

BUDGET
DE DÉPENSES
2022 - 2023

**PLANS ANNUELS DE GESTION
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
EN INFRASTRUCTURES**

2022 - 2023

BUDGET
DE DÉPENSES
2022 - 2023

**PLANS ANNUELS DE GESTION
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
EN INFRASTRUCTURES**

2022 - 2023

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2022-2023

Dépôt légal – Mars 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-91427-3 (en ligne)

TERMES APPARAISSANT AU DOCUMENT

AJOUT

Acquisition ou construction d'une nouvelle infrastructure.

AMÉLIORATION

Accroissement du potentiel de service d'une infrastructure existante.

BONIFICATION DU PARC

Augmentation de l'offre de service gouvernementale par l'ajout d'une nouvelle infrastructure ou par l'amélioration d'une infrastructure existante.

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure à un niveau au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins de laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

DISPOSITION

Aliénation d'un immeuble, d'un ouvrage de génie civil ou d'un équipement par la vente, la cession ou la mise au rebut.

ENTRETIEN

Travaux de faible envergure normalement réalisés dans le cadre de l'exploitation quotidienne d'une infrastructure. Les travaux d'entretien sont exclus du maintien d'actifs.

IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE

Immeuble appartenant à un organisme public pour lequel aucune utilisation, aux fins de la prestation de l'offre de service gouvernementale, n'est prévue.

INFRASTRUCTURE

Immeuble, équipement ou ouvrage de génie civil contribuant à l'offre de service gouvernementale.

INVESTISSEMENT PRÉVU

Coût prévu de la contribution financière du gouvernement du Québec pour un investissement public en infrastructure inscrit au Plan québécois des infrastructures.

INVESTISSEMENT PROBABLE

Coût probable de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour l'exercice financier gouvernemental qui se termine.

INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Coût réel de la contribution financière du gouvernement du Québec à un projet pour un exercice financier gouvernemental clos.

MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour maintenir l'état physique d'une infrastructure dans un état au moins satisfaisant afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins à laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

MAINTIEN DU PARC

Pourvoir à la pérennité des infrastructures par le maintien d'actifs et la prise en charge du déficit de maintien d'actifs, ainsi que par le remplacement d'équipements et la reconstruction d'immeubles ou d'ouvrages de génie civil.

PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Investissements (projets et enveloppes de maintien du parc) prévus au Plan québécois des infrastructures spécifiquement identifiés pour résorber le déficit de maintien d'actifs répertorié sur les infrastructures présentées au Plan annuel de gestion des investissements d'un organisme public.

PROJET MAJEUR

Projet d'infrastructure publique assujéti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, car son coût estimé est égal ou supérieur à 50 millions de dollars, ou à 100 millions de dollars dans le cas d'un projet d'infrastructure routière ou d'un projet d'infrastructure de transport collectif. De plus, le Conseil du trésor peut décider de considérer comme majeur tout projet d'infrastructure s'il le juge à propos.

REPLACEMENT

Acquisition, construction ou reconstruction d'une infrastructure en remplacement d'une infrastructure existante, normalement à la fin de sa vie utile, de manière à assurer la continuité de la prestation des services.

VALEUR DE REMPLACEMENT

Estimation de la somme des investissements requis pour construire ou acquérir une infrastructure de mêmes dimension et utilité, possédant des caractéristiques techniques équivalentes, selon les techniques de construction, les codes et les matériaux ou les spécifications techniques en vigueur au moment de l'estimation.

VIE UTILE (durée de)

Période durant laquelle une infrastructure ou un composant devrait assurer adéquatement les fonctions auxquelles il est destiné.

ACRONYMES

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines
CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CISSS	Centres intégrés de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
CLSC	Centres locaux de services communautaires
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
CSSS	Centres de Santé et Services Sociaux
CTI	Centre de traitement informatique
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DMA	Déficit de maintien d'actifs
EBI	Entente bilatérale intégrée
FAAC	Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FEPTEU	Fonds d'eau potable et de traitement des eaux usées
FIMEAU	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau
GES	Gaz à effet de serre
GIEES	Gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
HLM	Habitation à loyer modique
IEG	Indice d'état gouvernemental
IEP	Indice d'état du ponceau
IRI	Indice de rugosité international
IVP	Indice de vétusté physique
LPC	Loi sur le patrimoine culturel
MACM	Musée d'Art contemporain de Montréal
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAOB	Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MNBAQ	Musée national des beaux-arts du Québec
MO	Ministères et organismes
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTQ	Ministère des Transports
NFCCQ	Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec
NM	Navire à moteur
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGI	Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PAGITC	Programme d'aide gouvernementale d'infrastructures en transport collectif
PCEM	Plan de conservation de l'équipement et du mobilier
PCFI	Plan de conservation et de fonctionnalité immobilières
PIQM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
PQI	Plan québécois des infrastructures
PRABAM	Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
PRAFI	Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations
PRIMADA	Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés
PRIMEAU	Programme d'infrastructures municipales d'eau
PSBL	Programme de logement sans but lucratif
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
RÉCIM	Réfection et construction des infrastructures municipales
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
RSSCE	Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RTC	Réseau de transport de la Capitale
RTL	Réseau de transport de Longueuil
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPDAM	Société de la Place des Arts de Montréal
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SQI	Société québécoise des infrastructures
STL	Société de transport de Laval
STLévis	Société de transport de Lévis
STM	Société de transport de Montréal
STO	Société de transport de l'Outaouais
STQ	Société des traversiers du Québec
STTR	Société de transport de Trois-Rivières
STS (Saguenay)	Société de transport du Saguenay
STS (Sherbrooke)	Société de transport de Sherbrooke
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec
TIM	Techniques d'intégration multimédia
UAB	Utilisation de l'accotement par les autobus
VCA	Véhicule sur coussin d'air

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2022-2023

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION	9
LES MUNICIPALITÉS	9
LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC.....	22
LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ.....	23
CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE.....	33
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES.....	33
CULTURE ET COMMUNICATIONS	45
LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D’ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS.....	45
ÉDUCATION.....	55
LES ORGANISMES SCOLAIRES	56
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	69
LES CÉGÉPS	70
LES UNIVERSITÉS	70
ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	89
LE MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	89
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX.....	103
LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.....	104
TOURISME	119
PARC OLYMPIQUE.....	119
TRANSPORTS	129
LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS.....	129
LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN	144
LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC	155

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

VISION

La vision du MAMH consiste à assurer une action publique cohérente et innovante en faveur de collectivités dynamiques et résilientes.

ORIENTATIONS

Le MAMH a pour mission de soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

En participant de façon importante au financement du maintien, de la remise en état et de la construction d'infrastructures municipales au Québec, le MAMH contribue à assurer la pérennité de ces infrastructures, à résoudre d'importants enjeux environnementaux, de santé et de sécurité pour les collectivités, à améliorer leur qualité de vie et à accroître, par le fait même, leur résilience, notamment face aux changements climatiques.

RESPONSABILITÉS

LE MAMH

Le MAMH administre des programmes et initiatives d'aide financière¹ pour répondre aux besoins prioritaires des municipalités en matière d'infrastructures. Ceux-ci visent principalement les infrastructures d'aqueduc et d'égouts, les bâtiments municipaux ainsi que les infrastructures résilientes. Le MAMH doit, d'une part, s'assurer que les projets qui sont retenus pour fins d'aide financière respectent les cadres normatifs approuvés et, d'autre part, effectuer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Dans le cadre des programmes d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, le MAMH accompagne également les plus petites municipalités dans le développement de projets plus complexes afin de les guider vers des solutions à la fois plausibles, compte tenu des résultats souhaités, et acceptables sur le plan financier.

LES MUNICIPALITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les quelques 1 100 municipalités du Québec sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien, de l'exploitation et du financement de leurs projets d'infrastructures, y compris du respect des lois, des normes et des réglementations applicables.

Par conséquent, il revient aux municipalités d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, de définir leurs besoins et d'assurer une planification des interventions et des investissements à réaliser pour assurer le maintien optimal de leurs infrastructures. Elles doivent donc exercer une gestion adéquate de leurs actifs en fonction du niveau de service recherché incluant la mise à jour périodique des données à l'égard de leur parc d'infrastructures et la mise en place d'une stratégie d'investissement.

¹ Les principaux programmes et initiatives d'aide financière relatifs aux infrastructures sont énumérés à l'annexe 1.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des municipalités est varié. Bien que le PAGI 2022-2023 présente uniquement l'état des infrastructures d'aqueduc et d'égouts ainsi que l'état des chaussées au-dessus des conduites d'eau potable et d'eaux usées, le parc comprend également la voirie, les infrastructures de gestion des déchets, de services administratifs, d'incendies, sportives et de loisir, culturelles et communautaires, de même que les infrastructures résilientes.

INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET CHAUSSÉES AU-DESSUS DES CONDUITES

Le parc d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts des municipalités se compose d'installations de captage, de conduites d'eau potable et d'eaux usées, d'usines de traitement de l'eau potable, de réservoirs, de postes de contrôle de pression, de bassins de rétention, de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage et d'ouvrages de surverse ainsi que des chaussées au-dessus des conduites. L'information dont dispose le MAMH concernant l'état de ces infrastructures provient des résultats des travaux du CERIU dans le cadre de l'élaboration du *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*². Les détails relatifs à la méthodologie de collecte des données et d'évaluation de l'état sont présentés à l'annexe 2.

AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Les autres bâtiments municipaux pour lesquels le MAMH accorde également une aide financière aux municipalités sont les suivants :

- Bureaux administratifs;
- Casernes de pompiers;
- Garages et entrepôts incluant les abris à abrasifs;
- Centres et salles communautaires.

Actuellement, le MAMH ne dispose pas d'informations à l'égard de l'état de ces infrastructures. Toutefois, dès 2022, le MAMH entend entreprendre des démarches ayant pour objectif de connaître l'état des autres bâtiments municipaux des municipalités du Québec. Un portrait devrait être disponible, au plus tard, en 2025.

INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

Les infrastructures résilientes permettent aux municipalités de mitiger certains risques liés aux effets des changements climatiques. À titre d'exemple, les ouvrages de protection contre les inondations, tels que les bassins de rétention et les digues, permettent de limiter la probabilité d'inondation dans un secteur situé en zone inondable.

Le Plan de protection du territoire face aux inondations du MAMH vise notamment à mieux encadrer les pratiques des municipalités, tant en ce qui a trait à la planification de l'aménagement du territoire qu'en ce qui concerne la gestion des risques et l'entretien de leurs infrastructures résilientes.

Actuellement, le MAMH ne dispose pas d'information à l'égard de l'état de ces infrastructures. Toutefois, dans le cadre du déploiement du Plan de protection du territoire face aux inondations, un budget est prévu pour recenser et localiser les ouvrages de protection contre les inondations dans les municipalités du Québec. À terme, cet inventaire permettra de présenter un portrait de l'état de ces infrastructures et de réaliser un suivi de l'application des normes à l'égard du suivi et de l'entretien de ces ouvrages. De plus, la connaissance de leur état permettra de guider les intervenants dans la planification des investissements en matière d'infrastructures résilientes ainsi que d'orienter les interventions sur le territoire. Ce portrait devrait être disponible au courant de l'année 2022.

² Ce rapport peut être consulté à l'adresse suivante : [Rapport annuel 2021 du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec | CERIU](#)

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen ² (ans)	Quantité			Dimension ³ (km)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles							
Infrastructures d'eau ponctuelles							
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable	42	4 012	4 213	201	ND	ND	s. o.
Installations de traitement des eaux usées	30	5 587	5 689	102	ND	ND	s. o.
Total – Immeubles		9 599	9 902	303	ND	ND	s. o.
Ouvrages de génie civil							
Infrastructures linéaires							
Conduites d'eau potable	40	s. o.	s. o.	s. o.	44 025	44 078	53
Conduites d'eaux usées	41	s. o.	s. o.	s. o.	35 158	35 406	248
Conduites d'eaux pluviales	34	s. o.	s. o.	s. o.	18 646	18 862	216
Chaussées au-dessus des conduites	ND	s. o.	s. o.	s. o.	40 330	40 328	(2)
Total – Ouvrages de génie civil		s. o.	s. o.	s. o.	138 159	138 674	515

¹ Données du 30 novembre 2021. Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

² L'âge moyen est celui des infrastructures des municipalités consultées, soit 865 municipalités pour les infrastructures linéaires et 884 municipalités pour les installations d'eau ponctuelles.

³ Les dimensions fournies sont des estimations à l'ensemble du Québec à partir d'un bilan partiel.

Variation à l'inventaire

La variation de l'inventaire par rapport au PAGI 2021-2022 est principalement attribuable à l'élargissement de l'échantillon de municipalités consultées par le CERIU pour l'élaboration du *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, permettant de présenter un portrait plus précis pour l'ensemble du Québec. L'échantillon a augmenté de 26 pour les infrastructures linéaires et de 16 pour les installations d'eau ponctuelles pour atteindre un total respectivement de 865 et de 884 municipalités consultées.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES MUNICIPALITÉS

État des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ¹ (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
Immeubles						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable ²	26	47	14	87	6	7
Installations de traitement des eaux usées ³	30	38	28	96	3	1
Total – Immeubles	28	42	22	92	4	4
Ouvrages de génie civil						
Infrastructures linéaires						
Conduites d'eau potable	21	30	38	89	8	3
Conduites d'eaux usées	55	25	8	88	4	8
Conduites d'eaux pluviales	65	27	3	95	2	3
Chaussées au-dessus des conduites	23	18	16	57	15	28
Total – Ouvrages de génie civil	39	25	17	81	8	11
Total – Infrastructures	37	27	18	82	8	10

¹ Ces pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

² 94 % de 4 213 installations d'approvisionnement et de production d'eau potable sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC), représentant 87 % de la valeur de remplacement.

³ 95 % de 5 689 installations de traitement des eaux usées sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC), représentant 96 % de la valeur de remplacement.

Objectifs

Les programmes d'aide financière aux municipalités du MAMH visent essentiellement à appuyer la réalisation de travaux prioritaires assurant le maintien, le renouvellement et la construction d'infrastructures municipales offrant des services de base de qualité et répondant aux besoins des citoyens. Dans le cadre de ses programmes d'investissements, le MAMH s'est donc fixé les objectifs suivants :

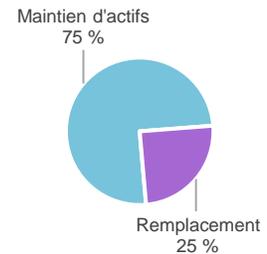
- Remplacer ou améliorer les infrastructures municipales dont l'état est vulnérable ou présente des problématiques importantes;
- Maintenir fonctionnelles et sécuritaires des infrastructures municipales contribuant à la qualité de vie des citoyens;
- Assurer la mise aux normes des infrastructures municipales afin qu'elles respectent les réglementations applicables, dont celles associées à l'environnement;
- Doter les municipalités d'infrastructures afin qu'elles puissent offrir des services de base à leurs citoyens;
- Accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis face aux aléas des changements climatiques, dont les risques d'inondation.

De plus, le MAMH s'est doté d'un indicateur dans son Plan stratégique 2019-2023 afin de mesurer le taux de réalisation des projets d'infrastructures par les municipalités dans le cadre du PQI, soit l'atteinte d'une cible de réalisation de 88 % en 2022-2023.

Investissements¹ en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Municipalités	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	4 839,9	75
Remplacement	1 599,1	25
Total	6 439,0	100



¹ Les investissements présentés concernent l'ensemble des infrastructures municipales subventionnées par le MAMH (aqueduc, égouts et autres bâtiments municipaux).

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du MAMH se concrétise dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'aide financière pour :

- Répondre aux besoins prioritaires des municipalités afin qu'elles puissent maintenir les services de base offerts par le biais notamment, des infrastructures d'aqueduc et d'égouts et ainsi contribuer à la qualité de vie des citoyens;
- Soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients face aux inondations;
- Permettre aux municipalités de prendre en charge leur DMA cumulé sur leurs infrastructures;
- Prioriser les projets visant la conformité à la réglementation ainsi que les problématiques importantes touchant, notamment, les questions de santé et de salubrité publiques;
- Assurer un traitement transparent et équitable des demandes d'aide financière des municipalités;
- Exiger des municipalités la réalisation, par leurs propres moyens financiers, d'un minimum d'interventions sur leurs infrastructures d'eau sans recourir aux subventions gouvernementales.

Le MAMH procède à la révision des modalités et des enveloppes des programmes, sous réserve des approbations nécessaires, afin de les adapter à l'évolution de l'état des infrastructures, des besoins d'investissements et des réglementations applicables. De nouvelles initiatives de financement peuvent également être développées afin de faire face à de nouvelles réalités, telles que l'adaptation aux changements climatiques.

De plus, les programmes d'aide financière du MAMH prévoient un accompagnement financier supplémentaire aux plus petites municipalités afin de favoriser la concrétisation de leurs projets d'investissements, car elles ont souvent des besoins importants, mais des moyens financiers limités.

INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET CHAUSSÉES AU-DESSUS DES CONDUITES

Dans le processus menant au *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, le CERIU collecte auprès des municipalités des données quant à l'état de leurs infrastructures d'aqueduc et d'égouts et des chaussées au-dessus des conduites. Une fois complété, ce portrait précise notamment les besoins prioritaires des municipalités qui devront faire l'objet d'investissements au cours des prochaines années. Le MAMH prend en compte ces besoins prioritaires dans le cadre de ses programmes d'aide financière et des priorités d'investissements.

Le Portrait indique d'ailleurs que 18 % des infrastructures d'aqueduc et d'égouts et des chaussées au-dessus des conduites des municipalités du Québec sont en mauvais ou très mauvais état (IEG de D ou E) et qu'elles devront faire l'objet d'investissements importants afin de les rétablir en bon état (IEG de A, B ou C). De plus, une attention particulière doit être accordée au nombre non négligeable d'infrastructures vieillissantes et susceptibles de défaillance modérée (IEG de C).

En plus des besoins pour la remise en bon état du parc, les municipalités doivent réaliser des travaux de mise aux normes de leurs infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour se conformer à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*).

AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

L'établissement prévu au cours des trois prochaines années du portrait des autres bâtiments municipaux permettra de soutenir la planification des investissements à l'égard de ces infrastructures et de suivre l'impact de ces investissements sur l'évolution de leur état. À terme, un tel portrait permettra également aux municipalités d'être mieux outillées pour élaborer, maintenir ou bonifier leur stratégie d'investissements pour ces infrastructures.

INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

Pour les mesures de prévention face aux risques d'inondations, le MAMH s'est doté en 2021 de dix bureaux de projets qui couvrent l'essentiel du territoire à risques d'inondations. Ceux-ci permettront de cibler les interventions les plus porteuses à l'échelle des bassins versants. D'ici 2023, les bureaux de projets produiront des plans d'intervention, en concertation avec les acteurs du milieu et les ministères et organismes concernés. Ces plans permettront de prioriser et de coordonner les investissements par bassin versant.

Le Plan prévoit de regrouper et de diffuser l'information officielle concernant la présence d'une zone inondable sur le terrain et de la représenter en relation avec le cadastre du Québec. À terme, cela implique, par exemple, le recensement et la localisation des ouvrages de protection contre les inondations. Cette information sera mise à jour au fur et à mesure de la production des cartographies des zones inondables et pourra orienter les programmes d'aide financière et les priorités d'investissements, en conformité avec les plans d'intervention des bureaux de projets.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements¹ inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Municipalités						
2020-2021						
Réel	148,6	–	167,5	316,1	172,1	488,2
Prévu	338,1	–	85,2	423,3	163,7	587,0
Écart	(189,5)	–	82,3	(107,2)	8,4	(98,8)
2021-2022						
Probable	192,1	–	286,3	478,4	249,1	727,5
2022-2023						
Prévu	211,9	–	324,2	536,1	449,5	985,6

¹ Les investissements présentés concernent l'ensemble des infrastructures municipales subventionnées par le MAMH (aqueduc, égouts et autres bâtiments municipaux).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écarts entre les investissements prévus et réels

L'aide financière du MAMH ayant servi à soutenir les investissements en infrastructures municipales réalisés en 2020-2021 s'élève à 488,2 millions de dollars, soit moins que ceux prévus pour la période correspondante, soit 587,0 millions de dollars. Cet écart s'explique en grande partie par le report dans le temps de la réalisation de certains projets de maintien d'actifs d'envergure, principalement dû à leur complexité et aux multiples contraintes liées à la pandémie. On remarque toutefois que les municipalités ont priorisé la concrétisation de projets moins complexes, tel le remplacement de conduites.

Investissements prévus et probables

Les investissements prévus au PQI par le MAMH se réalisent en fonction de la planification des travaux des municipalités et de leur capacité à réaliser ces travaux. N'étant ni propriétaire ni maître d'œuvre des projets d'infrastructures qu'il subventionne, le MAMH n'a pas de contrôle sur le rythme de réalisation des investissements par les municipalités. En revanche, dans un contexte normal, les prévisions d'investissements du MAMH tiennent compte de ces facteurs et visent à être les plus probables possible.

Pour l'année en cours, les investissements probables devraient totaliser 727,5 millions de dollars et ceux prévus pour l'année 2022-2023 sont estimés à 985,6 millions de dollars. Cette hausse considérable, par rapport à l'année 2020-2021, est majoritairement attribuable à la bonification de l'enveloppe du programme TECQ 2019-2023 de 991,5 millions de dollars, constitué à parts égales entre les gouvernements du Québec et du Canada. Annoncée à l'été 2021, cette enveloppe doit être utilisée avant le 31 décembre 2023. Ces investissements visent à soutenir la réalisation de projets d'infrastructures municipales d'eau tels que des projets de construction, de réfection ou de mises aux normes d'installations de traitement d'eau potable ou des eaux usées et de renouvellement de conduites. Outre ces projets d'infrastructures d'eau, des investissements sont aussi prévus pour permettre la réalisation de certains projets de bâtiments municipaux, destinés aux aînés et à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir ainsi que pour des infrastructures résilientes pour faire face aux conséquences des changements climatiques, notamment les risques liés aux inondations.

Entre autres, les investissements du MAMH pour l'année en cours et ceux prévus pour 2022-2023 vont contribuer à la réalisation des projets suivants :

- Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, unité de désinfection – Montréal – Construction;
- Bassins de rétention des eaux usées Rockfield, Lavigne, Leduc et William – Montréal – Construction;
- Station d'épuration des eaux usées – Saint-Hyacinthe – Réfection;
- Renouvellement d'une conduite d'amenée – Rimouski;
- Renouvellement de conduites – Sherbrooke.

Évolution de l'état des infrastructures d'aqueduc et d'égouts Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement et de production d'eau potable	5	6	1	8	7	(1)
Installations de traitement des eaux usées	6	3	(3)	1	1	0
Total – Immeubles	5	4	(1)	4	4	0
Ouvrages de génie civil						
Infrastructures linéaires						
Conduites d'eau potable	9	8	(1)	4	3	(1)
Conduites d'eaux usées	5	4	(1)	7	8	1
Conduites d'eaux pluviales	2	2	0	3	3	0
Chaussées au-dessus des conduites	14	15	1	28	28	0
Total – Ouvrages de génie civil	8	8	0	12	11	(1)
Total – Infrastructures	7	8	1	11	10	(1)

¹ Ces pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Variation

L'évolution de l'état des infrastructures d'eau en mauvais (IEG de D) et très mauvais état (IEG de E) s'appuie sur les travaux et les données compilées par le CERIU dans le cadre de la mise à jour annuelle du *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*. Les proportions des infrastructures en mauvais et très mauvais état pour la période visée par le présent PAGI comprennent un plus grand nombre d'observations que la période précédente (ajout des données d'inventaire d'état des conduites et des chaussées de 26 municipalités additionnelles) et tiennent compte de la dégradation naturelle des infrastructures d'eau ainsi que de la mise à jour plus détaillée des données de plusieurs municipalités en date du 30 novembre 2021.

Par rapport à la période précédente, les indices d'état demeurent globalement stables pour l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau des municipalités. On note une diminution de la proportion des installations de traitement des eaux usées en mauvais état (IEG de D) principalement attribuable à une amélioration de l'état global de certains ouvrages majeurs.

ANNEXE 1

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MAMH

Les programmes d'aide financière du MAMH proposent un soutien financier aux municipalités du Québec afin qu'elles puissent offrir des services de base à leurs citoyens et les maintenir. Les investissements peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités ainsi que leur environnement. Différents mécanismes formels et informels sont utilisés par le MAMH pour consulter le milieu municipal, ce qui permet d'évaluer si les programmes répondent aux besoins. Plusieurs programmes sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes et à la mise à niveau de leurs infrastructures de base, étant donné leur capacité financière limitée, leur faible population et la dispersion de celle-ci sur le territoire.

Les modalités des programmes sont encadrées par des règles et des normes approuvées par le Conseil du trésor. Ces normes et autres modalités administratives en vigueur encadrent la sélection des projets par le MAMH. Les projets visant la conformité à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*) sont priorisés par le MAMH, ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques. L'aide attribuée vise aussi à maintenir fonctionnelles des infrastructures municipales contribuant à la qualité de vie des citoyens. Le MAMH priorise, à cet effet, la résorption des déficits cumulés dans ces infrastructures.

Les programmes suivants, gérés par le MAMH, soutiennent les municipalités à l'égard de leurs projets d'infrastructures.

Programmes du MAMH offrant un financement du Québec uniquement

Ces programmes évoluent en fonction des besoins des municipalités et des investissements autorisés au PQI :

- **PRIMEAU** : ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que des projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- **RÉCIM** : ce programme offre une aide aux municipalités dont la capacité financière est plus limitée afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ce programme sont les bureaux administratifs (hôtel de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres communautaires;
- **PRIMADA** : ce programme d'infrastructures permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le Plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;
- **PRABAM** : ce programme offre aux municipalités de 5 000 habitants et moins un soutien financier pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux dans un contexte de relance économique. Les infrastructures visées par ce programme sont les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres communautaires;
- **PRAFI** : ce programme soutient les municipalités dans la réalisation d'aménagements résilients permettant de protéger la population et de réduire les dommages aux bâtiments causés par les inondations dues aux crues;
- **PIQM** : ce programme a pour objectif la réalisation de travaux à l'égard de plusieurs catégories d'infrastructures adaptées aux besoins des municipalités.

ANNEXE 1

(suite)

En 2021, le Ministère a bonifié l'enveloppe du programme du RÉCIM de 81,9 millions de dollars (portant l'enveloppe totale à 370,9 millions de dollars), celle du PRIMADA de 30,0 millions de dollars (portant l'enveloppe totale à 49,0 millions de dollars), en plus de mettre en œuvre le PRABAM, dont l'enveloppe s'élève à 90,0 millions de dollars.

Programmes du MAMH offrant un financement du Québec et du Canada

Ces programmes découlent d'ententes spécifiques entre les gouvernements du Québec et du Canada :

- **TECQ** : ce programme permet le transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La TECQ permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles des projets. La phase de financement en cours est celle pour la période 2019-2023;
- **NFCCQ volet Fonds des petites collectivités** : ce programme offre aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour le maintien et la mise aux normes de leurs infrastructures d'eau de même que pour leurs infrastructures culturelles, touristiques, de loisirs et de sports ainsi que pour les aéroports locaux et régionaux;
- **FCCQ volets Collectivités, Grandes villes et Grands projets** : ce programme vise à doter les municipalités d'infrastructures d'eau pour améliorer le service d'eau potable aux citoyens ou réduire les effets néfastes des eaux usées sur l'environnement et la santé publique. Il vise également à doter les localités ou les régions d'infrastructures de services qui peuvent contribuer, entre autres, à leur essor culturel, économique, sportif ou touristique;
- **FEPTU** : ce programme vise la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable et de traitement des eaux usées dans un contexte de relance de l'économie;
- **FIMEAU** : ce programme découle de la mise en œuvre du volet Infrastructures vertes de l'EBI relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Il vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées.

En 2021, le MAMH a bonifié l'enveloppe du programme TECQ 2019-2023 de 991,5 millions de dollars (portant l'enveloppe totale à 4,4 milliards de dollars).

Pour les programmes Canada-Québec, le MAMH assure la gestion d'ententes intervenues avec le gouvernement du Canada.

Autres initiatives offrant un financement du Québec et du Canada

FAAC : programme fédéral dont la gestion, pour les projets municipaux retenus, a été déléguée au MAMH. Le gouvernement du Québec a prévu des sommes au PQI pour contribuer financièrement aux projets découlant des inondations de 2017 et de 2019. Il vise des projets permettant aux municipalités d'atténuer les conséquences liées aux catastrophes naturelles par des mesures d'adaptation. Le financement des gouvernements nécessite des autorisations par décrets.

Programmes fermés

Les programmes PIQM, NFCCQ, FCCQ, FEPTU et FIMEAU sont fermés aux nouvelles demandes de subvention, mais les projets ayant déjà fait l'objet d'une confirmation d'aide financière se poursuivent.

Par ailleurs, les projets financés par ces programmes font l'objet de vérifications par le MAMH ou par un auditeur externe. Ces vérifications visent à donner au MAMH l'assurance que les modalités des programmes ont été respectées par les municipalités et permettent le versement de l'aide financière.

ANNEXE 2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES – INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Depuis 2014, le CERIU recueille auprès des municipalités du Québec des données qui lui ont permis de structurer et de consolider les connaissances relatives au parc d'infrastructures municipales d'eau. Le projet du CERIU est réalisé en collaboration avec les principaux acteurs du monde municipal.

Au Québec, on estime qu'environ 930 municipalités sont desservies par un réseau d'eau. L'inventaire du parc d'infrastructures linéaires est établi à partir des données de 865 municipalités, représentant 99 % de la population totale desservie et 93 % des municipalités du Québec possédant des infrastructures linéaires d'eau. L'inventaire des installations d'eau, quant à lui, est établi à partir des données de 884 municipalités participantes considérant que celles-ci sont représentatives de l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau.

La liste des municipalités participantes se trouve à l'annexe 1 du rapport 2021 du CERIU sur le *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*³.

La collecte et le traitement des données se poursuivront au cours des prochaines années afin de tenir à jour un portrait plus complet et représentatif de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales.

Méthodologie

Étant donné que le MAMH n'est pas propriétaire du parc d'infrastructures d'eau, l'inventaire et l'évaluation de l'état se basent sur les données disponibles et fournies par les municipalités. À cet égard, en l'absence d'inspections ou de diagnostics précis, les données manquantes ont été estimées selon l'information la plus probante accessible, y compris le nombre de bris et la durée de vie restante de l'infrastructure. Cette méthodologie permet d'établir, aux fins du PAGI, un indice d'état représentatif de la réalité, de soutenir une planification des investissements et de tenir un suivi de l'effet des investissements sur l'évolution de l'état des infrastructures.

Collecte des données

Le CERIU collige la majorité des données sur les ouvrages de génie civil à partir des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées qui ont pour but de déterminer les travaux prioritaires à réaliser par les municipalités. Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), le CERIU obtient des données par l'entremise d'un formulaire ciblé rempli par les municipalités participantes. Il est à noter que l'ensemble des données (état, valeur de remplacement, etc.) ont été fournies par les municipalités au mieux de leur connaissance et la qualité de celles-ci s'améliorera dans les années à venir. Le CERIU procède ensuite à la validation des informations obtenues, à la standardisation de la nomenclature ainsi qu'à l'estimation de certaines données manquantes.

³ Ce rapport peut être consulté à l'adresse suivante : [Rapport annuel 2021 du Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec | CERIU](#).

ANNEXE 2

(suite)

Évaluation de l'état des infrastructures

L'évaluation par le CERIU de l'état physique des ouvrages de génie civil a été réalisée à l'aide d'une modélisation de l'ensemble du réseau basé, d'une part, sur des données résultant des inspections et des analyses détaillées et, d'autre part, pour certains segments du réseau n'ayant pas été inspectés ou ne possédant pas de registres de bris ou d'inspections, sur leur durée de vie restante théorique. Dans ce cas précis, l'évaluation reflète plutôt un état théorique en fonction d'un risque de défaillance associé à l'âge.

Pour les infrastructures ponctuelles, telles que les usines de traitement et les stations de pompage, l'évaluation est établie à partir d'un nouveau formulaire détaillé rempli par les municipalités. À travers ce formulaire, les répondants municipaux sont invités à évaluer l'état des principales composantes de leurs installations d'eau sur une échelle de 1 (très bon) à 5 (très mauvais). Cette évaluation représente donc l'opinion des répondants municipaux sur l'état global des composantes de ces installations plutôt qu'un état physique basé sur une liste de travaux découlant d'une inspection.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction de la valeur de remplacement.

Il est important de mentionner que les indices d'état présentés ne reflètent que l'état fonctionnel actuel et ne prennent pas en compte les modifications ou les améliorations exigées pour répondre à de nouvelles exigences découlant du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ou du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*.

Inspection et mise à jour des données

La constitution d'un portrait exhaustif des infrastructures en eau des municipalités du Québec est un projet d'envergure devant s'échelonner sur plusieurs années et qui est actualisé en continu. Ce projet nécessite la collaboration des municipalités, notamment en ce qui a trait à la collecte de données pour assurer un portrait fiable de ces infrastructures dans le temps.

La continuité du projet implique une mise à jour des données. Les municipalités sont donc invitées à transmettre annuellement une version révisée de leur plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi qu'une nouvelle version de leur formulaire sur les immobilisations ponctuelles. Ces mises à jour sont transmises, notamment, à la suite de l'inspection de leurs infrastructures ou après la réalisation de travaux.

De plus, le CERIU intègre annuellement certains travaux subventionnés par le MAMH à son rapport, au fur et à mesure que les municipalités transmettent les redditions de comptes y étant associées. À cet égard, le CERIU a intégré, à son rapport de 2021, les travaux de renouvellement de conduites effectués par 472 municipalités, entre 2015 et 2020, dans le cadre des programmes de subvention TECQ 2014-2018, FEPTU, PRIMEAU volet 2, PIQM sous-volet 1.5 du MAMH, NFCCQ-FPC ainsi que des données à jour provenant de 70 municipalités, dont 5 villes de plus de 100 000 habitants.

Pour l'ensemble des municipalités mentionnées au rapport de 2021 du CERIU sur le *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec*, l'état des infrastructures linéaires a été évalué entre 2015 et 2021. Un portrait plus précis sera réalisé tous les 5 ans lorsque les municipalités auront soumis une mise à jour de leurs plans d'intervention. D'ici là, la mise à jour des données des grandes villes, qui représente plus de 50 % de la valeur des actifs, se poursuivra. Les infrastructures ponctuelles, quant à elles, continueront d'être réévaluées annuellement grâce aux différents formulaires plus précis élaborés à cet effet.

Les PAGI des années subséquentes devraient permettre d'en arriver à une meilleure description de l'évolution de l'état de chacune des catégories d'infrastructures puisque la banque de données sera alimentée et mise à jour, et que la connaissance de l'état des infrastructures sera bonifiée.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VISION

La SHQ a pour vision d'être reconnue comme la référence en habitation au Québec par son expertise et ses services aux citoyens. Les valeurs qui guident la SHQ dans toutes ses activités et soutiennent sa prestation de services aux citoyens sont :

- La qualité de ses services aux citoyens;
- L'innovation;
- La cohérence;
- La collaboration avec les partenaires.

ORIENTATION

Pour mener à bien sa mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable, la SHQ s'est fixée, spécifiquement à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante à son Plan stratégique 2021-2026, soit :

- Innover dans notre approche d'affaires pour améliorer la qualité de la prestation de services aux citoyens.

RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui relève du MAMH, agit comme principal organisme gouvernemental responsable en habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, la SHQ a notamment la responsabilité :

- De mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- De faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété;
- De promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- D'informer la ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation.

La SHQ élabore et met en œuvre différents programmes pour soutenir des organismes tels que des offices d'habitation, des coopératives ou des OSBL d'habitation. La SHQ favorise une approche par laquelle elle accorde beaucoup d'autonomie aux organismes dans un cadre de gestion axée sur les résultats et le risque. Cette approche lui confère principalement un rôle d'encadrement, de soutien et de contrôle de la qualité.

Plus particulièrement, la SHQ administre le programme PSBL qui vise à soutenir les ménages à faible revenu sélectionnés en fonction de leurs conditions socioéconomiques. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSBL, la SHQ s'assure du maintien en bon état du parc de logements sociaux québécois. Ainsi, aux fins d'assurer la qualité et la pérennité de l'ensemble du parc de HLM, la SHQ ne fait pas de distinction entre les ensembles immobiliers dont elle est propriétaire et ceux qui sont la propriété d'organismes subventionnés dans le cadre du PSBL.

Le PSBL comporte quatre volets :

- **HLM public régulier** : immeubles qui sont soit la propriété de la SHQ ou d'un office d'habitation;
- **HLM public — Inuit** : immeubles qui sont soit la propriété de la SHQ, ou de l'Office municipal d'habitation Kativik, et gérés par ce dernier. À cela s'ajoutent deux centres de santé (Inuulitsivik et Tulattavik);
- **HLM privé — Autochtones hors réserve** : immeubles qui sont la propriété d'Habitat Métis du Nord, à l'exception de trois immeubles qui appartiennent à la SHQ, et qui sont gérés par la Corporation Waskahegen.
- **HLM privé régulier** : immeubles de propriété privée gérés par des coopératives ou des OSBL d'habitation.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'immeubles appartenant à la SHQ, qui représente un total de 45 258 logements à loyer modique, est composé de 3 754 immeubles, soit :

- 2 445 pour le volet public régulier;
- 1 306 pour le volet public — Inuit;
- 3 pour le volet privé — Autochtones hors réserve.

LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ

RESPONSABILITÉS

Puisqu'ils sont propriétaires des immeubles, les organismes subventionnés par la SHQ sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien d'actifs, de l'exploitation et du financement de ceux-ci, y compris du respect des réglementations afférentes.

Il revient aux organismes subventionnés par la SHQ d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures dans le « bilan de santé » de l'immeuble, de définir les besoins et d'exercer une gestion d'actifs adéquate pour assurer la qualité et la pérennité des HLM sous leur responsabilité.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ, qui représente un total de 27 664 logements à loyer modique, est composé de 3 831 immeubles, soit :

- 1 989 appartenant à des offices d'habitation pour le volet public régulier;
- 794 appartenant à l'Office municipal d'habitation Kativik pour le volet public — Inuit;
- 1 048 appartenant à des coopératives, à des OSBL d'habitation et à des offices d'habitation, dont :
 - 398 pour le volet privé régulier;
 - 650 pour le volet privé — Autochtones hors réserve.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen ² (ans)	Quantité d'immeubles			Quantité de logements		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles appartenant à la SHQ							
Volet public régulier	38	2 465	2 445	(20)	43 479	43 479	0
Volet public – Inuit	33	1 306	1 306	0	1 776	1 776	0
Volet privé – Autochtones hors réserve	31	3	3	0	3	3	0
Total – Immeubles		3 774	3 754	(20)	45 258	45 258	0
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ							
Volet public régulier	48	1 989	1 989	0	19 115	19 115	0
Volet public – Inuit	10	779	794	15	1 638	1 690	52
Volet privé régulier	31	398	398	0	4 984	4 984	0
Volet privé – Autochtones hors réserve	31	650	650	0	1 875	1 875	0
Total – Immeubles		3 816	3 831	15	27 612	27 664	52

¹ Données au 1^{er} septembre 2021 (PAGI 2022-2023) et au 1^{er} septembre 2020 (PAGI 2021-2022).

² L'âge moyen est pondéré en proportion du nombre de logements.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant à la SHQ a diminué de 20 immeubles, pour un nouveau total de 3 754. Cette variation s'explique par :

- La reconstruction d'une partie de l'ensemble immobilier Val-Martin à Laval. Dans le cadre de ce projet, 23 immeubles ont été démolis et trois ont été reconstruits. Le nombre de logements est resté le même, soit 124 logements.

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ a augmenté de 15 immeubles, pour un nouveau total de 3 831. Cette variation s'explique par :

- La construction de 15 immeubles, pour un total de 52 logements, du volet public — Inuit dans les villages d'Umiujaq, Salluit, Kuujjuarapik, Kangiqsujuaq et Kangiqsualujuaq.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs ³ (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles appartenant à la SHQ									
Volet public régulier	24	21	19	64	26	10	109,7	264,6	374,3
Volet public – Inuit	70	18	3	91	4	5	4,0	15,0	19,0
Volet privé – Autochtones hors réserve ⁴	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total – Immeubles	32	20	17	69	22	9	113,7	279,6	393,3
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ									
Volet public régulier	26	18	15	59	23	18			
Volet public – Inuit	81	2	2	85	11	4			
Volet privé régulier	39	29	12	80	14	6		s. o.	
Volet privé – Autochtones hors réserve	46	36	13	95	5	0			
Total – Immeubles	38	18	13	69	19	12			

¹ Données du 1^{er} septembre 2021.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

³ Le déficit de maintien d'actifs des infrastructures inspectées (soit un taux d'inspection de 96,5 %) a été extrapolé à l'ensemble du parc en proportion du nombre de logements.

⁴ Les trois immeubles du volet privé — Autochtones hors réserve appartenant à la SHQ n'ont pas été inspectés.

Objectifs

Les investissements et les actions de la SHQ visent à atteindre les objectifs suivants :

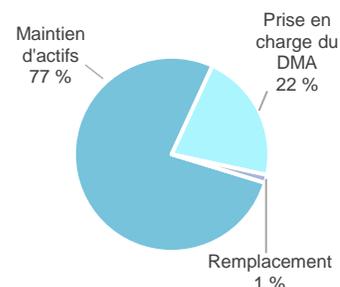
- Assurer la performance des organismes dans la livraison des programmes de la SHQ :
 - D'ici le 31 mars 2026, que 81 % du parc immobilier HLM public soit en bon état selon l'IEG (IEG de A, B ou C)⁴;
- Mettre en place les conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier :
 - Réaliser au moins 59,8 millions de dollars de travaux visant la résorption du DMA d'ici au 31 mars 2024.

⁴ Indicateur sous l'objectif 2.1 (Assurer la performance des organismes dans la livraison des programmes de la SHQ) au Plan stratégique 2021-2026 de la SHQ.

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Logements sociaux et communautaires	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 409,1	77
Prise en charge du DMA	393,3	22
Remplacement	24,1	1
Total	1 826,5	100

**Prise en charge du déficit de maintien d'actifs****Stratégie d'investissement**

La stratégie d'investissement pour le maintien du parc d'immeubles s'appuie sur une connaissance de l'état de ses infrastructures et des besoins d'investissements afin d'assurer la santé et la sécurité des occupants et la pérennité des immeubles. Ainsi, la SHQ privilégie les interventions prioritaires identifiées aux bilans de santé des immeubles, notamment celles qui permettent de corriger les problèmes pouvant affecter la santé ou la sécurité des occupants ainsi que celles associées aux problématiques d'intégrité structurale de l'immeuble. Parallèlement, la SHQ mise sur la réalisation de travaux préventifs dans le but de prolonger la durée de vie des infrastructures en bon état.

Afin de répondre adéquatement aux besoins du parc de HLM, la SHQ procède à une répartition optimale du budget total disponible entre les différents volets du PSBL en tenant compte, notamment, des priorités identifiées aux bilans de santé des immeubles. Ainsi, la SHQ alloue une enveloppe budgétaire minimale aux organismes afin d'assurer le maintien d'actifs de leurs immeubles. À cette enveloppe, et en fonction de l'état des immeubles, des investissements supplémentaires sont alloués en considérant les besoins de maintien d'actifs identifiés lors des inspections et répertoriés dans les bilans de santé.

Par ailleurs, la SHQ réserve une part de l'enveloppe budgétaire disponible pour des projets spéciaux. Le budget consacré aux projets spéciaux est le principal moyen pour prendre en charge les DMA les plus importants du parc de HLM. Les demandes de projets spéciaux présentées sont analysées, priorisées et autorisées par la SHQ. Le budget pour les projets spéciaux pour 2022 est de plus de 86,0 millions de dollars.

Les projets spéciaux

Un projet spécial est un projet de rénovation de 35 000 dollars ou plus par logement touché, ou qui exigerait de prélever une part trop importante de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'organisme pour le maintien d'actifs. Les travaux effectués dans le cadre d'un projet spécial doivent répondre à au moins une des conditions suivantes :

- Être urgents en considération des conséquences sur la santé et la sécurité des occupants et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Être urgents en considération de l'intégrité de l'immeuble et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Concerner une remise en état d'ensembles immobiliers qui présentent un IEG de D ou E;
- Regrouper des interventions, qui touchent plusieurs composants d'un immeuble, et qui doivent être réalisées en même temps;
- Découler de besoins précis qui impliquent des travaux nécessaires en matière de modernisation, d'amélioration ou d'une mise aux normes obligatoire.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par organisme et par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc ¹	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société d'habitation du Québec						
2020-2021						
Réel	34,9	33,4	–	68,3	–	68,3
Prévu	63,3	19,6	–	82,9	–	82,9
Écart	(28,4)	13,8	–	(14,6)	–	(14,6)
2021-2022						
Probable	52,3	33,2	4,0	89,5	–	89,5
2022-2023						
Prévu	57,3	36,1	5,2	98,6	–	98,6
Organismes subventionnés par la SHQ						
2020-2021						
Réel	40,7	–	11,8	52,5	–	52,5
Prévu	53,1	–	–	53,1	–	53,1
Écart	(12,4)	–	11,8	(0,6)	–	(0,6)
2021-2022						
Probable	50,2	–	–	50,2	–	50,2
2022-2023						
Prévu	54,4	–	–	54,4	–	54,4

¹ Il est à noter que les investissements faits dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et pour la construction de certains autres logements privés ne sont pas considérés aux fins du PAGI, car dans ces cas, la SHQ n'est pas responsable du maintien d'actifs de ces infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La réalisation et le suivi des projets d'infrastructure relèvent de la responsabilité des organismes d'habitation (offices d'habitation, coopératives ou OSBL d'habitation). Toutefois, la SHQ impose la méthodologie d'inspection des immeubles, assure le suivi de la réalisation des bilans de santé et effectue le contrôle de la qualité des bilans de santé pour s'assurer que ces derniers soient complets et représentatifs de l'état et des besoins des immeubles. De plus, la SHQ peut accompagner les organismes afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets d'interventions à réaliser.

La Société d'habitation du Québec

Les investissements réalisés en 2020-2021 par la SHQ pour les immeubles lui appartenant totalisent 68,3 millions de dollars, soit 14,6 millions de dollars de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique principalement par le report de travaux dû aux contraintes induites par la pandémie. Cependant, la poursuite de travaux urgents et nécessaires pour assurer la prise en charge du DMA a été priorisée à des coûts plus élevés que prévu.

Les investissements probables en 2021-2022 et prévus en 2022-2023 pour le maintien du parc totalisent respectivement 89,5 millions de dollars et 98,6 millions de dollars. Ces investissements permettront la réalisation des travaux suivants :

- Réfection majeure de la structure et de l'enveloppe de trois immeubles à Québec, incluant, entre autres, la stabilisation des fondations, la réfection de la dalle sur sol, l'isolation des murs et le remplacement des linteaux, des balcons et des portes et fenêtres;
- Rénovations intérieures, incluant la réfection des logements, l'amélioration de l'insonorisation, la réfection de la ventilation et la mise aux normes du système d'alarme incendie et de l'entrée d'eau sur un immeuble à Grosse-Île;
- Rénovation des aires communes et mise à niveau des séparations coupe-feu d'un immeuble à Cowansville;
- Rénovation des logements et des aires communes, mise à niveau des ascenseurs et réfection de l'enveloppe sur deux immeubles à Trois-Rivières;
- Remplacement de toute la plomberie d'un immeuble à Mont-Laurier;
- Réfection d'enveloppes extérieures, mise aux normes de systèmes d'alarme incendie et de cloisons coupe-feu ainsi que la mise à niveau de systèmes mécaniques (plomberie et ventilation) sur divers immeubles;
- Réfection de cuisines et de salles de bain dans divers immeubles.

Les organismes subventionnés par la SHQ

Les investissements réalisés en 2020-2021 concernant l'aide financière de la SHQ accordée aux organismes subventionnés s'élèvent à 52,5 millions de dollars, soit 0,6 million de dollars de moins que ceux prévus initialement au PQI 2020-2030. Le report des travaux de maintien d'actifs prévus, résultant de l'arrêt des chantiers durant la pandémie, se reflète dans les résultats inférieurs aux prévisions de 12,4 millions de dollars. En contrepartie, les investissements de 11,8 millions de dollars, pour la reconstruction des entrepôts de l'Office municipal d'habitation, qui n'étaient pas prévus au PQI 2020-2030, contribuent à diminuer cet écart.

Les investissements probables en 2021-2022 et prévus en 2022-2023, qui totalisent respectivement 50,2 millions de dollars et 54,4 millions de dollars, seront essentiellement alloués au maintien du parc. Ces investissements permettront la réalisation des travaux suivants :

- Remplacement d'une portion de mur extérieur, incluant la structure, et des balcons en contre-pente sur deux immeubles à Lachute après des infiltrations d'eau;
- Réfection de l'enveloppe, incluant la toiture, les fenêtres, le revêtement extérieur, l'isolation et l'imperméabilisation de la fondation, ainsi que le remplacement des balcons et du drain de fondation d'un immeuble à Saguenay;
- Rénovation de logements, incluant des cuisines et des salles de bain, le remplacement des appareils de chauffage, ainsi que l'ajout d'un dispositif anti-refoulement sur un immeuble à Lac-Échemin;
- Réfection des systèmes mécaniques et électriques et réfection de l'enveloppe d'un immeuble à Daveluyville;
- Remise à neuf des systèmes mécaniques de ventilation et d'électricité et mise à niveau du système d'alarme-incendie d'un immeuble à L'Épiphanie;
- Réfection d'enveloppes extérieures, mise aux normes de systèmes d'alarme incendie et de cloisons coupe-feu ainsi que la mise à niveau de systèmes mécaniques (plomberie et ventilation) sur divers immeubles;
- Modernisation de logements.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2021-2022	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2022-2023
	2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023						
Immeubles appartenant à la SHQ											
Volet public régulier	21	26	5	6	10	4	235,1	48,4	116,7	(25,9)	374,3
Volet public – Inuit	6	4	(2)	3	5	2	14,3	3,0	2,4	(0,7)	19,0
Volet privé – Autochtones hors réserve ²	ND	ND	s. o.	ND	ND	s. o.	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Total – Immeubles	19	22	3	6	9	3	249,4	51,4	119,1	(26,6)	393,3
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ											
Volet public régulier	20	23	3	11	18	7					
Volet public – Inuit	10	11	1	3	4	1					
Volet privé régulier	14	14	0	5	6	1					
Volet privé – Autochtones hors réserve	5	5	0	0	0	0			s. o.		
Total – Immeubles	17	19	2	8	12	4					

¹ Les pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

² Les trois immeubles du volet privé — Autochtones hors réserve appartenant à la SHQ n'ont pas été inspectés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Les proportions des immeubles en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) appartenant à la SHQ et aux organismes subventionnés par la SHQ ont augmenté par rapport à celles présentées au PAGI 2021-2022. Cette situation s'explique principalement par la hausse des coûts de construction et les contraintes liées à la pandémie qui ont eu pour effet d'occasionner le ralentissement, le report ou la révision de la portée et du coût des travaux de réfection à faire dans ces immeubles.

Évolution du déficit de maintien d'actifs

Globalement, le DMA a augmenté de 143,9 millions de dollars au cours de la dernière année. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- L'augmentation du DMA de 51,4 millions de dollars découle de la dégradation naturelle causée principalement par le vieillissement des immeubles du volet public régulier;
- L'ajout de 119,1 millions de dollars provenant de nouveaux constats découlant des inspections des immeubles appartenant à la SHQ dont le cycle quinquennal s'est terminé en 2021. Il est à noter que, généralement, 40 % des immeubles sont inspectés lors de la dernière année d'un cycle;
- Les travaux réalisés sur des immeubles en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) ont permis de résorber 26,6 millions de dollars du DMA répertorié. Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie d'allocation des investissements qui cible les immeubles dont les besoins sont les plus urgents et dont le DMA est important.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

La SHQ prévoit une inspection quinquennale de tous les immeubles. À cet égard, le quatrième cycle d'inspection du parc de HLM a commencé le 1^{er} janvier 2021. Le taux d'inspection des immeubles au présent PAGI est de 96,5 % (7 319 immeubles sur 7 585). Quant aux 266 immeubles non inspectés, 196 immeubles ont été construits depuis moins de cinq ans et sont considérés en très bon état (IEG de A).

Méthodologie

L'inventaire et l'inspection des immeubles sont réalisés lors de la production des bilans de santé des immeubles. Chaque bilan de santé est produit à la suite d'une inspection visant à poser un diagnostic sur chacun des composants des immeubles et des logements. Cette méthodologie uniforme et structurée permet de recueillir un ensemble d'informations techniques sur les composants qui pourraient affecter la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des immeubles, le fonctionnement du composant ou la disponibilité d'un service. De plus, l'état des immeubles peut évoluer entre les inspections à la suite de la mise à jour ou de l'ajout de déficiences nécessitant éventuellement la réalisation de travaux. Les processus d'inspection de la SHQ sont les mêmes pour ses immeubles que pour ceux appartenant aux organismes qu'elle subventionne.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur actuelle de remplacement. Le DMA a été extrapolé en fonction du nombre de logements des immeubles inspectés sur le nombre total de logements.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

VISION

Être le centre d'expertise en gestion d'infrastructures publiques du Québec, afin d'offrir des solutions innovantes et durables à l'ensemble des organisations publiques. Pour y parvenir, la SQI s'est fixé les objectifs suivants :

- Planifier un patrimoine immobilier durable en ayant un souci d'exemplarité en matière de qualité et d'utilisation optimale des ressources;
- Bâtir l'excellence en mettant au service de ses clients les meilleures équipes d'experts du bâtiment, de la gestion de projets et de la gestion immobilière;
- Entretenir la confiance en réalisant sa mission avec rigueur, intégrité et transparence et en s'appuyant sur les meilleures pratiques de gouvernance.

ORIENTATION

Pour mener à bien sa mission qui consiste, d'une part, à développer, à maintenir et à gérer un parc immobilier qui répond aux besoins de ses clients en mettant à leur disposition des immeubles et des locaux et, d'autre part, à leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière, la SQI a établi, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Assurer la pérennité des infrastructures publiques pour sa clientèle en établissant une répartition adéquate entre les investissements en maintien du parc et ceux en bonification du parc.

RESPONSABILITÉS

La SQI a la responsabilité d'assurer la pérennité de l'un des plus grands parcs immobiliers du Québec. Elle doit donc maintenir ses propriétés dans un état satisfaisant en matière d'intégrité physique et fonctionnelle à long terme. De plus, elle doit combler les besoins immobiliers des MO en leur offrant des locaux dont la localisation, la disponibilité, la qualité et les coûts répondent à leurs attentes, tout en optimisant l'occupation des espaces de manière à réduire au minimum le taux d'inoccupation et à gérer rigoureusement la facture de loyer gouvernementale.

À cette fin, la SQI priorise ses investissements selon les besoins immobiliers, les orientations gouvernementales et la capacité d'investissement fixée par le gouvernement.

Dans une optique de développement durable, la SQI se préoccupe de minimiser la consommation énergétique et l'incidence des changements climatiques sur ses immeubles de manière préventive, et ce, en considérant tant la sécurité des occupants que la continuité des missions essentielles de l'État.

En ce qui a trait à l'état des immeubles dont elle est propriétaire, la SQI est responsable de l'inspection régulière des composantes, de leur entretien et de leur réparation, ainsi que des activités quotidiennes requises, et ce, afin d'assurer les services aux occupants, la sécurité des lieux et, ainsi, maintenir les immeubles dans un état satisfaisant.

Dans son cadre de gestion des infrastructures publiques, qui a été révisé au cours de l'année 2021-2022, la SQI a établi les conditions, les modalités et les lignes directrices relatives à la planification et à la gestion des investissements. Cet encadrement vise à prioriser le maintien d'actifs et à améliorer l'état des infrastructures dont la SQI est propriétaire.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 372 immeubles et ouvrages de génie civil en propriété, totalisant une superficie de plus de 1,9 million de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des centres de transport, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres immeubles spécialisés, notamment des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts ainsi que des stationnements souterrains et des tunnels.

Inventaire des infrastructures^{1, 2}

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen ³ (ans)	Quantité			Dimension ⁴ (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles							
Immeubles de bureaux	38	62	63	1	505 952	507 289	1 337
Centres de transport	37	0	91	91	0	203 216	203 216
Palais de justice	41	43	43	0	431 994	437 388	5 394
Établissements de détention	25	14	14	0	208 557	208 557	0
Postes de la Sûreté du Québec	27	74	75	1	171 442	173 309	1 867
Autres immeubles spécialisés	34	155	64	(91)	411 680	208 583	(203 097)
Immeubles non locatifs et excédentaires	58	4	4	0	3 304	3 304	0
Ouvrages de génie civil							
Stationnements et tunnels	24	18	18	0	218 728	218 728	0
Total – Infrastructures	34	370	372	2	1 951 657	1 960 374	8 717

¹ Données au 15 octobre 2021.

² L'inventaire exclut les baux emphytéotiques, les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec, et celui situé au 1200, boulevard Saint-Laurent, à Montréal.

³ L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu notamment de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

⁴ Les données relatives à la dimension des immeubles représentent la superficie locative, conformément à la norme BOMA-96. Les immeubles non locatifs, les stationnements et les tunnels sont mesurés en fonction des superficies brutes de l'aménagement ou de la construction. Des variations peuvent être constatées en raison de la mise à jour des superficies locatives.

Variation à l'inventaire

Afin d'arrimer l'état de l'inventaire immobilier avec les investissements planifiés au secteur Administration gouvernementale du PQI, la catégorie d'immeubles « Centres de transport » est dorénavant présentée distinctement des « Autres immeubles spécialisés ». Cette approche permet, entre autres, de définir une stratégie d'investissement plus adaptée à l'état de cette catégorie d'immeubles, et ce, dans le respect des besoins spécifiques de sa clientèle.

Au cours de l'année 2021-2022, la SQI a poursuivi les objectifs de la Vision immobilière du gouvernement du Québec, en procédant à l'acquisition d'un immeuble de bureaux en Mauricie en plus d'avoir terminé le projet de construction d'un nouveau poste de la Sûreté du Québec à Saint-Georges en Beauce. D'autre part, le projet d'agrandissement du palais de justice de Rimouski a permis d'accroître de plus de 5 000 mètres carrés la superficie de la vocation « Palais de justice » afin de satisfaire les besoins fonctionnels des clients occupants.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures^{1, 2}

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ³ (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Immeubles de bureaux	11	6	29	46	41	13	34,9	163,2	198,1
Centres de transport	10	27	26	63	21	16	11,3	48,3	59,6
Palais de justice	41	10	5	56	38	6	215,6	51,2	266,8
Établissements de détention	36	40	0	76	0	24	–	147,3	147,3
Postes de la Sûreté du Québec	33	10	55	98	2	0	0,7	–	0,7
Autres immeubles spécialisés	65	5	10	80	19	1	21,0	1,7	22,7
Total – Immeubles locatifs	32	15	18	65	25	10	283,5	411,7	695,2
Immeubles non locatifs et excédentaires	2	6	0	8	0	92	–	16,8	16,8
Ouvrages de génie civil									
Stationnements et tunnels	29	7	3	39	6	55	0,3	50,4	50,7
Total – Infrastructures	31	15	18	64	25	11	283,8	478,9	762,7

¹ Données au 15 octobre 2021.

² L'inventaire exclut les baux emphytéotiques, les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec, et celui du 1200, boulevard Saint-Laurent, à Montréal.

³ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement des infrastructures.

Objectifs

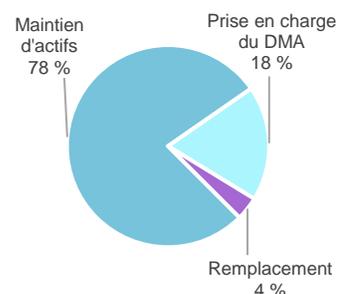
- Atteindre une proportion d'immeubles locatifs en état satisfaisant (IEG de A, B ou C) de 71 % d'ici mars 2024;
- Réaliser au moins 150,0 millions de dollars de travaux visant la résorption du DMA d'ici mars 2026¹;
- Réduire les répercussions environnementales du parc immobilier de la SQI en priorisant certains travaux de maintien qui permettront d'optimiser la consommation énergétique et de réduire la dépendance aux énergies fossiles, afin d'atteindre les cibles de réduction de GES établies au Plan pour une économie verte 2030. Pour l'ensemble de son parc immobilier, le gouvernement vise une réduction de 60 % de ses émissions de GES d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990.

¹ Cet objectif ne tient pas compte de la dégradation naturelle des infrastructures qui s'ajoutera au DMA cumulé d'ici mars 2026.

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars et en pourcentage)

	SQI	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 614,2	78
Prise en charge du DMA	381,1	18
Remplacement	78,2	4
Total	2 073,5	100

**Prise en charge du déficit de maintien d'actifs****Stratégie d'investissement**

La stratégie d'investissement de la SQI est basée sur les meilleures pratiques en matière d'exploitation des immeubles et d'aménagement des lieux de travail, et elle vise à maintenir le parc immobilier sous sa responsabilité dans un état satisfaisant. À cet effet, la SQI a mis en place diverses stratégies pour optimiser les investissements en maintien du parc, comme le regroupement de travaux sur plusieurs sites en un seul projet intégré pour générer des économies d'échelle au niveau de la gestion contractuelle. De plus, les équipes d'exploitation d'immeubles accordent une importance particulière à l'entretien préventif afin de prolonger la durée de vie des actifs et de réduire les besoins d'intervention en maintien d'actifs.

Le DMA actuel des infrastructures de la SQI est évalué à 762,7 millions de dollars. Ce DMA est élevé en raison de l'âge avancé de plusieurs bâtiments d'envergure ayant de nombreuses composantes en fin de vie utile. Pour faire face à cet enjeu, la SQI planifie en priorité des interventions sur les infrastructures en mauvais et en très mauvais état (IEG de D ou E), et ce, afin de résorber leur DMA et de les ramener dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C). Au PQI 2022-2032, les investissements prévus en maintien du parc sur un horizon de dix ans permettront de prendre en charge 381,1 millions de dollars du DMA de 762,7 millions de dollars, soit 50 %.

Les investissements prévus en résorption du DMA se concrétiseront notamment par :

- Des travaux sur les enveloppes extérieures, telles que les murs rideaux et les composantes architecturales sur certains immeubles de bureaux et palais de justice;
- Des travaux de mises aux normes, telles que le remplacement ou l'ajout de systèmes de protection des personnes et des biens et le remplacement de systèmes de refroidissement;
- Des travaux de rénovation sur certains établissements de détention;
- Des travaux de mise à niveau des composantes mécaniques et électriques;
- La reconstruction d'entrepôts pour abrasifs en fin de vie utile dans plusieurs centres de service du MTQ;
- La vente ou la démolition d'immeubles excédentaires ayant un DMA important.

Comme le niveau d'investissements réalisés annuellement pour résorber le DMA cumulé est actuellement inférieur au rythme de dégradation naturelle menant à la constatation de nouveaux besoins, des projets majeurs qui permettront de réduire significativement le DMA sont actuellement à l'étude. Les investissements relatifs à ces projets devraient progressivement être prévus dans les prochains PQI afin d'accélérer la prise en charge du DMA de la SQI.

La SQI prévoit également utiliser des sommes disponibles au PQI pour réaliser des investissements en maintien d'actifs sur les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux afin de freiner leur dégradation naturelle. Ces interventions proactives et préventives sont généralement moins coûteuses et plus rentables, à long terme, que celles réactives et curatives réalisées en réponse à des risques constatés pour la santé et la sécurité des occupants. Par exemple :

- Refaire une toiture en fin de vie utile sur un immeuble globalement en bon état pour limiter les risques d'infiltration d'eau et ralentir la détérioration d'autres composantes;
- Remplacer des chaudières désuètes par des systèmes innovants qui permettent de réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES dans un immeuble globalement dans un état satisfaisant.

Finalement, la SQI a aussi comme objectif d'augmenter son taux d'immeubles en propriété afin de réduire le coût du loyer à long terme assumé par le gouvernement.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société québécoise des infrastructures						
2020-2021						
Réel	69,5	20,5	5,2	95,2	112,4	207,6
Prévu	134,7	20,6	15,1	170,4	243,6	414,0
Écart	(65,2)	(0,1)	(9,9)	(75,2)	(131,2)	(206,4)
2021-2022						
Probable	87,9	21,3	19,0	128,2	104,3	232,5
2022-2023						
Prévu	114,2	32,8	24,0	171,0	167,8	338,8

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Les investissements réalisés en 2020-2021 totalisent 207,6 millions de dollars, soit 50 % des sommes prévues. Cet écart s'explique principalement par des retards et des reports de plusieurs projets dans les établissements de détention et dans les palais de justice en raison de la pandémie, ainsi que par certains enjeux spécifiques :

- Le réaménagement majeur du palais de justice de Saint-Hyacinthe dont le début des travaux est tributaire de la relocalisation temporaire des occupants qui a été reportée à la fin de l'année 2021-2022;
- Des acquisitions d'immeubles et de postes de la Sûreté du Québec qui ont été reportées ou annulées;
- Des reports de travaux pour la réfection du stationnement de l'édifice Marie-Guyart à Québec;
- Les travaux d'agrandissement et de réfection des services alimentaires de l'établissement de détention de Trois-Rivières qui accusent un léger retard dû aux délais d'autorisation du projet;
- L'arrêt des chantiers en début de pandémie a freiné l'avancement des projets qui ont repris avec des conditions de mise en œuvre complexes.

Les investissements probables pour 2021-2022 sont en légère hausse par rapport aux investissements réalisés en 2020-2021, notamment pour les projets de maintien du parc. Bien que les conséquences de la pandémie se fassent encore ressentir sur la capacité de réaliser les projets planifiés, des efforts sont déployés pour répondre en priorité aux besoins d'investissements en maintien d'actifs du parc immobilier.

Les investissements prévus en 2022-2023, totalisant 338,8 millions de dollars, permettront la réalisation de projets reportés et de nouveaux projets visant :

- Le maintien d'infrastructures existantes;
- Des acquisitions d'immeubles;
- Des réaménagements majeurs dans des palais de justice;
- La construction de nouveaux postes de la Sûreté du Québec.

Maintien du parc

Les investissements prévus en maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme du parc immobilier de la SQI :

- La majorité des investissements en maintien d'actifs concernent essentiellement des travaux relatifs à la mise aux normes, à la structure et à l'enveloppe du bâtiment, à la circulation verticale motorisée, à l'intégrité des systèmes mécaniques et électriques d'un immeuble ainsi qu'à l'évolution fonctionnelle des espaces de travail;
- Les investissements sur les infrastructures en mauvais état, dont le risque de défaillance est élevé, sont ciblés lors de la planification des travaux, car ils permettent de résorber le DMA cumulé;
- Finalement, les investissements en remplacement visent principalement des entrepôts d'abrasifs, des centres de transport ainsi que des bâtiments modulaires pour les établissements de détention.

La majorité des investissements réalisés en maintien du parc en 2020-2021 (95,2 millions de dollars) et ceux probables pour 2021-2022 (128,2 millions de dollars) concernent des projets spécifiques et des projets de réfection et de mise aux normes obligatoires compris dans les enveloppes de maintien d'actifs.

Parmi ceux-ci, les projets suivants ont un effet considérable sur la résorption du DMA :

- Réfection de la toiture du centre de traitement des données au 1701, rue Parthenais, à Montréal, permettant de résorber 5,0 millions de dollars du DMA;
- Réfection de la toiture du garage au 600, rue Fullum, à Montréal, permettant de résorber 1,5 million de dollars du DMA.

La SQI a également réalisé les importants projets de maintien d'actifs suivants :

- Réfection du stationnement au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, à Québec;
- Remplacement des composantes de haute tension du palais de justice de Montréal;
- Réfection du quartier cellulaire de La Tuque;
- Modernisation des systèmes d'automatisation du bâtiment au poste de la Sûreté du Québec de la rue Parthenais, à Montréal;
- Construction d'abris à sel aux centres de transport de Gatineau, de Latulipe-et-Gaboury, de Lac-Etchemin et de Sainte-Anne-des-Monts;
- Réfection du débarcadère à l'édifice Marie-Guyart.

Les investissements prévus en maintien du parc pour 2022-2023, totalisant 171,0 millions de dollars, permettront d'amorcer et de compléter la réalisation de plusieurs projets, dont les suivants :

- Réparation des dalles de stationnement au palais de justice de Montréal, permettant de résorber 18,2 millions de dollars du DMA;
- Réfection de l'enveloppe du 1141, route de l'Église, à Québec, permettant de résorber 16,0 millions de dollars du DMA;
- Remplacement des disjoncteurs principaux au 500, rue de la Faune, à Québec, permettant de résorber 4,3 millions de dollars du DMA;
- Étanchéisation des fondations au 835, boulevard René-Lévesque, à Québec, permettant de résorber 3,2 millions de dollars du DMA;
- Réfection de l'enveloppe et remplacement des fenêtres au 850, boulevard Vanier, à Laval, permettant de résorber 3,0 millions de dollars du DMA;
- Réfection de l'édifice Gérard-D.-Lévesque, à Québec;

- Remplacement de bâtiments modulaires temporaires ayant atteint leur fin de vie utile dans les établissements de détention de Québec, de Sherbrooke et de Trois-Rivières;
- Réaménagement de la cuisine à l'établissement de détention de Trois-Rivières;
- Mise à niveau complète du système de surveillance par caméra au palais de justice de Montréal;
- Remplacement du système de contrôle d'accès de l'édifice Parthenais.

Bonification du parc

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2020-2021 (112,4 millions de dollars) et ceux probables pour 2021-2022 (104,3 millions de dollars) ont permis d'appuyer la Vision immobilière du gouvernement du Québec, dont l'un des objectifs est d'accroître la portion du parc immobilier en propriété par rapport à celui en location, notamment par l'acquisition de l'édifice suivant :

- L'immeuble de bureaux situé au 445, rue Lacroix, à La Tuque.

De plus, ces investissements ont contribué à accroître ou à rehausser le potentiel de service du parc d'infrastructures sur le plan de la qualité ou de la fonctionnalité, pour les projets suivants :

- Réaménagement des espaces de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon à Québec;
- Aménagement des locaux du MSSS situés au 930, chemin Sainte-Foy à Québec;
- Aménagement du CTI – Phase I à l'édifice Cyrille-Duquet, à Québec;
- Relocalisation des effectifs du siège social de la RBQ au 255, boulevard Crémazie Est, à Montréal;
- Relocalisation des effectifs du MAMH au 500, rue Sherbrooke, à Montréal;
- Regroupement des effectifs du MERN, à Chibougamau;
- Réfection et agrandissement du palais de justice de Rimouski;
- Aménagement et accroissement d'espace au palais de justice de Gatineau;
- Construction des postes de police à Saint-Georges en Beauce et Rimouski-Neigette.

Les investissements prévus de 167,8 millions de dollars pour 2022-2023 permettront, d'une part, de saisir les possibilités d'acquérir des immeubles pour accroître la portion du parc en propriété et, d'autre part, d'amorcer et de compléter la réalisation des principaux projets suivants :

- Réaménagement de l'Édifice Hector-Fabre et de l'Édifice Marie-Fitzbach à Québec;
- Réaménagement du palais de justice de Saint-Hyacinthe;
- Agrandissement du quartier cellulaire à Puvirnitug;
- Aménagement de salles de visiocomparution et de visioparlor dans les établissements de détention et les palais de justice.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2021-2022 ²	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2022-2023
	2021-2022 ²	2022-2023		2021-2022 ²	2022-2023						
Immeubles											
Immeubles de bureaux	46	41	(5)	8	13	5	166,2	9,2	55,3	(32,6)	198,1
Centres de transport	24	21	(3)	13	16	3	37,0	7,7	20,2	(5,3)	59,6
Palais de justice	42	38	(4)	5	6	1	195,3	3,4	75,8	(7,7)	266,8
Établissements de détention	4	0	(4)	20	24	4	105,7	–	41,6	–	147,3
Postes de la Sûreté du Québec	11	2	(9)	1	0	(1)	9,3	0,2	(8,0)	(0,8)	0,7
Autres immeubles spécialisés	20	19	(1)	1	1	0	21,3	6,3	–	(4,9)	22,7
Total – Immeubles locatifs	30	25	(5)	8	10	2	534,8	26,8	184,9	(51,3)	695,2
Immeubles non locatifs et excédentaires	0	0	0	91	92	1	15,7	1,1	–	–	16,8
Ouvrages de génie civil											
Stationnements et tunnels	0	6	6	59	55	(4)	58,0	0,2	–	(7,5)	50,7
Total – Infrastructures	29	25	(4)	10	11	1	608,5	28,1	184,9	(58,8)	762,7

¹ Les pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

² Les données 2021-2022 ont été redressées pour présenter distinctement les immeubles de la vocation Centres de transport et leur DMA associé de 37,0 millions de dollars dans la catégorie des « Centres de transport » plutôt que dans les « Autres immeubles spécialisés ».

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Évolution de l'état et du DMA

Immeubles de bureaux

- La proportion des immeubles de bureaux en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) est demeurée stable à 54 %. Néanmoins, de cette proportion, environ 5 % des immeubles sont passés d'un état mauvais à un état très mauvais en raison de nouveaux constats résultant des inspections annuelles. Ces derniers sont la cause principale de l'augmentation générale du DMA de 31,9 millions de dollars par rapport au PAGI 2021-2022.
 - Des projets importants de maintien d'actifs sont prévus à Québec pour les immeubles situés au 12, rue Saint-Louis, au 1141, route de l'Église et au 1075, chemin Sainte-Foy, ainsi qu'à Montréal au 1000, rue Fullum et au 360, rue McGill. À terme, ces projets permettront de résorber environ 83,0 millions de dollars du DMA des immeubles en mauvais et en très mauvais état (IEG de D et E).

Centres de transport

- La proportion des centres de transport en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) est demeurée stable à 37 %. La proportion de ceux en mauvais état (IEG de D) a diminué de 3 %, ce pourcentage ayant basculé en très mauvais état. L'augmentation du DMA de 22,6 millions de dollars par rapport au PAGI 2021-2022 est attribuable majoritairement à de nouveaux constats au site du 5353, boulevard Pierre-Bertrand, à Québec.

- Le DMA cumulé de 59,6 millions de dollars des immeubles en mauvais et en très mauvais état (IEG de D et E) est principalement attribuable au vieillissement de plusieurs entrepôts pour abrasifs et centres de transport. Des projets sont prévus au plan d'investissement de la SQI pour prendre en charge une portion de ce DMA.

Palais de justice

- La proportion des palais de justice en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) s'est améliorée, passant de 47 % à 44 %. La proportion de ceux en mauvais état (IEG de D) a diminué de 4 %, dont 1 % ayant basculé en très mauvais état. L'augmentation du DMA de 71,5 millions de dollars, par rapport au PAGI 2021-2022, est principalement attribuable à de nouveaux constats suivant une réévaluation des travaux requis au palais de justice de Montréal.
 - La réalisation de projets majeurs actuellement à l'étude ou en planification, notamment pour les palais de justice de Montréal et de Saint-Hyacinthe, permettra de résorber environ 151,0 millions de dollars du DMA des immeubles en mauvais et en très mauvais état (IEG de D et E).

Établissements de détention

- La proportion des établissements de détention en mauvais et en très mauvais état (IEG de D et E) est demeurée stable, soit 24 %. Néanmoins, de cette proportion, 4 % des immeubles sont passés d'un état mauvais à un état très mauvais en raison de nouveaux constats représentant une hausse de 41,6 millions de dollars du DMA. Cette augmentation concerne principalement les établissements de détention de Québec, de Montréal pour femmes, et de Gatineau.
 - Un projet majeur de réfection de l'établissement de Montréal est actuellement à l'étude et des analyses complémentaires, qui mèneront éventuellement à la mise à l'étude d'autres projets majeurs au PQI, permettront de prendre en charge environ 69,0 millions de dollars de leur DMA.

Postes de la Sûreté du Québec

- La proportion des postes de la Sûreté du Québec en mauvais et en très mauvais état (IEG de D et E) s'est améliorée passant de 12 % à 2 %. Ces nouveaux constats résultent de la révision importante des valeurs de remplacement des postes de la Sûreté du Québec, compte tenu des données disponibles concernant de récents projets de construction neuve terminés.

Autres immeubles spécialisés

- La proportion des autres immeubles spécialisés en mauvais et en très mauvais état (IEG de D et E) est demeurée relativement stable, de 21 % à 20 %. Cette stabilité s'explique par le fait que les travaux de résorption du DMA ont compensé la dégradation et l'ajout de nouveaux constats sur les immeubles.

Immeubles non locatifs et excédentaires

- Les immeubles excédentaires présentent un niveau très élevé de vétusté. Cependant, ils ne sont plus en exploitation et ne présentent donc aucun risque pour la santé et la sécurité des personnes. Aucune variation importante n'a été observée pour cette catégorie. La disposition imminente de l'ancien établissement de détention de Saguenay permettra de résorber 14,9 millions de dollars du DMA.

Stationnements et tunnels

- La proportion des stationnements et des tunnels en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) a légèrement augmenté, de 59 % à 61 %. Le DMA a diminué de 7,3 millions de dollars par rapport au PAGI 2021-2022. Cette diminution est principalement attribuable à une révision à la baisse des besoins de travaux pour le stationnement d'Youville, basée sur des rapports d'expertise réalisés en cours d'année.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Le processus d'inspection des immeubles est assuré en continu par les responsables des immeubles. Les techniciens en exploitation d'immeubles visitent tous les édifices sous leur responsabilité selon des fréquences établies en fonction de l'importance et de la complexité des systèmes de chacun.

Bien que l'inspection des composantes des infrastructures s'effectue en continu, l'équipe de la direction immobilière doit produire un rapport intitulé « Évaluation de l'état de l'immeuble » pour chaque immeuble et ouvrage de génie civil sous sa responsabilité, et ce, selon un calendrier établi. Environ 30 % des infrastructures sont ainsi évaluées annuellement. Le calendrier d'évaluation est basé sur les risques liés à l'usage de l'infrastructure et à son état. Toutes les infrastructures font l'objet d'une telle évaluation au minimum une fois tous les cinq ans.

Évaluation de l'état des infrastructures

Afin d'établir l'état des infrastructures, la SQI utilise différents paramètres qualitatifs et quantitatifs. La méthode quantitative utilisée pour mesurer cet état est le calcul de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP qualifie l'état de santé de l'infrastructure en comparaison avec sa valeur de remplacement. Il est calculé de la façon suivante :

$$\text{IVP} = (\text{Somme des coûts des travaux de maintien d'actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans} / \text{Valeur de remplacement}) \times 100 \%$$

La SQI a défini les seuils acceptables pour l'IVP sur la base de son expérience quant à la satisfaction des clients, du financement adéquat des travaux et des ressources requises pour le maintien des infrastructures. Ces seuils servent de référence pour définir de manière qualitative les niveaux de l'IEG, qui varient de très bon (IEG de A) à très mauvais (IEG de E).

Évaluation du DMA des infrastructures

La SQI catégorise les travaux de maintien d'actifs à réaliser sur les immeubles sous sa responsabilité, selon qu'ils sont du maintien d'actifs régulier ou du DMA.

Le maintien d'actifs régulier vise les travaux à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans afin de préserver l'état des composantes de l'immeuble.

Le DMA correspond aux travaux qui auraient déjà dû être réalisés, car la composante a dépassé sa fin de vie utile.

Lorsqu'une infrastructure est en dessous du seuil d'état satisfaisant (ce qui représente un IEG de D ou de E), les travaux déterminés comme étant du DMA sont alors comptabilisés, puis intégrés au PAGI.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VISION

Être le catalyseur d'une culture audacieuse et source de fierté pour le Québec.

ORIENTATION

Chef de file de l'action gouvernementale en matière de culture et de communications, le MCC contribue au rayonnement de ces domaines, à l'épanouissement individuel et collectif de la population ainsi qu'à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires.

À l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, le MCC vise à favoriser l'accès à la culture et sa diffusion à l'aide d'infrastructures de qualité.

RESPONSABILITÉS

Des sommes importantes sont allouées annuellement aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent de la ministre de la Culture et des Communications. Ces sommes servent au maintien de leurs actifs, à la prise en charge de leur DMA, au remplacement de leurs infrastructures et à la bonification de leur parc. Le MCC s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Il veille également à ce que l'information concernant les infrastructures, ainsi que la documentation requise quant à leur état, soient disponibles et pertinentes. Ces informations permettent d'établir un portrait global objectif, complet et fiable de l'état du parc d'infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en appliquant les plus hauts standards de qualité et en faisant respecter les lois constitutives de tous les organismes et les sociétés d'État de son portefeuille.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien de leurs actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement de leurs infrastructures ainsi que la bonification de leur parc. Les travaux réalisés, les suivis réguliers et la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin de réaliser une gestion optimale de celles-ci et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État sous la responsabilité de la ministre se compose d'un total de 50 immeubles, dont 36 sont protégés en vertu de la LPC. Il comprend également 8 immeubles présentant un intérêt patrimonial, sans être toutefois protégés en vertu de cette loi. Sur les 36 immeubles protégés en vertu de la LPC, 31 appartiennent à la SODEC. Le parc d'infrastructures englobe également des équipements spécialisés essentiels à l'accomplissement de la mission des différents organismes et sociétés d'État.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles							
Musées	70	10	9	(1)	89 785	87 981	(1 804)
Lieux de diffusion	46	5	5	0	143 945	143 945	0
Bibliothèques	66	3	3	0	74 836	74 836	0
Télédiffusion	125	2	2	0	14 552	14 552	0
Immeubles patrimoniaux ²	242	31	31	0	26 738	26 738	0
Total – Immeubles		51	50	(1)	349 856	348 052	(1 804)
Équipements spécialisés							
Musées	15	16 950	32	(16 918)	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux de diffusion	18	11 406	127	(11 279)	s. o.	s. o.	s. o.
Bibliothèques	18	32	18	(14)	s. o.	s. o.	s. o.
Télédiffusion	12	10 895	269	(10 626)	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux d'enseignement	31	213	105	(108)	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements spécialisés		39 496	551	(38 945)	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données du 31 décembre 2021.

² Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC, soit 26 immeubles (logements, commerces et parcs) et cinq lieux d'interprétation. Les cinq autres immeubles patrimoniaux protégés en vertu de la LPC, mentionnés dans la description du parc d'infrastructures, sont réparties comme suit, un lieu de diffusion, une bibliothèque et trois musées.

Variation à l'inventaire

La diminution d'un immeuble de la catégorie des musées est liée à la vente de la Maison Jean-Baptiste-Chevalier qui appartenait au Musée de la civilisation. Par ailleurs, une diminution de 38 945 équipements spécialisés pour toutes les catégories d'infrastructure est observée. Cette diminution est liée à une mise à jour de l'inventaire de ces équipements qui a eu lieu en mars 2021 et pour laquelle les lots d'équipements ayant une valeur de plus de 25 000 dollars ne sont maintenant plus présentés au PAGI 2022-2023.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures ¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Musées	52	0	17	69	13	18	12,7	4,9	17,6
Lieux de diffusion	0	0	17	17	53	30	38,1	17,4	55,5
Bibliothèques	97	0	0	97	0	3	–	1,1	1,1
Télédiffusion	95	0	0	95	5	0	0,1	–	0,1
Immeubles patrimoniaux ³	10	22	44	76	19	5	6,3	3,0	9,3
Total – Immeubles	38	1	14	53	28	19	57,2	26,4	83,6
Équipements spécialisés									
Musées	19	16	4	39	45	16	0,5	0,4	0,9
Lieux de diffusion	7	21	36	64	30	6	3,4	5,6	9,0
Bibliothèques	32	60	8	100	0	0	–	–	–
Télédiffusion	24	4	8	36	54	10	14,9	–	14,9
Lieux d'enseignement	80	0	2	82	7	11	–	–	–
Total – Équipements spécialisés	20	13	18	51	41	8	18,8	6,0	24,8
Total – Infrastructures	36	2	15	53	29	18	76,0	32,4	108,4

¹ Données du 31 décembre 2021.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement des infrastructures.

³ Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC.

Objectifs

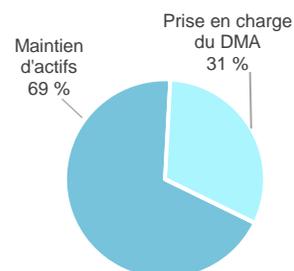
D'ici mars 2025, 65 % des immeubles des organismes et des sociétés d'État devraient être dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC).

D'ici mars 2025, réaliser au moins 16,6 millions de dollars de travaux visant la résorption du DMA.

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	MCC	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	237,3	69
Prise en charge du DMA	108,4	31
Total	345,7	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Stratégie d'investissement

Afin de s'assurer que les infrastructures des organismes et des sociétés d'État sont en bon état et conformes aux normes, et dans l'optique de maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art, la stratégie globale d'investissement en infrastructures du MCC s'articule principalement autour de deux axes d'intervention, soit :

- **Maintien d'actifs** : Effectuer en continu les interventions de maintien d'actifs qui permettent de prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État de manière à éviter des réfections majeures;
- **Prise en charge du DMA** : Prioriser les interventions sur les immeubles des lieux de diffusion pour lesquels un DMA plus important a été constaté, tout en considérant les autres immeubles ayant un DMA. Les investissements prévus au PQI 2022-2032 permettent d'anticiper une prise en charge de la totalité du DMA répertorié.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications						
2020-2021						
Réel	15,6	5,1	0,3	21,0	12,4	33,4
Prévu	13,6	8,9	–	22,5	18,3	40,8
Écart	2,0	(3,8)	0,3	(1,5)	(5,9)	(7,4)
2021-2022						
Probable	25,0	13,7	–	38,7	21,9	60,6
2022-2023						
Prévu	23,0	14,4	–	37,4	161,1	198,5

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Un écart total de 7,4 millions de dollars est observé entre les investissements prévus et réels de l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à une moins grande réalisation des travaux pour le projet de transformation du MACM, qui est un projet de bonification du parc, en raison d'un léger décalage au niveau de l'échéancier de réalisation. De plus, pour certains projets en maintien du parc, les délais de réalisation ont été plus long que prévu.

Maintien du parc

Les investissements en maintien du parc permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Travaux portant sur la structure et l'enveloppe des immeubles;
- Travaux portant sur les systèmes électromécaniques (électricité, chauffage, climatisation et systèmes d'alarme incendie);
- Maintien et remplacement d'équipements spécialisés (systèmes d'éclairage, systèmes audiovisuels, systèmes de rayonnage et d'étagères mobiles).

Plus précisément, les investissements réalisés en 2020-2021, et probables en 2021-2022, totalisent respectivement 21,0 millions de dollars et 38,7 millions de dollars. Ils ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Réfection de la maçonnerie sur le Pavillon Gérard-Morisset du MNBAQ qui va permettre de remettre l'infrastructure en bon état (IEG de B);
- Travaux de réfection sur l'immeuble Rosemont–La-Petite-Patrie de BAnQ qui ont permis de remettre l'infrastructure en très bon état (IEG de A);

- Travaux de réfection sur les immeubles de la SPDAM qui ont permis de diminuer le DMA actuellement répertorié;
- Travaux liés à l'installation de gicleurs dans le Grand Théâtre de Québec.

Les investissements de 37,4 millions de dollars prévus en 2022-2023 pour le maintien du parc permettront également de remettre des immeubles ayant du DMA (IEG de D ou E) dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C).

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Amélioration fonctionnelle ou agrandissement des infrastructures existantes;
- Acquisition et construction de nouvelles infrastructures.

Plus précisément, les investissements réalisés en 2020-2021, et probables en 2021-2022, totalisent respectivement 12,4 millions de dollars et 21,9 millions de dollars. Ils ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Réalisation du projet de réaménagement du MACM;
- Accès universel entre la station de métro et le corridor menant au complexe de la Place des Arts;
- Élaboration des projets du Réseau des Espaces bleus notamment, l'acquisition des immeubles des sites d'Amos, en Abitibi-Témiscamingue et de Baie-Saint-Paul, dans Charlevoix.

Les investissements de 161,1 millions de dollars prévus en 2022-2023 pour la bonification du parc permettront la poursuite des projets mentionnés ci-dessus et la réalisation des projets suivants :

- Activités préparatoires visant l'acquisition et l'occupation de sites ainsi que la réalisation des travaux permettant l'aménagement de nouveaux Espaces bleus dans différentes régions du Québec;
- Réaménagement de l'Espace bleu de la Capitale-Nationale à Québec;
- Acquisition, par le MNBAQ, d'équipements d'affichage dynamique.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2021-2022	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2022-2023
	2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023						
Immeubles											
Musées	13	13	0	19	18	(1)	17,2	6,9	–	(6,5)	17,6
Lieux de diffusion	52	53	1	30	30	0	38,0	37,9	–	(20,4)	55,5
Bibliothèques	0	0	0	2	3	1	7,4	–	(6,0)	(0,3)	1,1
Télédiffusion	5	5	0	0	0	0	0,1	–	–	–	0,1
Immeubles patrimoniaux	19	19	0	5	5	0	8,8	1,9	–	(1,4)	9,3
Total – Immeubles	27	28	1	19	19	0	71,5	46,7	(6,0)	(28,6)	83,6
Équipements spécialisés											
Musées	6	45	39	18	16	(2)	0,5	–	0,4	–	0,9
Lieux de diffusion	7	30	23	40	6	(34)	2,2	–	7,7	(0,9)	9,0
Bibliothèques	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–
Télédiffusion	4	54	50	0	10	10	0,4	–	16,4	(1,9)	14,9
Lieux d'enseignement	0	7	7	0	11	11	–	–	–	–	–
Total – Équipements spécialisés	4	41	37	12	8	(4)	3,1	–	24,5	(2,8)	24,8
Total – Infrastructures	25	29	4	19	18	(1)	74,6	46,7	18,5	(31,4)	108,4

¹ Les pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Globalement, l'état des immeubles est demeuré stable en 2021 ce qui est principalement attribuable aux travaux préventifs de maintien d'actifs effectués sur les immeubles.

Les indices d'état des équipements spécialisés des musées, des lieux de diffusion, de la télédiffusion ainsi que des lieux d'enseignement se sont détériorés à la suite de la mise à jour de nouveaux bilans de santé sur la majorité des équipements spécialisés au cours de cette année, faisant passer plusieurs de ces équipements spécialisés d'un bon état (IEG de B) ou d'un état satisfaisant (IEG de C) à un mauvais ou très mauvais état (IEG de D ou E).

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA est de 33,8 millions de dollars et résulte des éléments suivants :

- L'augmentation du DMA de 46,7 millions de dollars est causée par la dégradation naturelle observée sur les immeubles des musées, des lieux de diffusion ainsi que sur des immeubles patrimoniaux de la SODEC. Plus spécifiquement, ce montant inclut, d'une part, l'indexation des coûts et, d'autre part, les travaux répertoriés en maintien d'actifs, qui n'ont pas été réalisés en cours d'année, et qui sont dorénavant considérés comme du DMA;

- L'ajout de 24,5 millions de dollars de nouveaux constats pour les équipements spécialisés provient de la mise à jour des bilans de santé réalisés dans la dernière année. Cette hausse résulte principalement des coûts associés à l'ajout de besoin de réfection ou de remplacement des systèmes d'éclairage scénique, d'un grand piano de concert, de caméscope et de magnétoscope et enfin, d'antennes et d'émetteurs pour la télédiffusion;
- La diminution de 6,0 millions de dollars pour les immeubles des bibliothèques s'explique par la réalisation en trois phases d'un nouveau bilan de santé pour la bibliothèque Saint-Sulpice, ce qui a permis de réévaluer le DMA à 1,4 million de dollars pour la première phase au lieu de 7,4 millions de dollars selon l'estimation précédente. À noter que les travaux liés aux deux autres phases viendront s'ajouter graduellement au DMA qui sera répertorié aux prochains PAGI;
- La résorption de 31,4 millions de dollars du DMA qui s'explique principalement par :
 - La réalisation de différents travaux de réfection sur certains musées qui ont permis de résorber 1,0 million de dollars et par des travaux préparatoires de 5,5 millions de dollars liés au projet de réaménagement du MACM;
 - Des travaux de réfection sur différents immeubles de la SPDAM qui ont permis de résorber 20,4 millions de dollars;
 - Des travaux préparatoires de 0,3 million de dollars en vue de la réfection de la bibliothèque Saint-Sulpice;
 - Des investissements ciblés dans les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC qui ont permis de résorber 1,4 million de dollars;
 - Le remplacement d'équipements ayant atteint leur fin de vie utile qui a permis de résorber 2,8 millions de dollars.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Tous les immeubles et les équipements spécialisés ont fait l'objet d'une inspection. De plus, conformément à sa mission, la SODEC poursuit annuellement son plan d'investissements pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Dans une perspective d'adoption des bonnes pratiques de gestion des infrastructures, et d'arrimage avec les lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu sur une période de cinq ans a été établi. Une mise à jour annuelle est également effectuée afin que soient ciblées, notamment, les composantes critiques des immeubles. L'objectif de cette actualisation est de maintenir un portrait à jour de l'état des immeubles et des équipements spécialisés, contribuant ainsi à la prise de décisions éclairées à leur égard.

Méthodologie

La méthode d'évaluation utilisée pour déterminer les indices d'état gouvernemental des infrastructures, à l'exception des immeubles patrimoniaux de la SODEC, est celle basée sur l'IVP⁵. Pour les immeubles de la SODEC, la méthode employée est plutôt une pondération basée sur cinq critères, comme précisée au cadre de gestion du portefeuille ministériel, en prenant en considération les particularités associées à ces immeubles. Cette méthode permet de tenir compte de la réalité particulière de ces infrastructures patrimoniales.

Les interventions prioritaires dans les bilans de santé sont comptabilisées à titre de DMA pour les immeubles dont l'IVP est supérieur au seuil d'état satisfaisant (15 %). Cette donnée est actualisée annuellement et prend en compte les nouveaux besoins en investissements, les travaux réalisés ainsi que l'indexation des coûts. Considérant que l'inspection pour l'immeuble de Sept-Îles appartenant à la Société de télédiffusion du Québec n'a pas été mise à jour au cours des dernières années, une dégradation théorique a été considérée à l'égard de l'évaluation des interventions à réaliser. Cette donnée est, par la suite, indexée annuellement.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

⁵ Indice de vétusté physique : Somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de 5 ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

ANNEXE 2

Composition du groupe d'organismes

Les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Musée d'Art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de télédiffusion du Québec
Société du Grand Théâtre de Québec

ÉDUCATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉDUCATION

VISION

L'état des infrastructures des organismes scolaires (centres de services scolaires ou commissions scolaires) influence la qualité de la formation offerte. Il est donc essentiel que les élèves québécois disposent d'environnements d'apprentissage stimulants et accessibles qui favorisent leur réussite éducative. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle scolaire et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

Au cours des quatre dernières années, des investissements importants en infrastructures publiques ont été consacrés au maintien et à la bonification du parc immobilier scolaire. En fait, pour le secteur de l'Éducation, le PQI a plus que doublé, passant de 9,0 milliards de dollars pour la période 2018-2028 à 21,1 milliards de dollars pour 2022-2032. Ces investissements contribueront à assurer la sécurité des élèves et du personnel scolaire ainsi qu'à répondre aux besoins d'espace grandissants.

Le gouvernement reconnaît l'importance de maintenir les écoles en bon état. C'est dans ce contexte qu'il a mené, au cours de la dernière année, une vaste opération d'inspection de son parc immobilier scolaire afin de redresser son état sur la base des besoins d'investissements requis en maintien du parc.

Par ailleurs, le Ministère bénéficie de la stratégie d'augmentation progressive des investissements⁶, mise en place par le gouvernement au PQI 2021-2031, qui vise à relever progressivement le niveau des investissements en maintien du parc aux prochains PQI, particulièrement au cours du deuxième quinquennat. Conjugués à l'ajustement des orientations et stratégies d'interventions qui seront apportées par le Ministère, ces investissements permettront d'améliorer la proportion des bâtiments scolaires en bon état.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission qui consiste à promouvoir l'éducation, le MEQ s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à la réussite éducative en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MEQ sont les suivantes :

- Allouer des sommes aux organismes scolaires pour le maintien d'actifs, pour la prise en charge du DMA et pour l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues;
- Prioriser les investissements en fonction des enjeux gouvernementaux.

⁶ Pour plus de détail, voir la section 3.4 du PQI 2022-2032.

LES ORGANISMES SCOLAIRES

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités des organismes scolaires sont les suivantes :

- Planifier les investissements et réaliser les travaux conformément aux projets autorisés, aux sommes allouées et à la réglementation en vigueur;
- Inspecter leurs infrastructures afin d'avoir un portrait juste de leur condition et des travaux à réaliser pour les maintenir ou les rétablir dans un bon état;
- Gérer les infrastructures dont ils sont propriétaires ou copropriétaires;
- S'assurer que leurs infrastructures sont fonctionnelles et qu'elles demeurent sécuritaires, performantes et fiables.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes scolaires se compose de 4 086 bâtiments occupant une superficie de près de 17,0 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre 69 organismes scolaires linguistiques et trois à statut particulier (Centre de services scolaire du Littoral, Commission scolaire crie et Commission scolaire Kativik). Il regroupe des immeubles de différentes catégories, soit les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que les immeubles excédentaires.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles							
Organismes scolaires linguistiques							
Établissements d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	61	2 280	2 304	24	7 472 227	7 562 646	90 419
Écoles secondaires	57	452	467	15	6 663 932	6 860 081	196 149
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	58	277	306	29	1 621 931	1 580 751	(41 180)
Administratifs et autres usages ²	51	385	332	(53)	548 659	475 296	(73 363)
Organismes scolaires à statut particulier	30	550	571	21	296 507	309 157	12 650
Immeubles excédentaires³	68	145	106	(39)	283 878	191 350	(92 528)
Total – Immeubles		4 089	4 086	(3)	16 887 134	16 979 281	92 147

¹ Données de février 2022.

² La catégorie « Administratifs et autres usages » inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.

³ La catégorie « Immeubles excédentaires » inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, l'inventaire a diminué de trois immeubles, pour un nouveau total de 4 086. Cette variation s'explique par l'ajout de 45 bâtiments (par exemple, construction et acquisition) et le retrait de 48 bâtiments (par exemple, démolition et vente). De plus, un changement de vocation (catégorie) a été effectué par les organismes scolaires pour 44 bâtiments lorsque la clientèle scolaire prédominante a changé d'une année à l'autre. Finalement, le transfert des données vers le nouveau système d'information GIEES a permis de corriger plusieurs éléments tels que la superficie de certains bâtiments pour mieux tenir compte des agrandissements et la classification des immeubles selon leur utilisation principale.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES SCOLAIRES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Organismes scolaires linguistiques									
Établissements d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	13	14	14	41	38	21	851,5	2 052,8	2 904,3
Écoles secondaires	4	14	17	35	45	20	839,6	1 334,5	2 174,1
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	16	19	14	49	33	18	143,1	333,7	476,8
Administratifs et autres usages ³	20	8	18	46	26	28	38,1	175,5	213,6
Organismes scolaires à statut particulier	69	15	12	96	3	1	2,7	6,0	8,7
Immeubles excédentaires⁴	19	5	2	26	8	66	2,2	87,6	89,8
Total – Immeubles	12	14	15	41	39	20	1 877,2	3 990,1	5 867,3

¹ Données de février 2022.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

³ La catégorie « Administratifs et autres usages » inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.

⁴ La catégorie « Immeubles excédentaires » inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le MEQ s'est doté d'un nouveau système d'information, GIEES, permettant de répertorier les travaux des organismes scolaires à réaliser et de soutenir la planification stratégique de leurs projets d'infrastructures. Le déploiement de ce nouvel outil a débuté comme prévu en 2020, mais a pris du retard en raison de la pandémie. Le déploiement du module pour le maintien des actifs est terminé, alors que celui des modules d'entretien et de gestion de projets est prévu se terminer en 2022.

La migration des données vers le nouveau système a principalement été réalisée par les organismes scolaires durant l'année 2021 et est pratiquement terminée. En date du 4 février 2022, 90 % du parc immobilier a fait l'objet d'une inspection et le 10 % restant sera réalisé dans la prochaine année. Cette vaste opération d'inspection a été réalisée selon une nouvelle méthodologie d'inspection uniformisée élaborée en partenariat avec une firme externe, laquelle a aussi offert un accompagnement au réseau pour développer une vision commune de la méthode d'inspection. Ainsi, cela permet d'obtenir une vision à long terme juste, uniforme et intégrée des besoins en maintien du parc d'infrastructures scolaires.

Pour la première fois en 2022, le MEQ a extrait les données nécessaires à l'élaboration du PAGI à partir du nouveau système d'information GIEES.

Objectif

Le MEQ prévoyait que le niveau d'investissements prévu au cours de la prochaine année en maintien du parc aura pour effet d'augmenter, d'ici 2022-2023, à 50 % la proportion des infrastructures en bon état (IEG de A, B ou C) pour l'ensemble des immeubles sous sa responsabilité.

Cet objectif, présent au Plan stratégique 2019-2023 du MEQ, sera toutefois difficilement réalisable. En effet, il est possible de constater, avec l'uniformisation des inspections dans le réseau, que malgré les investissements importants réalisés au cours des dernières années, l'amélioration de l'état du parc immobilier scolaire prendra encore du temps.

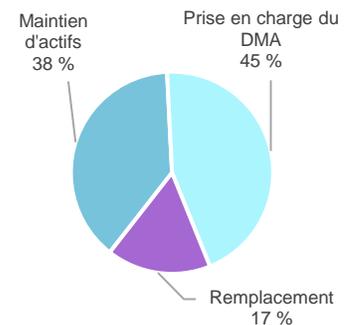
Le MEQ s'est donné les orientations suivantes à l'égard de ses choix d'investissements à venir :

- Réaliser prioritairement les travaux visant à corriger les problèmes de qualité de l'air et de moisissures dans les écoles;
- Remplacer ou réparer rapidement certaines composantes critiques en fin de vie utile telles que les toitures, les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de chauffage;
- Prioriser les investissements en maintien d'actifs sur les écoles qui sont dans un état satisfaisant (IEG de C) afin d'éviter qu'elles ne se dégradent davantage et ne se retrouvent en mauvais état (IEG de D).

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Organismes scolaires	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	5 081,5	38
Prise en charge du DMA	5 867,3	45
Remplacement	2 214,2	17
Total	13 163,0	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Stratégie d'investissement

Les investissements de près de 5,9 milliards de dollars prévus au PQI 2022-2032 pour le secteur de l'éducation sont suffisants pour résorber le DMA actuellement évalué au PAGI. Cependant, la dégradation naturelle du parc et les nouveaux constats pourraient faire augmenter le DMA dans les prochaines années.

Afin de résorber le DMA, le MEQ réalise les actions suivantes :

- Confirmer les budgets annuels d'investissements aux organismes scolaires le plus tôt possible afin de leur permettre d'accélérer la réalisation des travaux;
- Prévoir des budgets d'entretien distincts, alloués dans les enveloppes de fonctionnement des organismes scolaires, qui devront être obligatoirement utilisés à cette fin;
- Permettre aux organismes scolaires d'acquérir des bâtiments modulaires afin de libérer des espaces dans les écoles qui nécessitent des travaux de réfection prioritaires;
- Encourager les organismes scolaires à développer des plans directeurs d'investissements afin de planifier, à moyen et à long terme, les projets de réfection, de remplacement et de nouvelles constructions;
- Améliorer, par le biais du nouveau système d'information de gestion, le suivi des besoins d'investissements dans les écoles incluant l'effet des travaux réalisés sur l'évolution de leur état et de leur DMA, ce qui permettra de cibler les interventions optimales.

De plus, le MEQ poursuivra la réalisation de son plan visant la reconstruction des écoles les plus vétustes, par les actions suivantes :

- Cibler les écoles les plus vétustes et combiner, si possible, leur reconstruction à la création de nouvelles places-élèves pour répondre aux déficits d'espaces les plus urgents;
- Considérer les priorités soulevées par les organismes scolaires selon une analyse coût-bénéfice démontrant qu'il est plus avantageux de reconstruire le bâtiment plutôt que de le rénover;
- Poursuivre la planification et la réalisation des projets autorisés au cours des dernières années.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
Organismes scolaires						
2020-2021						
Réel	278,9	1 005,0	89,0	1 372,9	835,1	2 208,0
Prévu	677,3	551,3	91,4	1 320,0	817,5	2 137,5
Écart	(398,4)	453,7	(2,4)	52,9	17,6	70,5
2021-2022						
Probable	776,8	424,9	185,3	1 387,0	1 013,0	2 400,0
2022-2023						
Prévu	560,6	561,9	420,9	1 543,4	1 062,0	2 605,4

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart entre les investissements prévus et les investissements réels de 70,5 millions de dollars en 2020-2021 s'explique principalement par la réalisation de certains projets plus rapidement que prévu.

Maintien du parc

Les investissements réalisés en 2020-2021 et probables en 2021-2022, totalisant respectivement 1 372,9 millions de dollars et 1 387,0 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux visant principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que de remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- Travaux visant à corriger les problèmes de moisissures et de qualité de l'air dans les écoles;
- Travaux d'adaptation des immeubles pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Rénovations fonctionnelles (par exemple, transformation de bureaux ou de salles polyvalentes en classes);
- Réfection ou reconstruction de bâtiments ayant subi des dommages causés par un sinistre.

Plus particulièrement, ces investissements devraient permettre le remplacement de composantes critiques dans les écoles telles que :

- Des superstructures et des enveloppes (par exemple : planchers, murs et toitures);
- Des aménagements intérieurs (par exemple : cloisons, escaliers et finitions intérieures);
- Des services (par exemple, plomberie, chauffage, ventilation et électricité).

De plus, les investissements planifiés permettront la réalisation de plusieurs projets tels que :

- Le remplacement des blocs sanitaires à l'École polyvalente Nicolas-Gatineau, située à Gatineau;
- Le remplacement des planchers à l'École Le Tremplin, située à Malartic;
- Le remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation à l'École spécialisée de l'Envol, située à Québec;
- Le remplacement de la couverture de toit plat à la l'École secondaire de Matane, située à Matane.

Afin d'accélérer la réalisation des travaux dans les écoles et d'en maximiser le rendement à court terme, la confirmation des budgets d'investissements aux organismes scolaires a été devancée et, depuis 2019-2020, le MEQ procède à des annonces pluriannuelles. Ainsi, les organismes scolaires peuvent mettre en œuvre plus rapidement la planification de leurs projets de rénovation, qui sont réalisés en majorité au cours de la période estivale.

Bonification du parc

D'ici 2025-2026, en excluant les répercussions de l'ouverture des classes de maternelle 4 ans, le MEQ prévoit un déficit d'environ 300 classes dans les écoles primaires. Ces écoles se trouvent, principalement, dans les régions de la Montérégie, des Laurentides et de la Capitale-Nationale. Le MEQ prévoit aussi, d'ici 2030-2031, un déficit d'environ 14 000 places-élèves dans les écoles secondaires, principalement dans les régions de la Montérégie, des Laurentides, de la Capitale-Nationale et de Lanaudière.

Pour répondre aux besoins grandissants en matière d'éducation, le gouvernement prévoit des investissements au PQI 2022-2032 de près de 8,0 milliards de dollars, qui permettront notamment de :

- Poursuivre la planification et la réalisation de près de 300 projets d'ajout d'espace autorisés au cours des dernières années;
- Annoncer plusieurs nouveaux projets de construction ou d'agrandissement d'écoles qui permettront de créer des classes supplémentaires au primaire et des places-élèves additionnelles au secondaire, dont profiteront des milliers d'élèves d'ici 2025-2026;
- Construire les locaux nécessaires à l'ouverture de 2 600 nouvelles classes de maternelle 4 ans d'ici la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Plus précisément, des investissements de 1 062,0 millions de dollars permettront de réaliser ou de poursuivre en 2022-2023 certains projets tels que :

- École primaire – Châteauguay – Construction (quatre classes du préscolaire et 14 classes du primaire);
- École primaire Saint-Rémi – Beaconsfield – Agrandissement (six classes du préscolaire et huit classes du primaire);
- École primaire – Longueuil – Construction (six classes du préscolaire et 18 classes du primaire);
- École secondaire Joseph-François-Perrault – Québec – Agrandissement (348 places-élèves et un gymnase).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2021- 2022	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2022- 2023
	2021- 2022	2022- 2023		2021- 2022	2022- 2023						
Immeubles											
Organismes scolaires linguistiques											
Établissements d'enseignement											
Écoles préscolaires et primaires	36	38	2	23	21	(2)	2 608,9	332,9	650,7	(688,2)	2 904,3
Écoles secondaires	41	45	4	14	20	6	1 551,9	304,3	727,3	(409,4)	2 174,1
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	47	33	(14)	13	18	5	412,8	34,8	138,1	(108,9)	476,8
Administratifs et autres usages	28	26	(2)	28	28	0	278,2	21,4	(12,6)	(73,4)	213,6
Organismes scolaires à statut particulier	16	3	(13)	9	1	(8)	110,3	51,0	(123,5)	(29,1)	8,7
Immeubles excédentaires	23	8	(15)	44	66	22	242,2	8,2	(96,7)	(63,9)	89,8
Total – Immeubles	37	39	2	19	20	1	5 204,3	752,6	1 283,3	(1 372,9)	5 867,3

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Globalement, l'état des infrastructures scolaires s'est légèrement détérioré cette année. Cette hausse de bâtiments en mauvais état est attribuable à l'ajout de besoins de travaux de réfection à la suite de nouvelles inspections réalisées selon un processus uniformisé et simplifié pour l'ensemble des organismes scolaires, incluant une révision à la hausse des coûts de travaux. Cette mise à jour des coûts de travaux était nécessaire afin de tenir compte du marché actuel de la construction et a été réalisée en collaboration avec des spécialistes en construction.

Évolution du DMA

L'augmentation globale du DMA de 663,0 millions de dollars s'explique par les éléments suivants :

- 752,6 millions de dollars liés à la dégradation naturelle des composantes critiques de certains bâtiments scolaires tels que les fondations, les planchers, les murs, les toits, la plomberie et les systèmes de chauffage, de ventilation et d'électricité;
- 1 283,3 millions de dollars s'expliquant, d'une part, par la bonification du processus d'inspection qui a permis de constater des nouveaux besoins de travaux de maintien d'actifs et, d'autre part, par la révision des coûts des projets répertoriés;
- La résorption de 1 372,9 millions de dollars qui s'explique principalement par :
 - Le remplacement de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de vie utile, dont :
 - Des infrastructures (par exemple, fondations);
 - Des superstructures et des enveloppes (par exemple, planchers, murs et toitures);
 - Des aménagements intérieurs (par exemple, cloisons, escaliers et finitions intérieures);
 - Des services (par exemple, plomberie, chauffage, ventilation et électricité);

- D'autres travaux;
- Des travaux visant à éliminer des problèmes pouvant affecter la qualité de l'air dans certains bâtiments.

En contrepartie, le devancement du processus d'allocation annuelle des budgets de maintien d'actifs aux organismes scolaires et le fait que celui-ci prévoit une allocation pluriannuelle permettront de soutenir une meilleure planification des contrats et de maximiser le volume des interventions effectuées durant l'été.

Par ailleurs, pour contrer l'augmentation anticipée du DMA, le MEQ va poursuivre ses efforts d'allocations ciblées et adopter des mesures assurant une capacité de réalisation des travaux en conséquence.

Enfin, la mise en place du nouvel outil GIEES permet au MEQ, en collaboration avec le réseau scolaire, de mettre en place des moyens concrets et ciblés afin de s'attaquer à la vétusté physique des bâtiments.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Le MEQ poursuit ses efforts afin d'améliorer ses processus d'inspection et ses outils de gestion du maintien d'actifs des bâtiments scolaires. À cet effet, on peut citer la mise en place d'un processus d'inspection uniformisé et récurrent qui permet de présenter un portrait complet et en continu de l'état de l'ensemble des immeubles du réseau. D'ailleurs, le MEQ a retenu les services d'une firme qui a préparé, entre autres, un guide méthodologique d'inspection pour les organismes scolaires afin de mieux encadrer l'approche retenue pour les activités liées au relevé des problématiques lors des inspections. Le soutien offert par la firme comprenait aussi un volet de formation et d'accompagnement qui illustre la volonté du MEQ d'uniformiser les inspections dans l'ensemble des organismes scolaires dans le but d'obtenir des données comparables et standardisées relatives au maintien d'actifs des infrastructures scolaires.

Amorcés au printemps 2019, les travaux avec la firme se sont terminés à l'été 2021. Le guide d'inspection uniformisée a été diffusé à l'automne 2019 et la formation offerte aux organismes scolaires pour effectuer leurs inspections selon la nouvelle méthodologie s'est terminée en juin 2021.

Méthodologie

Les organismes scolaires utilisent un logiciel de gestion d'actifs leur permettant de répertorier, à la suite de leurs inspections, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le logiciel selon les modalités d'inspection recommandées dans le *Cadre de gestion des infrastructures scolaires*. Ces modalités visent à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et harmonisée à travers le réseau scolaire.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP⁷. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

Un facteur d'ajustement est également appliqué, le cas échéant, au coût des travaux à réaliser pour tenir compte des particularités des bâtiments ayant une incidence financière, dont la présence de contaminants et les contraintes patrimoniales.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

⁷ L'indice de vétusté physique (IVP) d'une infrastructure correspond à la somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires)

Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre) ¹						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
de Montréal	266	1 593 930	71	29	21	23	73	78	77	967,0
de Laval	115	635 285	54	10	5	5	20	18	69	546,1
English-Montréal	69	477 825	67	4	0	1	5	25	25	360,9
des Patriotes	77	403 913	49	7	3	5	15	25	37	273,6
de la Capitale	86	498 693	57	7	3	13	23	37	25	270,2
des Mille-Îles	100	458 199	42	10	5	6	21	29	37	266,8
Marguerite-Bourgeoys	131	796 915	64	16	15	19	50	57	20	205,3
de l'Estuaire	32	144 946	58	3	2	0	5	4	21	180,8
Marie-Victorin	85	519 988	58	8	4	8	20	46	14	161,8
du Fer	34	140 675	49	3	0	1	4	6	18	142,9
des Samares	102	373 042	52	14	9	13	36	32	30	129,9
des Hauts-Cantons	38	143 263	68	1	0	0	1	11	26	105,9
des Affluents	80	454 878	47	10	15	12	37	28	11	101,3
des Grandes-Seigneuries	64	324 382	53	6	16	5	27	16	19	98,8
de la Rivière-du-Nord	65	313 116	51	10	7	7	24	29	12	98,4
de la Vallée-des-Tisserands	51	151 545	57	4	0	1	5	21	20	95,8
Sir-Wilfrid-Laurier	48	196 053	57	3	2	6	11	19	9	93,7
de la Côte-du-Sud	54	203 537	65	0	0	0	0	1	20	88,7
des Découvreurs	39	229 985	57	1	6	9	16	14	9	81,5
des Chênes	51	200 891	60	5	5	5	15	19	17	81,3
de Saint-Hyacinthe	52	230 424	61	6	5	8	19	17	16	80,1
de l'Énergie	60	228 581	62	4	5	9	18	23	15	78,8
Central Québec	37	88 795	71	14	2	0	16	10	8	71,9
de la Pointe-de-l'Île	69	495 530	57	9	15	14	38	18	3	62,9
des Monts-et-Marées	38	144 564	64	1	5	6	12	17	7	62,2
du Fleuve-et-des-Lacs	56	137 751	64	2	1	9	12	24	10	62,2
Lester-B.-Pearson	54	376 302	60	4	8	10	22	28	4	62,1
René-Lévesque	33	155 041	62	0	1	3	4	21	8	59,9
New Frontiers	17	89 665	65	0	0	0	0	7	7	53,9
Harricana	32	104 609	58	1	1	2	4	19	8	53,6
du Chemin-du-Roy	73	329 702	67	6	18	14	38	27	6	52,1
Eastern Townships	31	139 034	76	0	3	1	4	14	7	52,0
de la Riveraine	31	110 112	62	0	1	2	3	11	15	46,7
de Kamouraska-Rivière-du-Loup	47	178 109	63	3	6	5	14	23	9	43,1
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	28	76 408	71	0	0	2	2	20	6	41,9
Western Québec	31	121 054	56	1	4	5	10	15	5	41,4

ANNEXE 2 (suite)

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires)
Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre) ¹					DMA (M\$)	
				A	B	C	ABC	D		E
du Val-des-Cerfs	47	238 641	61	2	7	11	20	20	6	39,5
des Appalaches	24	138 468	63	0	1	2	3	16	5	38,6
du Lac-Abitibi	20	72 098	61	0	2	2	4	8	7	36,1
des Laurentides	31	119 156	65	1	2	2	5	14	10	33,9
des Hautes-Rivières	56	258 796	65	6	12	12	30	23	3	29,5
des Rives-du-Saguenay	48	253 391	65	12	15	9	36	10	1	29,1
des Portages-de-l'Outaouais	49	251 794	46	6	10	10	26	15	4	28,3
des Trois-Lacs	48	202 582	50	6	9	7	22	18	6	28,3
du Lac-Saint-Jean	35	164 417	59	8	5	11	24	9	1	28,1
de la Beauce-Etchemin	82	323 485	59	8	21	15	44	30	7	28,1
Riverside	27	140 134	64	3	3	2	8	14	5	26,4
de la Région-de-Sherbrooke	58	300 125	61	7	10	23	40	15	2	22,6
des Navigateurs	78	334 241	55	17	18	11	46	20	6	22,2
des Draveurs	48	231 853	50	13	12	12	37	10	1	21,0
des Chic-Chocs	28	113 792	63	3	8	4	15	10	3	20,5
de Rouyn-Noranda	26	104 116	58	3	1	3	7	17	2	20,3
des Sommets	44	167 848	66	3	4	10	17	16	3	20,1
de la Moyenne-Côte-Nord	11	22 434	62	0	1	0	1	7	2	16,9
du Lac-Témiscamingue	20	57 709	62	0	2	6	8	5	4	15,8
de l'Or-et-des-Bois	24	110 680	63	4	2	4	10	12	2	15,4
du Pays-des-Bleuets	49	173 366	56	12	6	8	26	12	4	12,8
au Cœur-des-Vallées	26	98 320	60	6	6	2	14	6	0	8,4
de Sorel-Tracy	22	117 524	62	2	1	7	10	7	2	7,9
de la Baie-James	37	79 619	47	13	1	3	17	8	0	7,5
de Portneuf	24	117 989	67	3	5	1	9	8	0	5,9
Kativik	260	119 220	31	133	38	20	191	11	10	4,9
de Charlevoix	16	81 501	63	0	8	2	10	5	1	4,7
crie	238	155 249	24	146	22	22	190	13	4	3,8
Eastern Shores	17	31 822	63	3	2	3	8	5	0	3,6
des Îles	6	35 234	65	0	0	1	1	5	0	3,4
De La Jonquière	28	177 693	67	5	2	10	17	8	0	2,6
des Phares	41	179 195	65	1	1	1	3	1	1	2,2
des Hautes-Laurentides	31	88 848	68	7	4	9	20	10	0	2,0
des Premières-Seigneuries	77	390 853	57	28	29	15	72	3	0	1,0
des Bois-Francs	58	225 404	64	21	23	6	50	3	0	0,4
du Littoral	76	34 942	41	41	4	0	45	0	0	–
Total	4 086	16 979 281	56	725	490	495	1 710	1 203	752	5 867,3

¹ Puisque les indices d'état de 421 bâtiments sont inconnus, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égale pas 4 086.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

VISION

La qualité des infrastructures du secteur de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui soient en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission, qui consiste notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur, le MES s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MES sont :

- Allouer des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues;
- Effectuer des vérifications à l'égard des budgets d'investissements des établissements collégiaux et universitaires afin que les allocations consenties pour les espaces reconnus aux fins de financement soient utilisées exclusivement pour ceux-ci.

LES CÉGEPS ET LES UNIVERSITÉS

RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MES distingue les espaces reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'espaces relève de leur mission et des normes applicables par le MES.

Le MES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MES. Les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser à partir d'un budget d'investissements annuel et obtenir une confirmation du MES à l'égard de leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et le bâtiment visé. Les établissements doivent également transmettre au MES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MES n'effectue pas le suivi au PAGI des espaces non reconnus aux fins de financement puisqu'il ne verse aucune allocation pour ceux-ci. Les établissements doivent répondre aux besoins d'investissements de ces espaces par des revenus propres. Chaque établissement a ainsi la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité de ces espaces.

Le MES verse des allocations normalisées en maintien des actifs aux établissements pour l'ajout et l'entretien de leurs parcs mobiliers MAOB. Les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs parcs d'équipements et de planifier les interventions à réaliser. Les établissements doivent transmettre annuellement au MES l'information concernant leurs équipements significatifs.

Depuis cette année, les équipements significatifs de 100 000 dollars et plus et les équipements jugés stratégiques sont recensés pour les deux réseaux d'enseignement. Ils sont présentés selon les trois catégories suivantes : les équipements d'enseignement, le matériel roulant et les autres équipements.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 986 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,7 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,5 millions de mètres carrés, regroupés dans 893 bâtiments, sont reconnus par le MES aux fins de financement. Le parc d'équipements du réseau collégial est doté de 1 857 équipements. Il comprend 1 540 équipements spécialisés d'enseignement, 39 matériels roulants et 278 autres équipements. Ce parc est réparti entre 48 cégeps.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 052 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,9 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,7 millions de mètres carrés, regroupés dans 761 bâtiments, sont reconnus par le MES aux fins de financement. Le parc d'équipements du réseau universitaire est doté de 6 137 équipements. Il comprend 5 503 équipements spécialisés d'enseignement, 150 matériels roulants et 484 autres équipements. Ce parc est réparti entre 19 universités.

Inventaire des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Cégeps							
Immeubles							
Espaces reconnus aux fins de financement	45	890	893	3	2 551 034	2 549 756	(1 278)
Équipements							
Équipements d'enseignement	ND	ND	1 540	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Matériel roulant	ND	ND	39	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres équipements	ND	ND	278	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements	ND	ND	1 857	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Universités							
Immeubles							
Espaces reconnus aux fins de financement	55	761	761	0	3 597 184	3 673 186	76 002
Équipements							
Équipements d'enseignement	ND	ND	5 503	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Matériel roulant	ND	ND	150	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres équipements	ND	ND	484	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements	ND	ND	6 137	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données du 24 janvier 2022.

Variation à l'inventaire

Cégeps

Par rapport à la période précédente, l'inventaire a augmenté de trois espaces reconnus aux fins de financement, pour un nouveau total de 893. Cette variation s'explique par :

- L'ajout de cinq espaces reconnus aux fins de financement par :
 - La construction du bloc T à Vanier College;
 - La construction d'un bâtiment au Cégep de Rivière-du-Loup comprenant deux espaces reconnus aux fins de financement dont l'un inclut un entrepôt, une salle mécanique et un centre sportif et l'autre un entrepôt pour les ordures;
 - L'agrandissement du bâtiment TIM au Collège Montmorency;
 - L'agrandissement du pavillon A au Cégep de Rimouski;
- Le retrait de deux espaces reconnus aux fins de financement par :
 - Le retrait du bloc I à Vanier College;
 - La vente de la résidence 24 Ste-Marguerite au Cégep de Saint-Jérôme.

Universités

Par rapport à la période précédente, l'inventaire en nombre est demeuré stable, mais le nombre de mètres carrés a augmenté, en raison des variations suivantes :

- La construction de trois bâtiments aux fins d'enseignement et de recherche :
 - Université de Montréal : Complexe des sciences;
 - Université de Montréal : pavillon de médecine vétérinaire (deux bâtiments);
- Le transfert en location de la totalité des résidences universitaires René-Lévesque de l'Université du Québec à Montréal;
- La démolition de la maison Michael-John-Brophy à l'Université Laval;
- Le regroupement de deux espaces reconnus aux fins de financement à l'Université McGill.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES CÉGEPS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	9	14	25	48	42	10	242,8	224,3	467,1
Équipements									
Équipements d'enseignement	28	16	20	64	4	32	5,8	43,4	49,2
Matériel roulant	35	13	4	52	4	44	0,1	1,3	1,4
Autres équipements	37	22	10	69	5	26	1,2	5,7	6,9
Total – Équipements	29	17	18	64	4	32	7,1	50,4	57,5
Total – Infrastructures	9	15	25	49	41	10	249,9	274,7	524,6

¹ Données du 24 janvier 2022.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

Objectifs

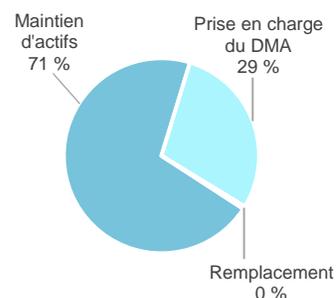
Les investissements du MES en maintien du parc d'infrastructures collégiales permettront d'atteindre les objectifs suivants d'ici au 31 mars 2026 :

- Augmenter à 70 % la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C);
- Réaliser au moins 256,6 millions de dollars de travaux visant la résorption du DMA des immeubles;
- Réaliser au moins 20,5 millions de dollars de travaux visant la résorption du DMA des équipements.

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Cégeps	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 223,0	71
Prise en charge du DMA	502,5	29
Remplacement	7,7	0
Total	1 733,2	100

**Prise en charge du déficit de maintien d'actifs**

	DMA pris en charge	DMA résiduel
DMA des cégeps	502 M\$	23 M\$
525 M\$	96 %	4 %

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des cégeps :

- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile tels que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Élaborer, en collaboration avec les établissements, des plans de résorption de leur DMA;
- Assurer la mise à jour des inspections de leurs bâtiments afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier.

Stratégie d'investissement

Le portrait actuel des cégeps démontre que 49 % de leur parc d'infrastructures est en bon état (IEG de A, B ou C). Parmi les infrastructures les plus vétustes (IEG de D ou E), qui représentent 51 % du parc d'infrastructures collégiales, 70 % sont des immeubles ayant été construits avant 1980, âgés de près de 50 ans. D'ailleurs, certains sont des immeubles patrimoniaux qui devront être rénovés ou reconstruits au cours de la prochaine décennie.

Le MES prévoit que les investissements planifiés en maintien du parc auront pour effet, d'ici 2025-2026, d'augmenter à 70 % la proportion des immeubles en bon état (IEG de A, B ou C) et de prendre en charge 256,6 millions de dollars du DMA.

Le MES prévoit que les investissements planifiés en maintien du parc auront pour effet, d'ici 2025-2026, d'augmenter à 70 % la proportion des équipements en bon état (IEG de A, B ou C) et de prendre en charge 20,5 millions de dollars du DMA.

Pour ce faire, le MES s'est donné comme orientation, à l'égard de ses choix d'investissements à venir, de prioriser les projets ayant des répercussions importantes sur l'amélioration de l'état des bâtiments et des équipements et la résorption du DMA.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Cégeps						
2020-2021						
Réel	189,9	31,3	15,5	236,7	49,1	285,8
Prévu	142,0	33,5	1,4	176,9	47,4	224,3
Écart	47,9	(2,2)	14,1	59,8	1,7	61,5
2021-2022						
Probable	189,6	31,0	0,6	221,2	48,5	269,7
2022-2023						
Prévu	160,1	64,3	1,4	225,8	91,1	316,9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2020-2021 et probables en 2021-2022, totalisent respectivement 285,8 millions de dollars et 269,7 millions de dollars. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux en maintien et en bonification du parc.

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux sur les revêtements intérieurs des bâtiments tels que des plafonds suspendus, des tuiles de vinyle, de la peinture intérieure et des planchers;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA, tels que la réhabilitation des escaliers extérieurs et intérieurs, des portes, des murs-rideaux, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Travaux sur les dalles standards de sol et les murs de fondation des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Rénovation de la bibliothèque au Cégep John Abbott;
- Réaménagement des classes au Cégep de Valleyfield;
- Réfection des vestiaires sportifs au Collège de Rosemont;
- Réfection partielle de la toiture du Cégep de Sherbrooke;
- Remplacement des planchers du gymnase au Cégep de Drummondville;
- Travaux de réfection de la piscine du Cégep de Rivière-du-Loup;
- L'aménagement de la salle de classe technologique du Collège d'Alma;
- Les travaux de désamiantage des corridors du sous-sol du pavillon central du Cégep Marie-Victorin;
- La réfection des systèmes de ventilation du bloc C du Cégep du Vieux Montréal.

Pour l'année 2022-2023, les investissements prévus en maintien du parc, totalisant 225,8 millions de dollars, permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- La réfection de blocs sanitaires du collège constituant de Joliette du Cégep régional de Lanaudière;
- Le remplacement de toitures et la réalisation de travaux connexes au Cégep de La Pocatière;
- Le remplacement de chaudières au Cégep de Sainte-Foy;
- La réalisation de travaux de réaménagement et de réfection des bureaux administratifs au Cégep du Vieux Montréal.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Renouveler les équipements et aménager les locaux pour permettre l'actualisation des différents programmes du réseau collégial;
- L'ajout d'espaces dans la région de Montréal et dans sa périphérie;
- Réaliser un agrandissement au Cégep Gérald-Godin.

Pour l'année 2022-2023, les investissements prévus en bonification du parc, totalisant 91,1 millions de dollars, permettront les réalisations suivantes :

- Un projet d'agrandissement en planification pour le Collège de Maisonneuve;
- Sept projets majeurs d'ajout d'espaces sont actuellement à l'étude pour le Cégep régional de Lanaudière, le Cégep de Saint-Hyacinthe, le Collège Ahuntsic, le Collège Montmorency, le Cégep de Saint-Jérôme, le Collège Lionel-Groulx ainsi que le Cégep Édouard-Montpetit.

LES CÉGEPS (suite)

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2021-2022	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2022-2023
	2021- 2022	2022- 2023		2021- 2022	2022- 2023						
Immeubles											
Espaces reconnus aux fins de financement	35	42	7	6	10	4	326,2	17,1	154,3	(30,5)	467,1
Équipements											
Équipements d'enseignement	ND	4	s. o.	ND	32	s. o.	ND	–	49,2	–	49,2
Matériel roulant	ND	4	s. o.	ND	44	s. o.	ND	–	1,4	–	1,4
Autres équipements	ND	5	s. o.	ND	26	s. o.	ND	–	6,9	–	6,9
Total – Équipements	ND	4	s. o.	ND	32	s. o.	ND	–	57,5	–	57,5
Total – Infrastructures	35	41	6	6	10	4	326,2	17,1	211,8	(30,5)	524,6

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La détérioration de l'état des bâtiments collégiaux constatée en 2021 s'explique principalement par le nouveau cycle d'inspection, débuté en 2020-2021, qui a eu pour effet d'accroître les besoins de travaux d'ici cinq ans de certains établissements collégiaux.

Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 198,4 millions de dollars s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 17,1 millions de dollars qui est attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus aux fins de financement;
- Une augmentation de 211,8 millions de dollars correspondant à :
 - L'ajout de 154,3 millions de dollars de nouveaux constats s'expliquant par l'actualisation des coûts de construction ainsi que par de nouveaux besoins de maintien d'actifs répertoriés lors des audits immobiliers réalisés depuis 2020-2021. Ceux-ci correspondent à des travaux de rénovation ou de réfection de dalle sur sol standard, de murs de fondation, de murs extérieurs, de couverture de toit, de revêtement mural, de systèmes de filtration et de distribution électrique;
 - L'ajout de 57,5 millions de dollars de DMA lié aux nouveaux besoins de remplacement des équipements répertoriés en 2021;
- La résorption de 30,5 millions de dollars s'explique par des travaux de réfection de fondations, de toitures et d'un mur extérieur réalisés en cours d'année. Elle s'explique aussi par le remplacement de fenêtres, d'appareils sanitaires, d'un système de ventilateur d'évacuation anticorrosif et de systèmes électriques, combinés à des travaux de finition intérieure.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES UNIVERSITÉS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	30	17	14	61	18	21	162,1	1 052,7	1 214,8
Équipements									
Équipements d'enseignement	23	24	21	68	10	22	14,9	53,3	68,2
Matériel roulant	17	15	10	42	1	57	–	2,5	2,5
Autres équipements	20	28	16	64	1	35	0,2	19,0	19,2
Total – Équipements	23	25	20	68	9	23	15,1	74,8	89,9
Total – Infrastructures	29	18	15	62	17	21	177,2	1 127,5	1 304,7

¹ Données du 24 janvier 2022.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

Objectifs

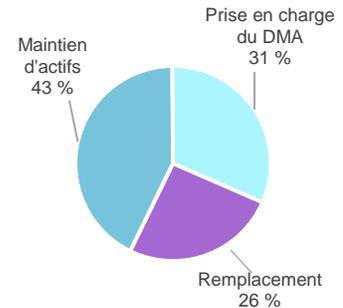
Les investissements du MES en maintien du parc d'infrastructures universitaires permettront d'atteindre les objectifs suivants d'ici au 31 mars 2026 :

- Augmenter à 75 % la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C);
- Réaliser au moins 491,2 millions de dollars de travaux visant la résorption du DMA des immeubles;
- Réaliser au moins 64,1 millions de dollars de travaux visant la résorption du DMA des équipements.

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Universités	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 786,1	43
Prise en charge du DMA	1 304,7	31
Remplacement	1 059,1	26
Total	4 149,9	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des universités :

- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile tels que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Élaborer, en collaboration avec les établissements, des plans de résorption de leur DMA;
- Assurer la mise à jour des inspections de leurs bâtiments afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier.

Stratégie d'investissement

Le portrait actuel du parc d'infrastructures des universités indique que 62 % de celles-ci sont en bon état (IEG de A, B ou C). En contrepartie, 17 % sont en mauvais état (IEG de D) et 21 % en très mauvais état (IEG de E). La majorité des infrastructures les plus vétustes (IEG de D ou E) sont des bâtiments qui ont été construits avant 1980, âgés de plus de 50 ans. Plusieurs sont des bâtiments patrimoniaux qui nécessiteront, au cours des prochaines années, des travaux complexes de réfection pour lesquels les coûts sont plus élevés en raison du prix des matériaux et du recours à une main-d'œuvre spécialisée.

Le MES prévoit que les investissements planifiés en maintien du parc auront pour effet, d'ici 2025-2026, d'augmenter à 75 % la proportion des immeubles des universités en bon état (IEG de A, B ou C) et de prendre en charge 491,2 millions de dollars du DMA.

Le MES prévoit que les investissements planifiés en maintien du parc auront pour effet, d'ici 2025-2026, d'augmenter à 75 % la proportion des équipements des universités en bon état (IEG de A, B ou C) et de prendre en charge 64,1 millions de dollars du DMA.

Pour ce faire, le MES s'est donné comme orientation, à l'égard de ses choix d'investissements à venir, de prioriser les projets ayant des répercussions significatives sur l'amélioration de l'état des bâtiments et des équipements et la résorption du DMA.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
Universités						
2020-2021						
Réel	206,0	83,3	113,3	402,6	118,2	520,8
Prévu	212,2	108,2	123,0	443,4	157,7	601,1
Écart	(6,2)	(24,9)	(9,7)	(40,8)	(39,5)	(80,3)
2021-2022						
Probable	249,0	121,7	83,4	454,1	171,6	625,7
2022-2023						
Prévu	181,8	129,2	99,5	410,5	124,3	534,8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart entre les investissements prévus en 2020-2021 et les investissements réalisés s'explique principalement par le report de certains projets. Les reports ont été nécessaires en raison notamment du changement de la portée de certains projets, d'un manque de main-d'œuvre interne et externe ainsi que de l'interdépendance entre certains projets qui ont été reportés.

Les investissements réalisés en 2020-2021 et probables en 2021-2022, totalisant respectivement 520,8 millions de dollars et 625,7 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux en maintien et en bonification du parc.

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection des toitures et des revêtements extérieurs des bâtiments tels que des finis de toiture, de la maçonnerie et des joints de mortier;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA tels que la réhabilitation des portes et escaliers extérieurs, de la fenestration, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Travaux de réfection majeure des façades des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Université McGill, pavillon Raymond – Montréal – Réfection;
- Université Concordia, bibliothèque Vanier – Montréal – Rénovation;
- Université Bishop's, Divinity House – Sherbrooke – Rénovation;
- Université Bishop's, pavillon Hamilton – Sherbrooke – Réfection;
- Université du Québec à Montréal, pavillon Judith-Jasmin – Réfection;
- Université de Sherbrooke, pavillon A5 – Reconstruction;
- Université McGill, pavillon Macdonald-Stewart – Montréal – Réfection.

Pour l'année 2022-2023, les investissements prévus en maintien du parc, totalisant 410,5 millions de dollars, permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- La rénovation du pavillon Divinity House de l'Université Bishop's;
- La réfection du pavillon de musique Strathcona de l'Université McGill;
- La réfection de la chaudière no 2 de l'Université McGill;
- La réfection du pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal;
- La réaffectation des espaces libérés sur le site de la montagne de l'Université de Montréal;
- La réfection du pavillon Macdonald-Stewart de l'Université McGill;
- Le réaménagement des pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin de l'Université de Montréal.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de projets réalisés :

- École de technologie supérieure, pavillon F – Montréal – Construction;
- Université du Québec à Montréal, pavillon Sanguinet – Réfection et agrandissement;
- Université du Québec à Trois-Rivières, campus de Drummondville, Centre national intégré du manufacturier intelligent – Construction;
- Université de Sherbrooke, campus de la santé – Construction d'un carrefour du savoir;
- École de technologie supérieure, Maison des étudiants – Montréal – Aménagement (étages 2, 4 et 5).

Pour l'année 2022-2023, les investissements prévus en bonification du parc, totalisant 124,3 millions de dollars, permettront le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- L'acquisition du pavillon J.-A. Bombardier par Polytechnique Montréal;
- La construction de la phase II du Complexe des sciences de l'Université de Montréal;
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, campus de Rouyn-Noranda – Agrandissement.

LES UNIVERSITÉS

(suite)

**Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures
Par type et catégorie d'infrastructure**

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2021-2022	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2022-2023
	2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023						
Immeubles											
Espaces reconnus aux fins de financement	16	18	2	19	21	2	1 094,2	35,6	199,4	(114,4)	1 214,8
Équipements											
Équipements d'enseignement	ND	10	s. o.	ND	22	s. o.	ND	–	68,2	–	68,2
Matériel roulant	ND	1	s. o.	ND	57	s. o.	ND	–	2,5	–	2,5
Autres équipements	ND	1	s. o.	ND	35	s. o.	ND	–	19,2	–	19,2
Total – Équipements	ND	9	s. o.	ND	23	s. o.	ND	–	89,9	–	89,9
Total – Infrastructures	16	17	1	19	21	2	1 094,2	35,6	289,3	(114,4)	1 304,7

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**Évolution de l'état**

Globalement, l'état des infrastructures du réseau universitaire s'est légèrement détérioré en 2021. Cette situation s'explique par les travaux réalisés en cours d'année ainsi que par l'actualisation des données nécessaires à l'évaluation de l'état des bâtiments universitaires, dont les valeurs de remplacement. Comme anticipé au PAGI 2021-2022, une augmentation du DMA en fonction de la progression du nouveau cycle d'inspection du parc immobilier universitaire a été constatée.

Évolution du DMA

L'augmentation de 210,5 millions de dollars s'explique par les facteurs suivants :

- Une augmentation de 35,6 millions de dollars attribuable à la détérioration naturelle de l'ensemble des espaces reconnus;
- Une augmentation de 289,3 millions de dollars correspondant à :
 - L'ajout de 199,4 millions de dollars de DMA s'expliquant par la constatation de nouveaux travaux à réaliser détectés lors d'inspections récentes de façades et de systèmes de ventilation;
 - L'ajout de 89,9 millions de dollars de DMA lié aux nouveaux besoins de remplacement des équipements répertoriés cette année;
- La résorption de 114,4 millions de dollars due, notamment, à la mise aux normes de certains bâtiments en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'au remplacement de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation vétustes.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES CÉGEPS

Inspection et mise à jour des données des immeubles

Les premières inspections des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, chaque composante a été vérifiée. Cette vérification était accompagnée d'une prévision de renouvellement et d'une liste de travaux de maintien d'actifs nécessaires pour maintenir et rétablir l'état des bâtiments à un niveau satisfaisant. Une mise à jour annuelle de cette liste a été effectuée pour 100 % des superficies du parc immobilier du réseau afin que l'évolution des besoins en maintien d'actifs soit reflétée et que la réalisation des travaux soit soutenue à court terme. L'état du parc immobilier pour le réseau collégial est donc représentatif de la situation actuelle.

Le second cycle d'inspections pour le réseau collégial a débuté en 2020. Les nouvelles inspections du réseau étaient terminées à environ 70 % en date du mois de décembre 2021 et devraient l'être entièrement en 2022.

Méthodologie

Les établissements collégiaux utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau collégial.

L'indice d'état gouvernemental et le DMA sont évalués selon un IVP⁸. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES UNIVERSITÉS

Inspection et mise à jour des données des immeubles

Les premières inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se sont terminées au printemps 2016. Le second cycle d'inspections pour le réseau universitaire a débuté en 2019. Les nouvelles inspections du réseau seront terminées à environ 60 % à la fin de l'année 2021-2022 et devraient s'échelonner jusqu'en 2023-2024.

⁸ Indice de vétusté physique : somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

Méthodologie

Les établissements universitaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles au cours des cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste de travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau universitaire.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

ÉQUIPEMENTS COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES

Inventaire et mise à jour des données

Les premières données sur les parcs d'équipements significatifs des deux réseaux d'enseignement sont présentées au PAGI 2022-2023.

Le MES répertorie uniquement les équipements présentant une valeur significative et dont le remplacement pourrait avoir une incidence importante sur la prévision des investissements au PQI. Les équipements, devant être déclarés, sont les suivants :

- Les équipements dont la valeur individuelle comptable d'acquisition est égale ou supérieure à 100 000 dollars;
- Les équipements dont la valeur individuelle comptable d'acquisition est située entre 25 000 dollars et 99 999 dollars, mais qui sont considérés comme un équipement stratégique.

L'équipement doit être en service, fonctionnel et utilisé par l'établissement au 30 juin de l'exercice financier en cours. Les informations recensées sur les équipements doivent habituellement provenir du registre comptable des immobilisations de l'établissement (à l'exception de la valeur de remplacement actuelle), en date du 30 juin de l'exercice financier en cours.

Méthodologie

Le MES calcule l'indice de vétusté du bien en divisant l'amortissement cumulé sur le coût d'acquisition du bien. Par la suite, un indice d'état est attribué pour chaque bien, en fonction de son indice de vétusté :

- A (très bon) : 0 à 30 %;
- B (bon) : 30,1 à 60 %;
- C (satisfaisant) : 60,1 à 90 %;
- D (mauvais) : 90,1 à 99,9 %;
- E (très mauvais) : 100 %.

Un déficit de maintien des actifs est calculé sur les équipements qui présentent un indice de vétusté de D et de E. Ce déficit correspond à la valeur de remplacement actuelle du bien.

ANNEXE 2

Les cégeps
Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)					DMA (M\$)	
				A	B	C	ABC	D		E
Cégep de Rimouski	39	101 146	58	8	2	3	13	15	11	53,3
Cégep John Abbott	16	71 657	79	1	1	2	4	5	7	35,2
Collège de Maisonneuve	13	63 823	44	3	1	1	5	3	5	34,7
Collège de Bois-de-Boulogne	13	47 897	51	1	0	1	2	6	5	30,5
Cégep du Vieux Montréal	11	71 124	34	1	3	3	7	3	1	29,3
Cégep de Chicoutimi	44	67 133	48	6	5	6	17	17	10	27,8
Vanier College	15	63 613	71	1	2	3	6	6	3	18,5
Cégep de La Pocatière	15	41 763	50	1	1	0	2	10	3	17,1
Cégep de Victoriaville	20	50 690	50	2	0	2	4	10	6	16,7
Cégep de Sainte-Foy	42	77 861	37	11	8	7	26	9	7	15,4
Cégep de Sherbrooke	24	77 793	39	4	5	4	13	9	2	14,4
Cégep de Saint-Hyacinthe	18	52 816	27	3	1	2	6	10	2	13,9
Cégep Édouard-Montpetit	32	105 968	36	5	3	8	16	15	1	13,7
Cégep de l'Abitibi- Témiscamingue	18	52 975	46	6	3	1	10	6	2	13,0
Cégep de Saint-Laurent	22	61 488	82	3	3	7	13	8	1	12,3
Cégep de Trois-Rivières	28	77 110	45	2	2	4	8	19	1	11,7
Collège de Rosemont	9	43 474	46	1	2	0	3	5	1	11,0
Champlain Regional College	23	52 413	39	6	0	4	10	12	1	10,6
Collège Lionel-Groulx	41	70 608	53	5	8	9	22	13	6	8,4
Cégep de Matane	13	28 669	54	2	1	1	4	9	0	8,0
Cégep Garneau	24	61 575	39	4	7	6	17	6	1	5,8
Cégep de Jonquière	26	80 091	42	4	6	8	18	8	0	5,5
Cégep de Valleyfield	8	42 558	61	2	0	4	6	2	0	5,2
Cégep Limoilou	12	76 611	42	3	1	5	9	3	0	4,8
Cégep André-Laurendeau	3	44 584	33	1	1	0	2	1	0	4,5
Cégep de Lévis	36	55 981	38	7	9	7	23	9	4	4,3
Cégep de Sept-Îles	4	16 091	17	3	0	0	3	1	0	4,2
Cégep régional de Lanaudière	28	88 980	35	6	4	9	19	9	0	4,1
Cégep de Sorel-Tracy	4	20 181	39	0	0	0	0	3	1	3,8
Cégep de la Gaspésie et des Îles	22	48 221	55	3	10	6	19	3	0	3,8
Collège Ahuntsic	17	31 734	47	5	2	6	13	4	0	3,4
Cégep de Thetford	10	88 702	31	3	2	1	6	2	2	3,4
Cégep de Saint-Félicien	14	45 907	39	1	0	3	4	10	0	2,9
Cégep Marie-Victorin	21	17 577	31	1	5	9	15	5	1	2,9
Cégep de Saint-Jérôme	24	58 662	48	5	7	5	17	6	1	2,4
Cégep Saint-Jean-sur- Richelieu	22	45 831	54	3	6	5	14	6	2	2,1
Cégep de Rivière-du-Loup	27	40 361	40	8	7	7	22	4	1	1,8

ANNEXE 2

(suite)

Les cégeps**Immeubles**

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Collège Montmorency	15	70 067	16	8	4	2	14	0	1	1,7
Collège Dawson	12	78 979	72	3	5	2	10	2	0	1,4
Cégep de l'Outaouais	10	64 149	32	2	3	2	7	3	0	1,3
Cégep Beauce-Appalaches	15	27 922	55	4	5	1	10	3	2	1,1
Collège d'Alma	18	25 703	45	3	0	7	10	6	2	0,9
Cégep Gérald-Godin	7	15 857	50	1	2	3	6	1	0	0,2
Cégep de Drummondville	7	23 898	23	3	1	1	5	2	0	0,1
Cégep de Baie-Comeau	15	23 164	44	6	6	1	13	0	2	–
Cégep de Shawinigan	1	31 391	47	0	0	1	1	0	0	–
Collège Héritage	5	15 720	12	3	1	1	5	0	0	–
Cégep de Granby	7	22 913	55	1	5	1	7	0	0	–
Total¹	870	2 543 431	45	165	150	171	486	289	95	467,1

¹ La quantité et les dimensions ne correspondent pas à celles de l'inventaire des infrastructures, car l'information n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

ANNEXE 2 (suite)

Les universités Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)					DMA (M\$)	
				A	B	C	ABC	D		E
Université McGill	159	629 518	84	16	17	24	57	49	53	367,6
Université de Montréal	101	545 012	54	14	16	7	37	12	52	294,4
Université Laval	81	537 044	46	44	10	6	60	11	10	212,9
Université Concordia	58	395 582	79	8	4	8	20	11	27	144,2
Université du Québec à Montréal	31	341 694	54	9	6	7	22	2	7	115,3
Université de Sherbrooke	75	249 070	36	31	17	10	58	10	7	17,8
Université du Québec à Trois-Rivières	39	124 917	30	23	8	2	33	5	1	14,4
Institut national de recherche scientifique	29	79 648	37	12	4	0	16	4	9	13,9
Université du Québec à Rimouski	27	47 035	42	9	6	2	17	6	4	13,1
Université Bishop's	25	53 195	69	6	5	1	12	8	5	11,6
Polytechnique Montréal	11	113 983	34	6	1	3	10	1	0	7,6
HEC Montréal	6	81 458	45	0	1	3	4	1	1	1,4
Université du Québec (siège social)	4	26 560	33	1	1	1	3	1	0	0,3
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	13	26 668	21	10	0	2	12	1	0	0,2
Université du Québec en Outaouais	12	50 112	44	9	2	0	11	1	0	0,1
École de technologie supérieure	3	87 707	41	3	0	0	3	0	0	–
Université TÉLUQ	1	7 827	21	0	0	1	1	0	0	–
École nationale d'administration publique	1	11 734	22	1	0	0	1	0	0	–
Université du Québec à Chicoutimi	20	80 605	26	15	5	0	20	0	0	–
Total¹	696	3 489 369	55	217	103	77	397	123	176	1 214,8

¹ La quantité et les dimensions ne correspondent pas à celles de l'inventaire des infrastructures, car l'information n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

VISION

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du MELCC dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

ORIENTATIONS

Le MELCC a pour mission de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

L'exploitation, la gestion et la surveillance du parc de barrages publics font partie de ses domaines d'activité. Le MELCC doit assurer la sécurité et la fonctionnalité de ces infrastructures.

Plus précisément, il doit :

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle;
- Réaliser les travaux d'entretien et de maintien requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Démolir les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales qui varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MELCC tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages et prioriser les interventions.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MELCC exploite et administre 918 barrages au sens de la *Loi sur la sécurité des barrages* (chapitre S3.1.01) soit, 385 barrages à forte contenance, 258 barrages à faible contenance et 275 petits barrages.

Les barrages de catégories « forte contenance » et « faible contenance » sont définis précisément par la *Loi sur la sécurité des barrages*. Par ailleurs, on appelle « petit barrage » tous les barrages d'une hauteur de plus d'un mètre, qui ne sont ni à « forte contenance » ni à « faible contenance », mais qui sont aussi visés par la *Loi sur la sécurité des barrages*.

Les barrages à forte contenance sont subdivisés en deux grandes catégories : 48 barrages mécanisés et 337 barrages non mécanisés. Les barrages mécanisés sont munis d'appareils d'évacuation mécaniques et électriques qui permettent de réaliser une gestion des niveaux d'eau et des débits. Les barrages non mécanisés sont plutôt munis d'un seuil fixe ne permettant pas cette gestion. Ainsi, la complexité des composantes des barrages mécanisés et la nécessité d'en assurer la fiabilité et la fonctionnalité en tout temps requièrent des investissements majeurs par rapport aux autres types de barrages.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MELCC, soit :

- Huit immeubles principaux (centres de services) comprenant des locaux à bureaux et 22 immeubles auxiliaires (bâtiments de services, entrepôts, ateliers, hangars et garages) servant de points de service en région pour assurer les opérations et l'entretien des barrages à proximité;
- Une conduite d'évacuation acheminant les effluents de l'usine de pâte commerciale Produits forestiers Résolu à Saint-Félicien. Cette conduite, construite par le MELCC en 1978, sert à acheminer les eaux traitées par l'usine vers la rivière Mistassini, située à près de 15 km de l'usine. D'une durée de vie utile initiale de 25 ans, la conduite a maintenant 43 ans de service;
- 25 barrages non assujettis à la Loi sur la sécurité des barrages. Bien que non soumis à cette loi, ces barrages, incluant une digue de protection contre les inondations à Pointe-Calumet, font également partie du parc d'infrastructures sous la responsabilité du MELCC.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles							
Centres de services	24	15	30	15	2 560 m ²	3 364 m ²	804
Ouvrages de génie civil							
Barrages à forte contenance							
Mécanisés	47	48	48	0	Variable	Variable	s. o.
Non mécanisés	30	299	337	38	Variable	Variable	s. o.
Barrages à faible contenance et petits barrages	52	471	533	62	Variable	Variable	s. o.
Barrages non assujettis	52	25	25	0	Variable	Variable	s. o.
Conduite d'évacuation des effluents	46	1	1	0	15 km	15 km	0

¹ Données de novembre 2021.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, la variation à l'inventaire s'explique par :

- L'ajout de 102 nouveaux barrages soit, 99 barrages orphelins⁹, deux barrages provenant du MFFP ainsi qu'un barrage abandonné par un propriétaire privé;
- Le retrait de deux barrages, soit un barrage qui a été démolit et un autre qui a été rétrocédé à un propriétaire privé;
- L'ajout de 15 bâtiments tels que des bâtiments de services, des entrepôts, des ateliers, des hangars et des garages sous la responsabilité du MELCC qui existaient auparavant, mais qui n'avaient pas été répertoriés ni fait l'objet d'une inspection.

⁹ Barrages situés sur le domaine de l'État qui n'étaient pas sous la responsabilité du MELCC auparavant.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E ³	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Centres de services	23	17	19	59	21	20	–	0,5	0,5
Ouvrages de génie civil									
Barrages à forte contenance									
Mécanisés	14	11	11	36	64	0	53,0	–	53,0
Non mécanisés	74	5	1	80	18	2	16,9	1,0	17,9
Total – Barrages à forte contenance	20	11	10	41	59	0	69,9	1,0	70,9
Barrages à faible contenance et petits barrages	7	15	21	43	57	0	0,4	–	0,4
Barrages non assujettis	6	21	33	60	40	0	–	–	–
Conduite d'évacuation des effluents	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total – Infrastructures	19	11	11	41	59	0	70,3	1,5	71,8

¹ Données de novembre 2021.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement des infrastructures.

³ L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis et non aux ouvrages en très mauvais état.

Objectifs

La révision des objectifs établis au PAGI 2020-2021 a été rendue nécessaire à la suite de changements importants dans les données de base, dont l'intégration à l'inventaire de plus de 160 barrages au cours des années 2020 et 2021, de la révision à la hausse des valeurs de remplacement des barrages à forte contenance mécanisés, ainsi que de l'application de nouvelles normes sismiques qui ont fait passer quelques barrages sous le seuil d'état satisfaisant. Par conséquent, de nouveaux objectifs ont été établis de manière à refléter l'évolution de l'inventaire.

Ainsi, les investissements prévus au PQI 2022-2032 pour les barrages sous la responsabilité du MELCC visent à atteindre les objectifs suivants :

- Pour les barrages à forte contenance mécanisés :
 - Réduire globalement le DMA de 27,0 millions de dollars pour atteindre un niveau de 26,0 millions de dollars d'ici le 31 mars 2025 (mesure de départ : 53,0 millions de dollars au PAGI 2022-2023);
 - Atteindre une proportion de barrages à forte contenance mécanisés en bon état à 45 % d'ici le 31 mars 2025;

- Réaliser les projets d'investissement prioritaires suivants inscrits au PQI 2022-2032 :
 - Barrage Mégantic (Estrie) – Finalisation des travaux correctifs aux appareils d'évacuation d'ici le 31 mars 2023 :
 - o Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 0,5 million de dollars;
 - o Amélioration de son IEG de D à A;
 - Barrage Saint-Didace (Lanaudière) – Finalisation des travaux correctifs aux appareils d'évacuation d'ici le 31 mars 2023 et réalisation des travaux de réparation électrique d'ici le 31 mars 2024 :
 - o Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 1,6 million de dollars;
 - o Amélioration de son IEG de D à B;
 - Barrage de Duchesnay (Capitale-Nationale) – Finalisation des travaux de réparation de béton d'ici le 31 mars 2023 et réalisation des travaux de réfection mécaniques et électriques d'ici le 31 mars 2025 :
 - o Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 1,5 million de dollars;
 - o Amélioration de son IEG de D à A;
 - Barrage Choinière (Estrie) – Réalisation des travaux correctifs aux appareils d'évacuation d'ici le 31 mars 2025 :
 - o Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 2,1 millions de dollars;
 - o Amélioration de son IEG de D à B;
 - Barrage de Portage-des-Roches (Saguenay–Lac-Saint-Jean) – Finalisation des travaux correctifs de la grue-portique d'ici le 31 mars 2023 et réalisation des travaux correctifs pour le contrôle des vannes d'ici le 31 mars 2025 :
 - o Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 2,2 millions de dollars;
 - o Amélioration de son IEG de D à C;
- Pour les barrages à forte contenance non mécanisés :
 - Réduire globalement le DMA de 3,9 millions de dollars pour atteindre un niveau de 14,0 millions de dollars d'ici le 31 mars 2025 (mesure de départ : 17,9 millions de dollars au PAGI 2022-2023);
 - Atteindre une proportion de barrages à forte contenance non mécanisés en bon état à 81 % d'ici le 31 mars 2025;
 - Réaliser les projets d'investissement prioritaires suivants inscrits au PQI 2022-2032 :
 - Barrage d'Émileville (Montérégie) – Finalisation des travaux de stabilisation du déversoir d'ici le 31 mars 2023 :
 - o Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 1,5 million de dollars;
 - o Amélioration de son IEG de D à A;

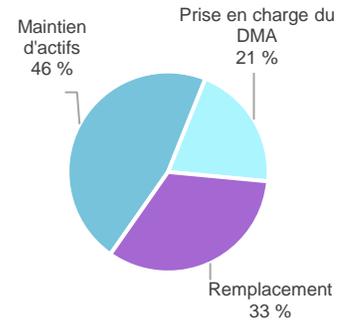
- Reconstruction des barrages Émilie (Capitale-Nationale), des Employés-Civils (Capitale-Nationale), aux Grandes-Pointes (Saguenay–Lac-Saint-Jean), Marsac (Abitibi-Témiscamingue), du Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent), Léger (Abitibi-Témiscamingue), à la Loutre (Côte-Nord), du Pimbina (Mauricie) et Renversi (Capitale-Nationale) d'ici le 31 mars 2025 :
 - o Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 2,2 millions de dollars;
 - o Amélioration de leurs IEG de D à A;
- Démolition des barrages de la Mare-du-Sault (Capitale-Nationale) et Wabano (Capitale-Nationale) d'ici le 31 mars 2025 :
 - o Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 0,2 million de dollars;
 - o Retrait de ces barrages à l'inventaire.

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Barrages publics	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	143,6	46
Prise en charge du DMA	63,3	21
Remplacement ¹	102,9	33
Total	309,8	100

¹ Le remplacement inclut les démolitions.



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Note : Le DMA résiduel est pris en charge par une entreprise privée bénéficiaire de quatre barrages appartenant au MELCC.

Stratégie d'investissement

La stratégie globale d'intervention sur les barrages repose sur une approche de gestion intégrée des actifs. Cette approche s'appuie sur une meilleure connaissance des infrastructures, une priorisation des interventions basée sur la gestion des risques et un suivi soutenu du cheminement des projets, favorisant ainsi un meilleur taux de réalisation des projets d'investissement.

La connaissance des infrastructures est basée sur un système d'inspection qui permet un suivi en continu de l'état des barrages afin de détecter à temps les défauts et de suivre leur progression. Le cas échéant, les études d'évaluation de la sécurité permettent, par la réalisation d'études hydrauliques, géotechniques, structurales, mécaniques et électriques, de déterminer les correctifs requis pour assurer l'intégrité et la sécurité des barrages.

La priorisation des interventions est évaluée en fonction des répercussions des déficiences constatées sur la sécurité des biens et des personnes, ainsi que des particularités techniques des différentes catégories de barrages, selon l'ordre de priorité suivant :

- Rétablissement de l'état des barrages dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus;
- Maintien de l'état des barrages à forte contenance mécanisés. Ces barrages sont normalement priorisés lors de la planification des travaux de maintien d'actifs puisque les conséquences d'une défaillance ou d'une rupture seraient, en général, plus importantes que pour les autres catégories de barrages. Les appareils d'évacuation de tous ces barrages nécessitent des interventions à planifier pour en assurer leur bon fonctionnement, notamment en situation de crue;

- Maintien de l'état des barrages à forte contenance non mécanisés dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus. Ces barrages sont priorisés par rapport à ceux dont le niveau des conséquences est faible ou minimal. Par ailleurs, les barrages non mécanisés requièrent généralement moins d'investissements en ressources humaines et financières durant leur vie utile. Conséquemment, le MELCC priorise les travaux correctifs essentiels jusqu'à ce que leur état nécessite une reconstruction complète;
- Rétablissement ou maintien de l'état des autres infrastructures pour assurer leur fonctionnalité.

Le suivi en continu des projets et le contrôle de chacune des étapes de réalisation permettent une meilleure maîtrise du processus de réalisation des investissements. La démarche de gestion de projets permet de documenter les différentes étapes des projets, ainsi que la tenue de points de contrôle et de suivi de l'avancement par le comité de suivi du MELCC. L'objectif étant de repérer rapidement les problématiques pouvant affecter la réalisation des projets afin de mettre en place des actions correctives. Un tableau de bord permet d'avoir un portrait de la situation en continu.

Autres éléments

Certains événements (climatiques ou autres) font en sorte qu'il peut être nécessaire d'intervenir en urgence sur un barrage. Ainsi, des travaux non prévus peuvent s'ajouter à la planification et, le cas échéant, avoir une incidence sur le taux de réalisation.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
MELCC						
2020-2021						
Réel	4,8	2,9	3,4	11,1	–	11,1
Prévu	3,7	8,5	5,8	18,0	–	18,0
Écart	1,1	(5,6)	(2,4)	(6,9)	–	(6,9)
2021-2022						
Probable	10,8	4,9	2,3	18,0	–	18,0
2022-2023						
Prévu	7,3	7,6	12,5	27,4	0,3	27,7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Investissements réalisés et prévus

Les investissements pour le maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité des barrages afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la présence de ces ouvrages. Lors de la planification des investissements, les travaux sur les barrages en mauvais état et jugés essentiels à la mission de l'État sont priorisés en fonction d'une évaluation du risque. Ces travaux permettent ainsi de maintenir et de rétablir en bon état les barrages en fonction des constats observés lors des inspections.

Les investissements du gouvernement visant le maintien des barrages publics permettent, notamment, de réaliser les types de travaux suivants :

- Réfection de composantes de mécanique lourde, telles que des vannes, des treuils, des ponts roulants, des groupes électrogènes ou des pièces encastrées;
- Réfection d'éléments de béton ou correction de pathologies du béton;
- Réfection des déversoirs en enrochement par reprofilage, ajout d'enrochement ou colmatage d'interstices;
- Réfection de digues par reprofilage, rehaussement, étanchéisation, stabilisation ou ajout de drainage;
- Réfection de composantes électriques et de contrôle, telles que des panneaux électriques, des systèmes de chauffage, des systèmes d'automate ou des systèmes de communication;
- Réfection de bâtiments de services, de garages ou d'abris d'équipements.

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements pour le maintien du parc réalisés en 2020-2021 totalisent 11,1 millions de dollars, soit 6,9 millions de dollars de moins que les 18,0 millions de dollars prévus initialement au PQI 2020-2030. Cet écart s'explique principalement par :

- Des retards attribuables à des imprévus sur certains projets, tels que des problématiques de gestion foncière ou des délais administratifs liés à l'obtention des autorisations provinciales et fédérales requises pour certains projets de maintien d'actifs et de démolition;
- Un report de la réalisation de certains travaux afin de préciser leur portée, lequel découle des inspections détaillées sur certaines composantes, notamment aux barrages de Duchesnay (Capitale-Nationale), Saint-Didace (Lanaudière), Allieux (Capitale-Nationale), des Moulins (Lanaudière), de Portage-des-Roches (Saguenay–Lac-Saint-Jean), Choinière (Montérégie), ainsi que la digue de Pointe-Calumet (Laurentides);
- L'analyse des concepts plus longue que prévue pour le projet de reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent);
- Des projets plus complexes que prévus, tels que les travaux sur le barrage Jules-Allard (Chaudière-Appalaches) pour régler le problème de cavitation et les travaux de remplacement du système électrique au barrage du Grand-Moulin (Laval);
- Certains projets nécessitant des caractérisations environnementales ou archéologiques non planifiées initialement.

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2021-2022 totalisent 18,0 millions de dollars et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- Travaux de reconstruction du barrage Armand (Mauricie);
- Travaux de réfection de l'enrochement des barrages Touradi (Bas-Saint-Laurent) et de l'Étang-Malbaie (Capitale-Nationale) et de stabilisation de la digue Stukely (Estrie);
- Une partie des travaux de réfection de béton au barrage de Duchesnay (Capitale-Nationale);
- Une partie des travaux de stabilisation du barrage d'Émileville (Montérégie);
- Travaux correctifs aux appareils d'évacuation des barrages Mégantic (Estrie), Jules-Allard (Chaudière-Appalaches), de Waterloo (Montérégie) et Saint-Didace (Lanaudière);
- Travaux correctifs des appareils de levage des barrages de Portage-des-Roches (Saguenay–Lac-Saint-Jean) et de Saint-Raymond (Capitale-Nationale);
- Poursuite des travaux de mise aux normes de la digue de Pointe-Calumet (Laurentides);
- Finalisation de l'étude des concepts et le début de la phase de préparation des plans et devis pour la reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent);
- Poursuite des travaux de réparation de béton et d'amélioration de la capacité portante du pont au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches);
- Travaux préparatifs et d'avant-projets pour la reconstruction des barrages du Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent), à la Loutre (Côte-Nord) et de la Retenue (Capitale-Nationale);
- Travaux de réfection du hangar du centre de services de Mont-Laurier (Laurentides);
- Arasement du barrage de la Montagne (Estrie).

Les investissements prévus en maintien d'actifs et en prise en charge du DMA pour 2022-2023, totalisant 14,9 millions de dollars, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Finalisation des travaux de réparation de béton au barrage de Duchesnay (Capitale-Nationale);
- Finalisation des travaux correctifs aux appareils d'évacuation des barrages Mégantic (Estrie) et Saint-Didace (Lanaudière);
- Poursuite des travaux de réparation de béton et d'amélioration de la capacité portante du pont au barrage Sartigan (Chaudière-Appalaches);
- Remplacement du système électrique au barrage du Grand-Moulin (Laval);
- Travaux correctifs aux appareils d'évacuation des barrages Jules-Allard (Chaudière-Appalaches), Ludger (Laurentides) et des Moulins (Lanaudière);
- Finalisation de la mise aux normes de la digue de Pointe-Calumet (Laurentides);
- Finalisation des travaux de stabilisation du barrage d'Émilleville (Montérégie);
- Travaux de sécurisation aux barrages des Quinze (Abitibi-Témiscamingue) et Théodore (Laurentides);
- Travaux correctifs au système de levage et de contrôle au barrage de Portage-des-Roches (Saguenay–Lac-Saint-Jean);
- Construction d'un garage au centre de services Pibrac (Saguenay–Lac-Saint-Jean).

Les investissements prévus pour le remplacement et l'arasement d'infrastructures en 2022-2023, totalisant 12,5 millions de dollars, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Reconstruction des barrages Léger (Abitibi-Témiscamingue), Émilie (Capitale-Nationale), Pimbina (Mauricie), du Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent);
- Préparation des plans et devis et début des travaux de reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent);
- Arasement du barrage de la Mare-du-Sault (Capitale-Nationale).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ^{1,2} (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2021-2022	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2022-2023
	2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023						
Immeubles											
Centres de services	20	21	1	21	20	(1)	0,7	–	0,1	(0,3)	0,5
Ouvrages de génie civil											
Barrages à forte contenance											
Mécanisés	55	64	9	0	0	0	47,9	2,1	8,5	(5,5)	53,0
Non mécanisés	10	18	8	1	2	1	6,3	–	13,0	(1,4)	17,9
Total – Barrages à forte contenance	52	59	7	0	0	0	54,2	2,1	21,5	(6,9)	70,9
Barrages à faible contenance et petits barrages	54	57	3	0	0	0	0,4	–	–	–	0,4
Barrages non assujettis	54	40	(14)	0	0	0	–	–	–	–	–
Conduite d'évacuation des effluents	ND	ND	s. o.	ND	ND	s. o.	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Total – Infrastructures	52	59	7	0	0	0	55,3	2,1	21,6	(7,2)	71,8

¹ Les pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

² L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis et non aux ouvrages en très mauvais état.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La proportion des barrages à forte contenance mécanisés dans un mauvais état a augmenté de 9 % par rapport à la période précédente. Ce changement important est principalement causé par la révision à la hausse des valeurs de remplacement des barrages à forte contenance mécanisés.

La proportion des barrages à forte contenance non mécanisés dans un mauvais état a augmenté de 8 % par rapport à la période précédente. Ceci s'explique principalement par l'effet combiné de l'intégration au parc de 40 nouveaux barrages, dont 27 sont en mauvais état, et du dépôt d'études d'évaluation de la sécurité arrivées à échéance en cours d'année qui ont eu pour effet de déclasser certains barrages qui étaient auparavant considérés comme en bon état, mais qui désormais ne respectent plus les nouvelles normes sismiques maintenant en vigueur. Ainsi, cinq barrages sont passés d'un indice d'état de A ou B, à D. Par ailleurs, les inspections réalisées au cours de la période ont permis de constater que trois barrages sous la responsabilité du MELCC révèlent de nouvelles déficiences par rapport aux inspections précédentes.

Avec l'ajout de 62 barrages en cours d'année, dont 38 en mauvais état, la proportion des barrages à faible contenance et de petits barrages en mauvais état a légèrement augmenté de 3 %.

La proportion des barrages non assujettis dans un mauvais état a diminué de 14 % en raison d'une mise à jour des valeurs de remplacement.

Évolution du DMA

L'évaluation du DMA pour le parc de barrages publics porte principalement sur les barrages à forte contenance. Ces barrages représentent près de 90 % de la valeur de l'ensemble du parc de barrages et sont les seules infrastructures du MELCC assujetties à des normes strictes en matière de sécurité civile. À ce titre, et en conformité avec les dispositions du *Règlement sur la sécurité des barrages*, les investissements publics en infrastructures du MELCC visent prioritairement les barrages à forte contenance.

Globalement, le DMA a augmenté de 16,5 millions de dollars par rapport à la période précédente. Cette augmentation s'explique par :

- L'effet de la dégradation naturelle observée dans le cadre des inspections annuelles des barrages à forte contenance mécanisés. En outre, les barrages Choinière et de Laniel vont nécessiter des travaux majeurs supplémentaires, ce qui se traduit par une augmentation du DMA de 2,1 millions de dollars;
- De nouveaux constats représentant une hausse nette de 21,6 millions de dollars, découlant de :
 - Nouvelles informations ou de précisions quant à la portée des travaux à réaliser à la suite d'inspections spécialisées ou d'études et d'analyses supplémentaires. L'ensemble de ces nouveaux constats a eu un effet net à la hausse de 4,3 millions de dollars sur le DMA, soit une augmentation de 0,8 million de dollars pour les barrages mécanisés et de 3,5 millions de dollars pour les barrages non mécanisés;
 - Nouveaux barrages qui ont été inspectés et qui nécessitent des travaux d'ici cinq ans, soit une hausse du DMA de 1,1 million de dollars;
 - Nouvelles études d'évaluation de la sécurité confirmant que cinq barrages se sont avérés non conformes aux normes sismiques. Par conséquent, leurs indices d'état sont passés sous le seuil d'état satisfaisant, contribuant ainsi à une augmentation du DMA des barrages à forte contenance de 8,2 millions de dollars;
 - Précisions des paramètres de calcul du coût des travaux notamment par une majoration des coûts ou par une précision des estimations, soit un effet net à la hausse de 1,5 million de dollars, dont 0,4 million de dollars pour les barrages mécanisés, 0,9 million de dollars pour les non mécanisés, 0,1 million de dollars pour les barrages à faible contenance et les petits barrages et 0,1 million de dollars pour les centres de services;
 - La mise à jour des besoins d'investissement pour quatre barrages publics dont la responsabilité des travaux relève d'une entreprise privée qui bénéficie de ces barrages. Par conséquent, le DMA pour ces barrages augmente de 6,5 millions de dollars pour totaliser maintenant 8,5 millions de dollars;
- La réalisation de travaux de prise en charge du DMA répertoriés sur des barrages à forte contenance. Ces travaux ont permis de résorber 7,2 millions de dollars de DMA répertorié.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection et mise à jour des données

Un programme d'inspection des barrages à forte contenance a été développé en fonction des risques associés à ce type de barrage (niveau des conséquences minimal, faible, moyen, élevé et considérable). Ce programme vise autant les barrages ayant un indice d'état A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un indice d'état D (à rénover) ou E (à démanteler-araser). Les besoins d'investissement des barrages ayant un indice d'état mauvais (IEG de D), et dont le niveau des conséquences est « moyen » ou « élevé », sont priorisés lors de la planification des travaux et de l'élaboration du PQI.

Ainsi, tous les barrages à forte contenance sous la responsabilité du MELCC sont inspectés au moins une fois par année, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur la sécurité des barrages*. A priori, ces inspections visent à évaluer la sécurité de ces ouvrages et à orienter ensuite la planification des interventions à réaliser en fonction des anomalies constatées. Selon la priorisation des interventions à réaliser, une estimation des besoins d'investissement est alors effectuée.

Même si aucune obligation relative à la *Loi sur la sécurité des barrages* ne l'y oblige étant donné leur faible incidence sur la sécurité des personnes et des biens, le MELCC a entamé, en 2018-2019, la mise en œuvre d'un plan d'inspections visuelles des barrages à faible contenance, des petits barrages et des barrages de moins de 1 mètre devant s'échelonner sur 4 ans. Rappelons que ces inspections ont pour but de mieux valider l'état général des ouvrages et de confirmer leur catégorie. Une évaluation quant à la pertinence de réaliser les travaux sera effectuée ultérieurement en fonction des risques associés à chaque ouvrage. Après les quatre premières années du programme, 85 % des 512 barrages ont été inspectés. Bien que la réalisation du programme ait été ralentie en 2020-2021 en raison de la pandémie, le programme se poursuivra jusqu'en 2022-2023.

Avec l'ajout de plus de 160 barrages sous sa responsabilité au cours de deux dernières années, le programme d'inspection de l'ensemble des barrages a été prolongé d'une année afin d'intégrer les nouveaux barrages. À ce jour, il reste 78 barrages à inspecter sur 943 (incluant les barrages non-assujettis).

Un mandat a été confié à un prestataire de services en vue d'évaluer l'état de la conduite d'évacuation des effluents de Saint-Félicien et d'effectuer une étude de faisabilité pour la remise en état de cet ouvrage. Le MELCC continue d'exercer une surveillance régulière permettant ainsi de contrôler les risques associés à l'utilisation de cette conduite.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement. Un IEG de A, B ou C indique que le barrage est en bon état. Un IEG de D indique que le barrage n'est pas aux normes ou qu'il nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Un IEG de E indique que le barrage est voué à la démolition.

Les indices d'état et le DMA ne sont pas extrapolés pour les barrages à faible contenance et les petits barrages ainsi que pour les barrages non assujettis, sauf pour quelques exceptions, relativement à des barrages d'une importance significative pour la population ou présentant des risques pour la sécurité des biens et des personnes.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

VISION

Le MSSS vise à offrir un réseau intégré et performant de services de santé et de services sociaux où l'accès et le bien-être de tous sont au cœur de ses actions.

ORIENTATIONS

Pour mener à bien sa mission, laquelle est de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec, le MSSS s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations suivantes :

- Assurer une saine gestion des infrastructures du RSSS¹⁰;
- Réaliser de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et veiller à leur conservation.

RESPONSABILITÉS

Le MSSS détermine les priorités, les objectifs et les orientations dans le domaine de la santé et des services sociaux et veille à leur application.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, il s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

¹⁰ La liste des organismes composant le RSSS est présentée à l'annexe 1.

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RESPONSABILITÉS

Les établissements du RSSS sont responsables du maintien d'actifs des infrastructures du RSSS, et ce, conformément aux programmes et aux orientations ministérielles. Ils inspectent et identifient les besoins de maintien d'actifs des bâtiments. De plus, ils priorisent et planifient les investissements à réaliser qui seront par la suite approuvés par le MSSS dans le cadre de la mise à jour annuelle des plans triennaux d'intervention en immobilisation et en équipement.

Le MSSS, avec la collaboration des établissements du RSSS, effectue annuellement la mise à jour et la certification de l'inventaire du parc immobilier et du parc d'équipements médicaux.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Parc immobilier

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 734 bâtiments, dont la superficie totale est de 9,5 millions de mètres carrés. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leurs missions respectives :

- Les centres hospitaliers, qui comprennent également les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les CHSLD;
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les CLSC;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies;
- Les immeubles excédentaires pour lesquels aucune utilisation n'est prévue au cours des cinq prochaines années.

Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux sont composés de 16 996 appareils visant à soutenir les services de soins de différentes spécialités comme l'imagerie, la radiothérapie, la biologie médicale, l'inhalothérapie et la chirurgie.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles							
Bâtiments							
Centres hospitaliers	51	575	577	2	4 801 984	4 804 352	2 368
CHSLD	43	462	462	0	2 135 156	2 135 156	0
Centres de réadaptation	51	176	176	0	401 373	401 373	0
Centres jeunesse	52	181	181	0	331 644	331 644	0
Centres locaux et services communautaires	37	190	190	0	367 967	367 967	0
Autres ²	40	1 103	1 105	2	1 324 548	1 325 861	1 313
Immeubles excédentaires	90	50	43	(7)	158 534	139 961	(18 573)
Total – Immeubles		2 737	2 734	(3)	9 521 206	9 506 314	(14 892)
Équipements							
Appareils médicaux							
Imagerie	8	3 858	3 983	125	s. o.	s. o.	s. o.
Radiothérapie	8	129	127	(2)	s. o.	s. o.	s. o.
Biologie médicale	9	1 760	2 171	411	s. o.	s. o.	s. o.
Monitoring (N ^{bre} d'installations)	8	1 125	1 102	(23)	s. o.	s. o.	s. o.
Inhalothérapie	7	3 424	3 559	135	s. o.	s. o.	s. o.
Chirurgie	9	818	891	73	s. o.	s. o.	s. o.
Soins	7	1 284	1 412	128	s. o.	s. o.	s. o.
Autres	8	3 122	3 751	629	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements		15 520	16 996	1 476	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données du 30 septembre 2021 concernant le parc immobilier et du 15 décembre 2021 concernant les équipements médicaux.

² Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, le nombre total d'immeubles est demeuré stable à l'exception des immeubles excédentaires qui ont diminué de sept bâtiments à la suite de leur disposition au cours de la période.

Par rapport à la période précédente, le nombre total d'appareils médicaux dans le RSSS, d'une valeur de 100 000 dollars et plus ou de nature stratégique, quelle que soit la valeur, a augmenté de 1 476 appareils. Cette variation est principalement attribuable à l'acquisition de nouveaux appareils afin de répondre aux besoins du RSSS, notamment en raison de la pandémie.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers	62	19	11	92	7	1	226,9	104,1	331,0
CHSLD	31	29	21	81	16	3	82,1	82,1	164,2
Centres de réadaptation	42	20	23	85	12	3	14,4	13,7	28,1
Centres jeunesse	33	26	10	69	22	9	12,1	42,9	55,0
Centres locaux et services communautaires	42	30	14	86	14	0	14,2	3,8	18,0
Autres ³	53	18	9	80	13	7	43,1	151,8	194,9
Immeubles excédentaires ⁴	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total – Immeubles	55	21	12	88	10	2	392,8	398,4	791,2
Équipements									
Appareils médicaux									
Imagerie	22	28	22	72	22	6	240,6	60,1	300,7
Radiothérapie	24	24	27	75	20	5	41,9	11,1	53,0
Biologie médicale	14	20	30	64	27	9	52,8	18,8	71,6
Monitoring (N ^b re d'installations)	25	34	23	82	16	2	30,5	3,9	34,4
Inhalothérapie	40	23	20	83	15	2	27,1	4,0	31,1
Chirurgie	26	28	19	73	20	7	26,4	9,5	35,9
Soins	24	28	30	82	16	2	22,9	3,3	26,2
Autres	24	32	24	80	13	7	50,4	28,2	78,6
Total – Équipements	16	29	24	69	23	8	492,6	138,9	631,5
Total – Infrastructures	53	21	13	87	10	3	885,4	537,3	1 422,7

¹ Données du 30 septembre 2021 concernant le parc immobilier et du 15 décembre 2021 concernant les équipements médicaux.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

³ Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

⁴ Les inspections sommaires des immeubles excédentaires ne permettent pas d'établir leur IEG et leur DMA.

Objectifs

D'ici le 31 mars 2023, les investissements prévus au PQI 2022-2032 pour les bâtiments et les appareils médicaux sous la responsabilité du MSSS permettront d'atteindre les objectifs suivants :

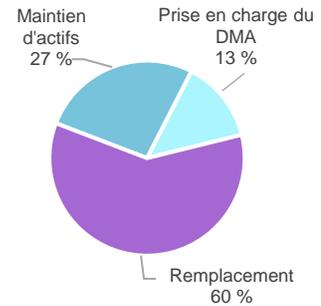
- Pour les bâtiments :
 - Réaliser au moins 271,5 millions de dollars de travaux visant la résorption du DMA répertorié sur les bâtiments;

- Pour les équipements médicaux :
 - Réaliser au moins 152,9 millions de dollars de remplacement d'équipements médicaux visant la résorption du DMA répertorié sur les appareils médicaux.

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	RSSS	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	2 787,6	27
Prise en charge du DMA	1 422,7	13
Remplacement	6 234,0	60
Total	10 444,3	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Stratégie d'investissement

Maintien du parc

Les pratiques de gestion des établissements du RSSS en matière d'infrastructures visent à en assurer leur pérennité et à les maintenir en bon état tout en préservant l'accès et la disponibilité pour les soins. Pour ce faire, les investissements en maintien d'actifs doivent être réalisés aux moments opportuns tout au long du cycle de vie utile de l'infrastructure.

Afin de maintenir et de préserver l'état actuel du parc d'infrastructures au cours des prochaines années, des plans d'interventions sont prévus pour répondre aux besoins suivants :

- Reconstruire ou rénover les CHSLD en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E);
- Mettre aux normes plusieurs conduites pour assurer le contrôle des niveaux de plomb et de cuivre dans l'eau potable;
- Poursuivre la réfection des façades de certains bâtiments;
- Moderniser les blocs opératoires et les urgences les plus vétustes;
- Mettre en œuvre les recommandations de la commission sur l'amiante concernant le désamiantage des composantes de certains établissements, principalement ceux bâtis avant 1980;
- Répondre aux besoins en maintien d'actifs des stationnements intérieurs;
- Moderniser, mettre aux normes et réaménager des bâtiments existants afin de rendre leurs espaces plus fonctionnels.

Prise en charge du DMA

Les investissements de 1,4 milliard de dollars prévus au PQI 2022-2032 pour le secteur de la Santé et des Services sociaux permettront de prendre en charge 100 % du DMA répertorié pour les bâtiments et les appareils médicaux.

Afin d'assurer une prise en charge du DMA du RSSS, le MSSS aura recours aux moyens suivants :

- Participer avec les établissements du RSSS à l'élaboration des cibles de prise en charge de leur DMA;
- Soutenir et encadrer les établissements du RSSS afin d'assurer la maîtrise, et le suivi, des indicateurs de saine gestion en maintien d'actifs;
- Favoriser les achats regroupés des équipements médicaux, devancer de deux ans les approbations des projets de remplacement et faciliter l'engagement de nouvelles ressources afin d'accélérer les processus d'acquisition.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Réseau de la santé et des services sociaux						
2020-2021						
Réel	631,8	143,9	605,8	1 381,5	770,0	2 151,5
Prévu	279,0	115,8	494,3	889,1	1 342,1	2 231,2
Écart	352,8	28,1	111,5	492,4	(572,1)	(79,7)
2021-2022						
Probable	313,4	143,9	674,5	1 131,8	1 559,9	2 691,7
2022-2023						
Prévu	198,6	177,4	606,2	982,2	1 595,4	2 577,6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements pour le maintien du parc réalisés en 2020-2021 totalisent 1 381,5 millions de dollars, soit 492,4 millions de dollars de plus que les 889,1 millions de dollars prévus. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation de la capacité du RSSS à réaliser des travaux en maintien du parc immobilier. Cette augmentation de la capacité résulte des efforts du MSSS, depuis quelques années, afin de soutenir les établissements dans la réalisation de leurs projets immobiliers. Parmi les efforts réalisés, on note l'augmentation des sommes disponibles, un encadrement rigoureux dans le suivi des dépenses réalisées et l'augmentation des ressources humaines consacrées à la réalisation des projets immobiliers.

Maintien du parc

Les investissements pour le maintien du parc permettent de réaliser les travaux requis pour maintenir l'état physique des bâtiments du RSSS ou pour le rétablir, lorsque ces derniers sont en mauvais état (résorption du DMA). Ces investissements sont nécessaires et doivent être réalisés tout au long de la durée de vie utile du bâtiment afin de maintenir sa capacité de service, d'assurer la santé et la sécurité des personnes et de contrer sa vétusté physique. Ces travaux concernent, notamment, la structure ou l'enveloppe du bâtiment, les systèmes mécaniques et électriques ainsi que la conformité aux codes ou aux normes lorsqu'ils sont obligatoires. À cela s'ajoutent les investissements pour le remplacement d'appareils médicaux, de mobilier et d'autres équipements non médicaux à travers le RSSS.

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2021-2022 totalisent 1 131,8 millions de dollars et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- Hôpital de Granby – Estrie – Remplacement d'ascenseurs;
- Hôpital régional de Saint-Jérôme – Laurentides – Mise à niveau du réseau électrique d'urgence;

- Hôpital et Centre de réadaptation en dépendance de Val-d'Or – Abitibi – Remplacement de la tour d'eau et de la climatisation centrale au pavillon Saint-Sauveur;
- CHSLD de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix – Saguenay–Lac-Saint-Jean – Ajout de climatisation dans les unités de vie;
- Centre d'hébergement du Rocher-Percé – Gaspésie – Remplacement du panneau d'alarme incendie;
- Hôpital général du Lakeshore – Montréal – Modification de chambres en pression négative et de chambres de réanimation aux soins intensifs et à l'urgence.

Les investissements prévus en maintien d'actifs de 198,6 millions de dollars et en prise en charge du DMA de 177,4 millions de dollars pour 2022-2023, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Centre d'hébergement de La Pinière – Laval – Remplacement d'un réservoir d'eau chaude;
- Hôtel-Dieu de Lévis – Chaudières-Appalaches – Remplacement et réfection des tours d'eau ainsi que des planchers du bloc opératoire;
- Centre multiservices de santé et de services sociaux Saint-Joseph – Mauricie et Centre-du-Québec – Remplacement des systèmes de ventilation pour deux niveaux;
- Institut universitaire de gériatrie de Montréal – Montréal – Remplacement et mise aux normes d'équipements mécaniques;
- CHSLD de Cartierville – Montréal – Mise à niveau du système de ventilation et de climatisation.

Les investissements prévus pour le remplacement d'infrastructures en 2022-2023, totalisant 606,2 millions de dollars, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Hôpital Charles-LeMoine, Montérégie – Remplacement d'un accélérateur linéaire en radio-oncologie;
- CUSM, Montréal – Remplacement d'un système d'angiographie en imagerie médicale;
- Institut de Cardiologie de Montréal – Remplacement de ventilateurs de soins intensifs en inhalothérapie;
- Hôtel-Dieu de Sherbrooke – Estrie – Remplacement des systèmes de monitoring physiologique aux soins infirmiers;
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine – Montréal – Remplacement d'un appareil d'imagerie par résonance magnétique en imagerie médicale.

Outre les projets mentionnés précédemment, les investissements réels, probables et prévus dans les projets majeurs permettent, entre autres, la poursuite de :

- La réalisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, santé mentale – Construction;
- La planification de l'Hôpital de La Malbaie, urgence et unités de soins – Agrandissement et réaménagement;
- La planification du Centre hospitalier de St. Mary, unités de soins – Montréal – Reconstruction et réaménagement;
- La planification de l'Hôpital général juif (phase IV) – Montréal – Réaménagement;
- La planification de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, plateau technique chirurgical – Construction, agrandissement et réaménagement;
- La planification de l'Hôtel-Dieu de Lévis, blocs endoscopique et opératoire et services logistiques – Agrandissement et réaménagement;
- Les études du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, centre de réadaptation Marie-Enfant – Montréal – Maintien et bonification.

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc réalisés en 2020-2021 (770,0 millions de dollars) ont permis, notamment, de réaliser ou de poursuivre la réalisation des principaux projets majeurs suivants :

- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, unités spécialisées et recherche – Montréal – Agrandissement et réaménagement;
- Institut de Cardiologie de Montréal, urgence, soins ambulatoires et centre de formation – Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, traumatologie et unité mère-enfant – Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital Fleurimont, centre mère-enfant et urgence – Sherbrooke – Construction;
- Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier – Québec – Construction et réaménagement;
- Hôpital de Verdun, unités de soins et soins ambulatoires – Montréal – Agrandissement et réaménagement;
- Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation – Saint-Jérôme – Construction.

De plus, ils ont permis de poursuivre ou de mettre en planification les projets suivants :

- Hôpital Pierre-Le Gardeur, unité de soins – Terrebonne – Agrandissement et réaménagement;
- Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges, complexe hospitalier – Construction;
- Hôtel-Dieu d'Arthabaska, urgence et bloc opératoire – Victoriaville – Agrandissement et réaménagement;
- Hôpital Maisonneuve-Rosemont – Montréal – Construction, agrandissement et réaménagement;
- Centre de santé régional Eeyou-Eenou – Chisasibi – Construction;
- Hôpital de Chicoutimi, bloc opératoire – Saguenay – Maintien et bonification.

Enfin, ils ont permis de poursuivre ou de mettre à l'étude les projets suivants :

- Hôpital Pierre-Boucher, urgence et unités de soins – Longueuil – Maintien et bonification;
- Hôpital de la Cité-de-la-Santé – Laval – Maintien et bonification;
- Institut universitaire en santé mentale Douglas – Montréal – Maintien;
- Hôpital Charles-LeMoine, santé mentale – Longueuil – Maintien et bonification;
- Centre hospitalier de l'Outaouais, complexe hospitalier – Bonification;
- Hôpital de Saint-Eustache, urgence et unités de soins – Maintien et bonification.

Les investissements probables en 2021-2022 de 1 559,9 millions de dollars, et prévus en 2022-2023, de 1 595,4 millions de dollars, permettront, en plus de la poursuite des projets en réalisation et en planification, la mise à l'étude de plusieurs nouveaux projets majeurs dont :

- Hôpital du Suroît, urgence – Salaberry-de-Valleyfield – Maintien et bonification;
- Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, centre de réadaptation Marie Enfant – Montréal – Maintien et bonification;
- Maison des aînés (ancien CHSLD Georges-Phaneuf) – Saint-Jean-sur-Richelieu – Maintien et bonification;
- Hôpital de réadaptation Villa Medica – Montréal – Bonification.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2021-2022	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2022-2023
	2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023						
Immeubles											
Bâtiments											
Centres hospitaliers	10	7	(3)	1	1	0	340,1	99,1	–	(108,2)	331,0
CHSLD	17	16	(1)	4	3	(1)	170,3	38,1	–	(44,2)	164,2
Centres de réadaptation	11	12	1	6	3	(3)	30,8	6,8	–	(9,5)	28,1
Centres jeunesse	24	22	(2)	8	9	1	59,1	9,0	–	(13,1)	55,0
Centres locaux et services communautaires	14	14	0	1	0	(1)	18,2	5,2	–	(5,4)	18,0
Autres	14	13	(1)	7	7	0	204,7	24,8	–	(34,6)	194,9
Immeubles excédentaires	5	ND	s. o.	24	ND	s. o.	59,8	s. o.	(59,8)	s. o.	ND
Total – Immeubles	12	10	(2)	3	2	(1)	883,0	183,0	(59,8)	(215,0)	791,2
Équipements											
Appareils médicaux											
Imagerie	23	22	(1)	5	6	1	315,0	65,0	–	(79,3)	300,7
Radiothérapie	17	20	3	6	5	(1)	55,2	16,2	–	(18,4)	53,0
Biologie médicale	25	27	2	12	9	(3)	65,1	14,3	–	(7,8)	71,6
Monitoring (N ^{bre} d'installations)	17	16	(1)	2	2	0	34,7	8,2	–	(8,5)	34,4
Inhalothérapie	14	15	1	3	2	(1)	29,0	11,6	–	(9,5)	31,1
Chirurgie	13	20	7	7	7	0	27,8	8,8	–	(0,7)	35,9
Soins	16	16	0	2	2	0	25,5	3,9	–	(3,2)	26,2
Autres	13	13	0	6	7	1	59,9	18,7	–	–	78,6
Total – Équipements	19	23	4	5	8	3	612,2	146,7	–	(127,4)	631,5
Total – Infrastructures	12	10	(2)	3	3	0	1 495,2	329,7	(59,8)	(342,4)	1 422,7

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Bâtiments

Évolution de l'état

Globalement, la proportion des bâtiments en mauvais (IEG de D) et très mauvais état (IEG de E) s'est améliorée légèrement par rapport à la période précédente.

Dans le contexte pandémique qui a prévalu encore cette année, les établissements du RSSS ont été en mesure, principalement, de terminer certains projets de maintien d'actifs qui étaient en cours, contribuant ainsi à résorber le DMA et à améliorer l'état des infrastructures. La planification et la réalisation de plusieurs projets de maintien d'actifs se poursuivront cette année pour répondre à des besoins grandissants.

Évolution du DMA

La diminution nette du DMA des bâtiments de 91,8 millions de dollars s'explique par :

- L'indexation du coût des travaux à réaliser pour une valeur de 183,0 millions de dollars;
- La réalisation des travaux de maintien d'actifs prioritaires qui ont permis de résorber un total de 215,0 millions de dollars;
- Le retrait du DMA répertorié de 59,8 millions de dollars pour les immeubles excédentaires. Les inspections sommaires des immeubles excédentaires ne permettent pas d'établir leur IEG et leur DMA. En conséquence, le MSSS ne présente plus d'IEG et de DMA pour les immeubles de cette catégorie de bâtiments. Outre les dépenses pour assurer l'intégrité et la sécurité de ces bâtiments, le MSSS ne prévoit pas réaliser de travaux supplémentaires pour des immeubles excédentaires dont l'utilisation a été interrompue.

Appareils médicaux

Évolution de l'état

Globalement, la proportion des appareils médicaux dont l'IEG est de D ou E a légèrement augmenté par rapport à la période précédente. La mise en œuvre du programme de remplacement en continu des appareils a permis de pourvoir en bonne partie aux remplacements planifiés d'appareils dans les établissements du RSSS. Toutefois, le contexte pandémique a eu pour effet de ralentir le remplacement et la réalisation de certains projets d'installations de nouveaux équipements médicaux.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA des appareils médicaux pour la période est de 19,3 millions de dollars.

Le DMA a augmenté de 146,7 millions de dollars au cours de la période en raison de l'augmentation du nombre d'appareils dans le RSSS dont l'âge réel excède la durée de vie normalisée préétablie. En contrepartie, le remplacement planifié d'appareils dans les établissements du RSSS, subventionné à même les enveloppes prévues à cette fin au PQI, a permis de résorber 127,4 millions de dollars.

Malgré une augmentation du DMA des appareils médicaux pour la période, le MSSS anticipe toujours une résorption importante de ce DMA au cours des prochaines années. Pour ce faire, depuis l'automne 2019, le MSSS approuve les projets de remplacement d'équipements pour une période de trois ans au lieu d'une seule année, ce qui permet d'optimiser le processus de remplacement des appareils. De plus, le MSSS va poursuivre ses efforts en vue d'accélérer le remplacement et la réalisation de projets d'installation de nouveaux équipements médicaux.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Inspection quinquennale et données d'inventaire du parc immobilier

Le deuxième cycle d'inspection s'est terminé à la fin de l'année 2021. Les nouvelles données doivent maintenant être analysées et entreront en vigueur l'an prochain. Contrairement au cycle précédent (2015-2020), les inspections ont principalement été réalisées par le personnel technique de chaque établissement et non par des firmes externes, sauf pour l'inspection des composantes plus complexes (façades, renforcement parasismique et décontamination liée à l'amiante).

La mise à jour des données de l'inventaire permettra le calcul du nouveau DMA du parc immobilier dès la fin de l'année 2022.

Mise à jour des données relatives aux projets en maintien d'actifs

L'actualisation des données relatives aux projets de maintien d'actifs est réalisée par les établissements du RSSS lors de la mise à jour annuelle des PCFI et de l'équipement PCEM dans le système de gestion du maintien d'actifs du MSSS (Actifs + Réseau).

Méthodologie

L'IEG et le DMA considèrent uniquement la vétusté physique d'un immeuble et ne tiennent pas compte de sa désuétude fonctionnelle, à savoir, un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces, excluant les mises aux normes obligatoires qui sont intégrées dans l'évaluation de l'IEG et du DMA. Ainsi, l'évaluation de la vétusté physique d'un immeuble n'est pas tributaire de sa désuétude fonctionnelle.

L'état d'un appareil est déterminé en fonction de son âge réel par rapport à sa durée de vie normalisée préétablie. Les appareils médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Le DMA des appareils médicaux correspond aux besoins d'investissements pour le remplacement des appareils dont l'âge excède la durée de vie normalisée préétablie.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont établis en fonction de la valeur de remplacement des bâtiments ou des appareils médicaux. En complément d'information, l'annexe 3 présente l'indice d'état des immeubles selon le groupe d'âge des bâtiments.

ANNEXE 2**COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES****Réseau de la santé et des services sociaux**

CISSS du Bas-Saint-Laurent
CIUSSS du Saguenay — Lac-Saint-Jean
CHU de Québec — Université Laval
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec — Université Laval
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
CIUSSS de l'Estrie — CHUS
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
CHUM
CHU Sainte-Justine
CUSM
Institut de Cardiologie de Montréal
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
CISSS de l'Outaouais
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSS de la Côte-Nord
CLSC Naskapi
CRSSS de la Baie-James
CISSS de la Gaspésie
CISSS des Îles
CISSS de Chaudière-Appalaches
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est
CISSS de la Montérégie-Ouest
RRSSS du Nunavik
Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James

ANNEXE 3

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Le réseau de la santé et des services sociaux
Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état gouvernemental (%)						
			A	B	C	ABC	D	E	
0-10 ans									
Centres hospitaliers	50	753 387	100	0	0	100	0	0	
CHSLD	34	103 189	100	0	0	100	0	0	
Centres de réadaptation	10	25 614	100	0	0	100	0	0	
Centres jeunesse	17	17 045	100	0	0	100	0	0	
CLSC	19	37 388	100	0	0	100	0	0	
Autres	194	244 277	100	0	0	100	0	0	
11-20 ans									
Centres hospitaliers	59	324 303	100	0	0	100	0	0	
CHSLD	42	184 642	95	5	0	100	0	0	
Centres de réadaptation	14	38 348	98	0	2	100	0	0	
Centres jeunesse	13	9 721	63	0	37	100	0	0	
CLSC	38	65 146	72	26	0	98	2	0	
Autres	179	71 251	89	1	5	95	4	1	
21-30 ans									
Centres hospitaliers	57	256 906	89	5	6	100	0	0	
CHSLD	85	304 208	39	41	15	95	5	0	
Centres de réadaptation	10	4 119	70	14	0	84	16	0	
Centres jeunesse	12	31 832	79	14	7	100	0	0	
CLSC	31	27 680	29	22	30	81	19	0	
Autres	145	113 307	46	30	12	88	6	6	
31-40 ans									
Centres hospitaliers	40	255 503	48	34	9	91	8	1	
CHSLD	66	299 981	20	33	31	84	11	5	
Centres de réadaptation	22	12 768	54	12	16	82	18	0	
Centres jeunesse	11	7 425	27	33	34	94	6	0	
CLSC	34	66 617	9	45	21	75	25	0	
Autres	84	68 731	66	13	11	90	6	4	
41-50 ans									
Centres hospitaliers	70	490 444	58	23	12	93	5	2	
CHSLD	83	373 018	13	32	28	73	24	3	
Centres de réadaptation	31	62 419	44	19	10	73	27	0	
Centres jeunesse	34	48 387	8	48	4	60	26	14	
CLSC	20	32 916	16	61	16	93	1	6	
Autres	115	97 072	31	30	8	69	21	10	

ANNEXE 3
(suite)**Le réseau de la santé et des services sociaux**
Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
51-60 ans								
Centres hospitaliers	80	665 530	34	39	22	95	3	2
CHSLD	79	389 212	17	29	22	68	25	7
Centres de réadaptation	38	150 726	16	20	45	81	13	6
Centres jeunesse	39	87 391	29	24	1	54	29	17
CLSC	15	43 402	35	14	11	60	40	0
Autres	128	216 924	39	22	11	72	19	9
61-70 ans								
Centres hospitaliers	89	918 481	35	27	17	79	20	1
CHSLD	31	148 792	15	28	17	60	39	1
Centres de réadaptation	23	34 529	10	56	9	75	10	15
Centres jeunesse	19	36 086	35	41	13	89	11	0
CLSC	16	48 191	17	52	26	95	5	0
Autres	116	211 854	32	22	12	66	15	19
71 ans et plus								
Centres hospitaliers	132	1 139 798	61	18	10	89	10	1
CHSLD	42	332 114	20	35	27	82	15	3
Centres de réadaptation	28	72 850	54	23	16	93	7	0
Centres jeunesse	36	93 757	15	22	20	57	36	7
CLSC	17	46 628	47	20	14	81	19	0
Autres	144	302 445	29	25	16	70	24	6
Total	2 691	9 366 353	55	21	12	88	10	2

¹ Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection. Les immeubles excédentaires ne sont pas considérés dans la présente annexe.

TOURISME

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

PARC OLYMPIQUE

VISION

La vision du Parc olympique relative à la gestion de ses infrastructures est d'exploiter ses installations à leur plein potentiel de façon sécuritaire et dans le respect de leur valeur patrimoniale.

ORIENTATION

La mission du Parc olympique, avec l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi constitutive le 1^{er} novembre 2020, consiste à « développer, gérer, promouvoir et exploiter les installations du Parc olympique et de mettre en valeur le patrimoine et l'héritage olympique ». Pour mener à bien cette mission, il s'est donné, à l'égard des infrastructures et des systèmes sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Sécuriser, mettre aux normes, rénover et moderniser les installations, les systèmes et les équipements.

Il exerce sa mission en tenant compte des principes énoncés dans la Loi sur le développement durable. Le Parc olympique compte assumer pleinement son rôle en cette matière en entretenant, réparant, modernisant, optimisant, mettant aux normes et redonnant une nouvelle valeur d'usage à ses infrastructures pour qu'elles conservent leurs valeurs socioéconomique et communautaire.

RESPONSABILITÉS

Le Parc olympique, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, doit gérer ses infrastructures et planifier les interventions à réaliser.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Les infrastructures du Parc olympique se composent de nombreux immeubles et de systèmes uniques au monde qui sont regroupés comme suit : le Stade olympique et les immeubles afférents (la Tour, le Centre sportif, la centrale thermique, les bureaux administratifs et les espaces locatifs), la toiture, l'Esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le Stade olympique ainsi que les stationnements.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans) ²	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles							
Stade olympique et autres immeubles	29	12	12	0	295 912	295 912	0
Toiture	23	1	1	0	23 266	23 266	0
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	28	3	3	0	150 533	150 533	0
Ouvrages de génie civil							
Stationnements	16	8	8	0	163 043	163 043	0

¹ Données au 1^{er} décembre 2021.

² L'âge moyen représente l'âge « apparent » des infrastructures. Celui-ci correspond au nombre d'années qu'une infrastructure évoque, compte tenu, notamment, de son âge chronologique, des travaux réalisés et de son utilité.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE PARC OLYMPIQUE

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Stade olympique et autres immeubles	11	14	0	25	65	10	371,3	87,3	458,6
Toiture	0	0	0	0	0	100	–	ND	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	22	2	15	39	42	19	42,3	56,0	98,3
Total – Immeubles	11	12	1	24	60	16	413,6	143,3	556,9
Ouvrages de génie civil									
Stationnements	33	31	17	81	19	0	13,5	–	13,5
Total – Infrastructures	13	14	3	30	56	14	427,1	143,3	570,4

¹ Données au 1^{er} décembre 2021.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

Objectifs

Les objectifs présentés au PAGI 2021-2022 ont été révisés en 2022 afin de tenir compte des niveaux d'investissements disponibles, des interdépendances entre plusieurs projets et des priorités stratégiques de l'organisation. Par conséquent, il y a une hausse considérable des investissements consacrés à la prise en charge du DMA des infrastructures de la catégorie Stade olympique et autres immeubles.

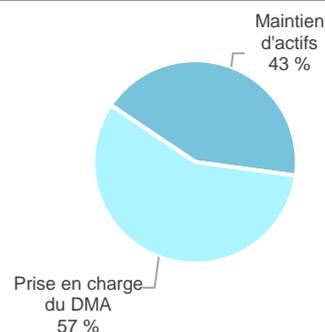
D'ici au 31 mars 2027, les investissements prévus par le Parc olympique devraient permettre :

- D'atteindre ou de maintenir les proportions suivantes avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) pour les catégories ci-dessous :
 - Stade olympique et autres immeubles : 44 %;
 - Toiture : 100 %;
 - Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade : 39 %;
 - Stationnements : 81 %;
- De réduire le DMA à un total de :
 - 253,7 millions de dollars pour le Stade olympique et les autres immeubles, soit une baisse de 204,9 millions de dollars;
 - 97,1 millions de dollars pour l'Esplanade et les espaces extérieurs entourant le Stade, soit une baisse de 1,2 million de dollars.

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Parc olympique	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	211,5	43
Prise en charge du DMA	283,6	57
Total	495,1	100



Prise en charge du DMA



Stratégie d'investissement

Les pratiques de gestion du Parc olympique en matière d'infrastructures et les investissements réalisés au cours des dernières années ont permis de maintenir 30 % de l'ensemble des infrastructures en bon état. Le Parc olympique demeure vieillissant et doit poursuivre sa modernisation. En cohérence avec sa nouvelle mission de développement et de mise en valeur du patrimoine et de l'héritage olympique adoptée en 2020, l'organisation a ajusté sa stratégie d'investissement en conséquence afin d'atteindre ses objectifs. Ainsi, les projets ciblés, notamment la réfection des espaces locatifs, l'aménagement des espaces touristiques de la Tour, ainsi que le projet d'aménagement du Hall Est, permettront de prendre en charge une partie du DMA tout en augmentant substantiellement le potentiel de revenus autonomes.

L'enveloppe totale en maintien du parc de 495,1 millions de dollars permettra de poursuivre les travaux de maintien d'actifs visant à atteindre les objectifs d'affaires de l'organisation et bonifier l'expérience client des visiteurs, des partenaires et des promoteurs, dont 283,6 millions de dollars permettront de prendre en charge 50 % du DMA.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Parc olympique						
2020-2021						
Réel	20,4	19,0	–	39,4	0,6	40,0
Prévu	21,7	41,6	5,5	68,8	–	68,8
Écart	(1,3)	(22,6)	(5,5)	(29,4)	0,6	(28,8)
2021-2022						
Probable	16,2	21,1	–	37,3	0,4	37,7
2022-2023						
Prévu	12,2	75,1	–	87,3	6,3	93,6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les investissements réalisés en 2020-2021 et probables en 2021-2022, totalisant respectivement 40,0 millions de dollars et 37,7 millions de dollars, ont permis la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Réhabilitation du système d'alarme incendie (travaux);
- Réfection d'une section des stationnements (travaux);
- Réfection du secteur 900 de l'Esplanade – Planchodrome et bassins (travaux);
- Programme de mise aux normes et rénovation de la Tour de Montréal (travaux);
- Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal (plans et devis);
- Remplacement du funiculaire (plans et devis);
- Aménagement du bâtiment de base des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal (travaux);
- Entretien des composantes structurales (plans et devis et travaux);
- Réaménagement des accès est du site (projet Vert-Viau) (plans et devis);
- Réfection des bureaux administratifs (plans et devis);
- Remplacement de la toiture du Stade (poursuite de l'élaboration du dossier d'affaires);
- Programme de modernisation du Stade (plans et devis).

L'écart de 28,8 millions de dollars entre les investissements prévus et les investissements réalisés en 2020-2021 s'explique principalement par la crise sanitaire causant des arrêts et des ralentissements des chantiers, ainsi que des reports de processus d'approvisionnement sur les marchés internationaux. De plus, les reports d'investissements pour cette période ont été nécessaires en raison, notamment, d'un besoin d'études additionnelles, d'un manque de ressources internes, d'interdépendances avec des travaux de partenaires ayant cours dans le quadrilatère du Parc olympique ainsi que des modifications aux stratégies d'approvisionnement.

Les investissements prévus en 2022-2023, s'élevant à 93,6 millions de dollars, permettront principalement la réalisation des projets stratégiques suivants :

- Rénovation des espaces touristiques de la Tour de Montréal (plans et devis et travaux);
- Remplacement du funiculaire (plans et devis et travaux);
- Aménagement extérieur du toit de la Tour (plans et devis et travaux);
- Remplacement de la toiture du Stade (poursuite de l'élaboration du dossier d'affaires et de l'appel de proposition);
- Aménagement du Hall Est (plans et devis);
- Une partie du programme de modernisation du Stade, comprenant les projets interdépendants avec la toiture :
 - Modernisation du Stade – Éclairage de l'enceinte principale (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Équipements de sonorisation (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Génératrices électriques (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Systèmes électriques et mécaniques de l'enceinte (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Infrastructures TI et télécommunications (plans et devis).

Ces investissements permettront également la poursuite des projets suivants pour la période 2022-2023 :

- Aménagement du bâtiment de base des étages 8 à 14 de la Tour de Montréal (travaux);
- Entretien des composantes structurales (plans et devis et travaux);
- Réaménagement des accès est du site (Projet Vert-Viau) (plans et devis et travaux).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				PAGI 2022- 2023
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2021-2022	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	
	2021- 2022	2022- 2023		2021- 2022	2022- 2023						
Immeubles											
Stade olympique et autres immeubles	65	65	0	10	10	0	378,5	–	95,5	(15,4)	458,6
Toiture	0	0	0	100	100	0	ND	s. o.	s. o.	s. o.	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	23	42	19	38	19	(19)	98,5	–	(0,1)	(0,1)	98,3
Total – Immeubles	59	60	1	17	16	(1)	477,0	–	95,4	(15,5)	556,9
Ouvrages de génie civil											
Stationnements	19	19	0	0	0	0	14,0	–	–	(0,5)	13,5
Total – Infrastructures	55	56	1	15	14	(1)	491,0	–	95,4	(16,0)	570,4

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La proportion des infrastructures dans un mauvais et très mauvais état (IEG de D ou E) s'est légèrement améliorée. Toutefois, des études et des inspections ont permis de constater de nouveaux besoins de réfection, pour lesquels des travaux sont planifiés, ce qui a eu comme effet d'accroître le DMA. De plus, 19 % des infrastructures dans la catégorie « Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade » sont passés d'un état très mauvais à un état mauvais en raison de la correction de la répartition des travaux requis sur certaines sections des aires extérieures.

Évolution du DMA

L'augmentation du DMA de 79,4 millions de dollars entre le PAGI 2021-2022 et le PAGI 2022-2023 s'explique principalement par :

- L'ajout de nouveaux constats évalués à 95,4 millions de dollars, soit :
 - L'ajout de nouveaux besoins répertoriés à la catégorie « Stade olympique et autres immeubles », s'élevant à 103,1 millions de dollars, correspondent majoritairement au besoin de remplacement de certains systèmes et équipements de l'enceinte du Stade, à la rénovation des espaces touristiques ainsi qu'à l'aménagement extérieur du toit de la Tour de Montréal;
 - Une réduction, estimée à 7,6 millions de dollars, de l'estimation des coûts de travaux de remplacement de l'éclairage de l'enceinte principale du Stade sous la catégorie « Stade olympique et autres immeubles »;
 - La réévaluation à la baisse de coûts de travaux à réaliser de 0,1 million de dollars sur les infrastructures de la catégorie « Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade »;

- La résorption du DMA évaluée à 16,0 millions de dollars, soit :
 - 15,4 millions de dollars qui est attribuable à la mise aux normes de composantes structurales et des systèmes ainsi qu'à la réalisation des travaux sur le système d'alarme incendie pour les infrastructures de la catégorie « Stade olympique et autres immeubles »;
 - 0,1 million de dollars pour le remplacement de l'escalier Sherbrooke qui est inclus dans la catégorie « Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade »;
 - 0,5 million de dollars pour les travaux de réfection réalisés dans les « Stationnements ».

ANNEXE 1**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES****Inspection et mise à jour des données**

Un suivi annuel et une mise à jour en continu des travaux à réaliser sur l'ensemble du site sont effectués afin que soit maintenu un portrait représentatif de la réalité de l'état du Parc olympique. Un programme de surveillance quinquennal des structures du Parc olympique est également mené en continu pour l'ensemble des infrastructures du parc.

Méthodologie

Sur la base des expertises obtenues, la toiture du Stade olympique a atteint sa fin de vie utile et ne peut plus être réparée. Par conséquent, un remplacement de celle-ci est requis et, de ce fait, il n'est pas nécessaire d'évaluer le DMA. Le projet de remplacement de la toiture du Stade olympique est inscrit dans la catégorie « En planification » du PQI 2022-2032. Entre-temps, afin d'assurer la sécurité absolue de tous les intervenants occupant l'espace, le Parc olympique applique un protocole de gestion de l'occupation de l'enceinte principale. Celui-ci est revu annuellement et approuvé par la RBQ.

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Stade olympique et autres immeubles					
Tour, hall touristique et observatoire	3	27 503	23	B	74,8
Stade (gradins, coursives, aires de jeu et de services techniques)	4	187 428	45	D	341,9
Centre sportif	1	32 572	7	B	–
Centrale thermique	1	8 306	10	B	–
Bureaux administratifs et espaces locatifs	2	27 681	38	E	41,9
Locaux de l'Institut national du sport du Québec (INSQ)	1	12 422	7	A	–
Total	12	295 912	29	D	458,6
Toiture	1	23 266	23	E	ND
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade					
Terrain de pratique de soccer (Toit du P5-2)	1	17 489	9	A	–
Dalle promenade autour du Stade et ses accès	1	84 666	31	D	36,0
Esplanade (secteurs 100 à 900) et ses accès	1	48 378	44	D	62,3
Total	3	150 533	28	D	98,3
Stationnements					
Stationnements intérieurs P1	1	32 315	7	A	–
Stationnements intérieurs P2 et P3	2	58 889	13	D	13,5
Stationnements intérieurs P4	1	21 552	15	A	–
Stationnements intérieurs P5 niveau 1	1	22 582	7	B	–
Stationnements intérieurs P5 niveau 2	1	17 708	5	B	–
Stationnements extérieurs P7 (Cinéma StarCité)	1	5 010	21	B	–
Stationnements extérieurs P8	1	4 987	45	B	–
Total	8	163 043	16	B	13,5

TRANSPORTS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

VISION

Comme acteur de premier plan dans l'organisation des systèmes de transport, le MTQ exerce un leadership innovant dans la gestion des réseaux de transport, des équipements, des services et des programmes dont il a la responsabilité. L'élément central de ses activités consiste à assurer une gestion rigoureuse, innovatrice et compétente du réseau routier supérieur¹¹, maillon clé des échanges économiques et des liens entre les régions du Québec.

ORIENTATIONS

Le MTQ a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. Le maintien en bon état des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action, et une part très importante de ses budgets y est consacrée.

Conformément à sa mission, le MTQ doit assurer la réalisation de projets d'envergure, de travaux de maintien d'actifs, de construction de nouvelles infrastructures ainsi que le remplacement d'infrastructures requis en raison de l'âge et de l'état de celles-ci. Les travaux du MTQ visent à adapter et à faire évoluer le réseau routier en fonction des besoins des citoyens et du développement économique du Québec. Dans son Plan stratégique 2019-2023, le MTQ s'est donné les orientations suivantes :

- Investir dans le maintien des infrastructures du système de transport;
- Assurer un système de transport performant, sécuritaire, à plus faible empreinte carbone et à l'appui d'une économie forte.

RESPONSABILITÉS

Le MTQ est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis pour les infrastructures sous sa responsabilité. Les volets d'acquisition et de disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. Le ministre des Transports est également responsable de la STQ.

De plus, le MTQ administre des programmes d'aide financière¹² pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

¹¹ Réseau routier supérieur : réseau qui comprend des autoroutes, des routes nationales, régionales et collectrices de même que des chemins d'accès aux ressources.

¹² Les programmes d'aide financière sont présentés à l'annexe 1.

Par ailleurs, la *Loi sur le ministère des Transports* ainsi que la *Loi sur la voirie* énoncent les pouvoirs et les obligations du ministre et, plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la loi prévoit que le MTQ peut accomplir sur ce réseau tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement, à l'exception des autoroutes, qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées comme étant des autoroutes par décret du gouvernement.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MTQ gère le réseau routier supérieur d'une longueur totalisant 31 091 kilomètres et composé de 5 495 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTQ est également responsable de 4 264 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1993.

Les actifs du MTQ comprennent également un parc de ponceaux de moins de trois mètres de largeur. Ce parc est composé de 62 035 ponceaux répartis sur le réseau routier sous la gestion du MTQ, dont 12 775 font partie du RSSCE.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTQ. Les inspections réalisées sur celles-ci sont orientées et documentées afin que les normes de sécurité en vigueur soient respectées. Ces infrastructures se composent :

- Des immeubles : parcs routiers (haltes routières et aires de service) et aérogares;
- Des ouvrages de génie civil : structures de signalisation aérienne et structures de signalisation latérale;
- Des équipements électrotechniques (systèmes d'éclairage et de signaux lumineux);
- Des infrastructures en transport aérien, ferroviaire et maritime : aéroports, héliports, chemins de fer de la Société de chemin de fer de la Gaspésie et de Québec Central, terminaux de traversiers et quais de desserte.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**Inventaire des infrastructures¹
Par type et par catégorie d'infrastructure**

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Ouvrages de génie civil							
Chaussées du réseau supérieur	ND	s. o.	s. o.	s. o.	31 039 km	31 091 km	52 km
Structures							
Réseau supérieur	40	5 475	5 495	20	5 020 736 m ²	5 030 925 m ²	10 189 m ²
Ponts du réseau municipal	ND	4 265	4 264	(1)	754 548 m ²	755 581 m ²	1 033 m ²
Ponceaux de moins de trois mètres	ND	61 814	62 035	221	1 446 859 m	1 454 297 m	7 438 m

¹ Résultats basés sur les données des bilans 2020 pour le PAGI 2022-2023.

Variation de l'inventaire**Chaussées du réseau supérieur**

L'inventaire des kilomètres de chaussées varie légèrement avec les années. Cet écart peut être justifié par la construction de nouveaux segments de chaussées, par l'ajout de chaussées divisées, par le prolongement d'une route existante ou par l'acquisition ou la cession de kilomètres à des municipalités. Comparativement au PAGI 2021-2022, une augmentation de 52 kilomètres a été constatée.

Structures du réseau supérieur et des ponts du réseau municipal

Le nombre de structures du réseau supérieur a globalement augmenté de 20 à la suite du réaménagement de certaines routes, du développement du réseau, du remplacement de certains ponceaux par des ouvrages de plus de 4,5 mètres d'ouverture et de la démolition de certaines structures. Pour l'inventaire du réseau municipal, une seule structure a été démolie sans être remplacée.

Ponceaux de moins de trois mètres

L'inventaire consigné au PAGI fluctue légèrement chaque année. Comparativement au PAGI 2021-2022, le nombre de ponceaux a augmenté de 221, passant de 61 814 à 62 035. De nouveaux ponceaux sont inventoriés annuellement, en particulier en raison du fait que les ponceaux n'ont pas toujours été inventoriés systématiquement à la suite de leur construction, notamment les ponceaux ayant été construits avant les années 2000. De plus, des changements de caractéristiques des ponceaux à la suite d'une reconstruction ainsi que l'ajout de nouveaux ponceaux influencent directement l'inventaire. Il est à noter que le nombre de ponceaux peut également diminuer lorsque, par exemple, un ponceau est éliminé ou qu'un ponceau est remplacé par une structure.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Portrait de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Ouvrages de génie civil									
Chaussées du réseau supérieur	Selon la longueur						2 101,0	7 214,0	9 315,0
	17	22	11	50	21	29			
Structures	Selon la valeur						–	8 393,6	8 393,6
	16	24	12	52	21	27			
Réseau supérieur	Selon le nombre						–	614,0	614,0
	20	28	29	77	7	16			
Ponts du réseau municipal	Selon la valeur						531,1	563,2	1 094,3
	9	18	27	54	8	38			
Ponceaux de moins de trois mètres	Selon le nombre						–	614,0	614,0
	16	12	33	61	7	32			
	Selon la valeur						531,1	563,2	1 094,3
	49	23	11	83	9	8			
	Selon le nombre						2 632,1	16 784,8	19 416,9
	12	13	36	61	8	31			
Total selon la valeur²	Selon la valeur						2 632,1	16 784,8	19 416,9
	50	22	11	83	9	8			
Total selon la valeur²									
	16	21	19	56	14	30	2 632,1	16 784,8	19 416,9

¹ Résultats basés sur les données des bilans 2020.

² Le pourcentage global de l'IEG des actifs du MTQ, pondéré selon leur valeur, est présenté ici aux fins de reddition de compte gouvernementale. Ces indicateurs ne sont pas utilisés par le MTQ dans le cadre du suivi de son Plan stratégique.

Objectifs

Les stratégies mises de l'avant par les unités expertes sont mises à jour annuellement afin de freiner la croissance du DMA et d'améliorer la proportion d'infrastructures en bon état. À cet égard, le Plan stratégique 2019-2023 du MTQ prévoit d'atteindre les cibles suivantes d'ici 2022-2023 :

- 53 % des chaussées (selon la longueur) du réseau routier supérieur en bon état selon l'IEG;
- 79 % des structures (selon le nombre) du réseau routier supérieur en bon état selon l'IEG;
- 61 % des ponts (selon le nombre) du réseau municipal sous la gestion du MTQ en bon état selon l'IEG.

Le MTQ évalue que les investissements actuellement prévus au PQI et les stratégies déployées permettront de réduire le DMA sur ses actifs de 1,8 milliard de dollars d'ici le PAGI 2024-2025¹³.

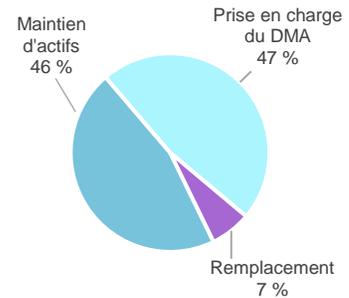
Le DMA de 19,4 milliards de dollars résulte d'un sous-investissement dans le maintien des infrastructures routières, particulièrement entre les années 1980 et 2000. De plus, puisqu'une proportion importante des structures du réseau routier a été construite dans les années 1960 et 1970, plusieurs de celles-ci ont atteint la fin de leur vie utile et leur reconstruction impliquera des investissements importants au cours des prochaines années.

¹³ Cet objectif ne tient pas compte de la dégradation naturelle et des nouveaux constats sur le parc d'actifs routiers qui seraient répertoriés dans les prochaines années.

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Réseau routier	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	10 786,4	46
Prise en charge du DMA	11 110,5	47
Remplacement	1 565,4	7
Total	23 462,3	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs^{1,2}



¹ Niveau d'investissements prévu au PQI 2022-2032 pour réaliser des interventions sur des actifs en situation de DMA.

² Le DMA résiduel inclut le DMA des infrastructures sur lesquelles des investissements ont été réalisés avant le PQI 2022-2032, mais pour lesquelles la résorption du DMA sera constatée lors de la mise en service de celles-ci.

Stratégies d'investissement

Au PQI 2022-2032, des investissements de 11,1 milliards de dollars visant la prise en charge du DMA sont prévus afin de réaliser des interventions sur ces actifs, ce qui pourrait, à terme, résorber jusqu'à 57 % de l'ensemble du DMA répertorié à ce jour. Toutefois, la dégradation naturelle des infrastructures routières influencera la variation du DMA des prochaines années.

De plus, il est à noter que les investissements réalisés et prévus permettront une résorption du DMA uniquement à la suite de la mise en service de l'infrastructure.

Par ailleurs, la réalisation de travaux liés à l'évolution fonctionnelle sur les infrastructures existantes, notamment pour accroître la sécurité routière, la gestion de la circulation ou pour adresser des enjeux de pérennité liés à l'adaptation aux changements climatiques, nécessitent l'utilisation d'une portion de plus en plus significative des enveloppes d'investissement disponibles en maintien du parc.

Chaussées du réseau supérieur

Le MTQ s'est doté d'une stratégie de planification des interventions en conservation des chaussées afin d'assurer une qualité de service élevée aux usagers du réseau routier et de maximiser les retombées à long terme des investissements. Le défi étant d'investir sur la bonne chaussée, au bon moment, avec la bonne technique grâce à une planification optimale des interventions et d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

Ainsi, le MTQ prévoit de consacrer la majorité des investissements disponibles pour réaliser des interventions de réhabilitation à haut rendement bénéfice/coût visant à rétablir les chaussées en bon état et prendre en charge leur DMA. L'objectif étant de réaliser, à court terme, une quantité optimale d'interventions ayant pour effet de prolonger considérablement la durée de vie utile et le confort de roulement des chaussées tout en résorbant une portion importante du DMA.

La stratégie est évolutive et adaptée pour chaque territoire du MTQ selon l'état et les besoins en intervention de leur réseau, les paramètres financiers ainsi que des cibles établies à la planification stratégique du MTQ.

À cet effet, et afin d'atteindre la cible de 53 % (selon la longueur) des chaussées d'IEG en bon état (IEG de A, B ou C) d'ici 2023, le MTQ établit sa planification des interventions sur les principes modernes de saine gestion des actifs routiers. Celle-ci repose sur cinq volets complémentaires, soit :

- Déclencher immédiatement des travaux sur les chaussées dont l'état du revêtement pourrait compromettre la sécurité;
- Réaliser des travaux préventifs qui visent à préserver les chaussées en bon état et à augmenter leur durée de vie utile à l'aide d'interventions économiques;
- Réaliser les interventions de réhabilitation mineure dont le rapport bénéfice/coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Réaliser les interventions de réhabilitation majeure dont le rapport bénéfice/coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Limiter les travaux qui répondent à d'autres considérations et impondérables par des interventions qui ne cadrent pas dans les autres volets.

En complément des paramètres établis précédemment, le MTQ préserve un équilibre entre les investissements consentis aux interventions lourdes (corrigeant des déficiences majeures) et les investissements consentis aux interventions de surface (corrigeant des déficiences mineures). De plus, une attention particulière est portée aux segments de route à fort débit présentant des phénomènes d'orniérage.

Structures du réseau supérieur et des ponts du réseau municipal

La stratégie d'intervention en structures met en priorité les interventions assurant la sécurité du public. Les actions du MTQ visent également le maintien des actifs pour assurer la pérennité de ce parc. Enfin, en raison des investissements nécessaires, de l'importance stratégique des ouvrages et de la planification pluriannuelle des interventions, les structures d'envergure font l'objet d'un traitement distinct.

En effet, sur la base de la stratégie d'intervention intégrée 2021-2023, la conservation des structures s'articule autour de quatre grands principes :

- Ralentir la vitesse de dégradation du parc des structures par des interventions ciblées en entretien préventif et en réparations peu coûteuses visant à étaler les investissements requis pour des interventions majeures (de 5 à 10 ans);
- Réduire le nombre de structures à réparer sur le RSSCE;
- Concentrer les projets de réparation des structures aux interventions qui visent à corriger strictement des déficiences structurales ou d'autres problèmes liés à la sécurité, sans ajouts d'interventions « non prioritaires »;
- Modifier à moyen et à long terme la distribution des besoins d'intervention sur les structures de manière à disposer d'une plus longue période pour planifier et réaliser les interventions de réparations majeures.

Dans sa planification stratégique des travaux à réaliser au cours des prochaines années, le MTQ a prévu plusieurs projets de reconstruction et de réfection majeure sur les principales structures du réseau supérieur qui sont en mauvais état. Ces investissements permettront de résorber plus de 85 % du DMA actuellement répertorié sur ces dernières. Ces projets incluent notamment :

- La réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger et du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;
- La reconstruction des ponts Honoré-Mercier, de l'île d'Orléans et de l'île-aux-Tourtes;
- La réfection majeure de l'autoroute 40 (autoroute Métropolitaine), secteur est.

Ponceaux de moins de trois mètres

La stratégie d'intervention pour les ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture vise à répondre aux quatre objectifs suivants :

- Intervenir sur les ponceaux présentant un risque pour la sécurité des usagers ou pour le maintien du niveau de service du réseau routier;
- Intervenir sur les ponceaux situés sous des projets de chaussée;
- Intervenir de façon préventive sur des ponceaux en bon état;
- Intervenir sur des ponceaux en mauvais état qui ne nécessitent que des interventions mineures pour les rétablir en bon état.

Cette priorisation permet d'assurer la sécurité des usagers, l'utilisation optimale des ressources et la pérennité des ponceaux. De plus, elle permet d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

L'ÉTAT DE SITUATION

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
Ministère des Transports						
2020-2021						
Réel	919,9	667,9	308,6	1 896,4	518,1	2 414,5
Prévu	725,9	1 056,2	278,3	2 060,4	481,0	2 541,4
Écart	194,0	(388,3)	30,3	(164,0)	37,1	(126,9)
2021-2022						
Probable	1 086,5	1 066,0	194,8	2 347,3	553,2	2 900,5
2022-2023						
Prévu	1 035,4	991,7	86,3	2 113,4	668,3	2 781,7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en maintien du parc en 2020-2021 totalisent 1 896,4 millions de dollars, soit 164,0 millions de dollars de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation moins rapide qu'anticipée de certains projets tels que :

- Tunnels Ville-Marie et Viger – Montréal – Réfection;
- Pont Gouin entre Saint-Jean-sur-Richelieu et Iberville – Reconstruction.

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2020-2021 totalisent 518,1 millions de dollars, soit 37,1 millions de dollars de plus que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation plus rapide de certains projets tels que :

- Autoroute 85 (Claude-Bécharde) entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! (phase III) – Construction;
- Route 169, voie de contournement des quartiers de L'Isle-Maligne et de Delisle – Alma – Construction.

Maintien du parc

Les investissements réalisés en 2020-2021 et probables en 2021-2022 pour le maintien du parc totalisent respectivement 1 896,4 millions de dollars et 2 347,3 millions de dollars. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Pont d'étagement du chemin des Quatre-Bourgeois au-dessus de l'autoroute 73 – Québec – Reconstruction;
- Route 138, côte Arsène Gagnon – Les Bergeronnes – Reconstruction;
- Complexe Turcot – Montréal – Reconstruction;
- Autoroute 40 (Félix-Leclerc) direction est, entre Kirkland et Baie-D'Urfé – Reconstruction;
- Pont Pierre-Laporte entre Québec et Lévis – Réfection;
- Pont Pie-IX (route 125) entre Montréal et Laval – Réfection.

Par ailleurs, pour l'année 2022-2023, les investissements prévus en maintien du parc totalisent 2 113,4 millions de dollars et seront, entre autres, alloués aux projets suivants :

- Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil – Réfection;
- Tunnels Ville-Marie et Viger – Montréal – Réfection;
- Tunnel Dorval (autoroute 13) entre Montréal et Dorval – Réfection.

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2020-2021 et probables en 2021-2022 qui visent la bonification du parc totalisent respectivement 518,1 millions de dollars et 553,2 millions de dollars. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Autoroute 73 (Henri-IV) entre l'autoroute 40 et l'autoroute 440 – Québec – Élargissement;
- Autoroute 85 (Claude-Béchar) entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! (phase III) – Construction;
- Autoroute 30 entre Brossard et Boucherville, chaussée et UAB – Réfection et aménagement;
- Autoroute 35 entre Saint-Sébastien et Saint-Armand (phase III) – Construction;
- Promenade Samuel-De Champlain (phase III) – Québec – Construction.

Pour l'année 2022-2023, des investissements de 668,3 millions de dollars sont prévus pour la bonification du parc et permettront la réalisation des travaux ci-dessous :

- Route 139 – Granby – Réfection et construction;
- Autoroute 19 entre Laval et Bois-des-Filion – Construction;
- Autoroute 15, direction nord, entre Boisbriand et Mirabel, voie réservée – Aménagement.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹**

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2021-2022	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2022-2023
	2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023						
Ouvrages de génie civil											
Chaussées du réseau supérieur	Selon la longueur										
	22	21	(1)	29	29	0					
Structures	Selon la valeur										
	22	21	(1)	28	27	(1)	7 914,0	1 653,0	434,0	(686,0)	9 315,0
Réseau supérieur	Selon le nombre										
	8	7	(1)	15	16	1					
Ponts du réseau municipal	Selon la valeur										
	9	8	(1)	38	38	0	8 444,8	8,8	394,4	(454,4)	8 393,6
Ponceaux de moins de trois mètres	Selon le nombre										
	9	7	(2)	32	32	0					
	Selon la valeur										
	9	8	(1)	33	31	(2)	613,2	10,0	54,9	(64,1)	614,0
Total selon la valeur²	15	14	(1)	31	30	(1)	17 923,5	1 786,4	1 065,8	(1 358,8)	19 416,9

¹ Résultats basés sur les données des bilans 2019 pour le PAGI 2021-2022 et des bilans 2020 pour le PAGI 2022-2023.

² Le pourcentage global de l'IEG des actifs du MTQ, pondéré selon leur valeur, est présenté ici pour des fins de reddition de compte gouvernementales. Ces indicateurs ne sont pas utilisés par le MTQ dans le cadre du suivi de son Plan stratégique.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**Évolution de l'état**

Globalement, l'état des infrastructures du réseau routier, tel que mesuré par l'IEG, a continué de s'améliorer cette année. Cette amélioration s'explique par la réalisation de travaux de réfection et de reconstruction sur l'ensemble des actifs routiers du MTQ.

Évolution du DMA

L'augmentation globale de 1 493,4 millions de dollars du DMA tient compte de la dégradation naturelle du parc, de l'actualisation du coût de réalisation des travaux ainsi que de l'état d'avancement de certains projets.

Dégradation naturelle

Une augmentation de 1 786,4 millions de dollars résulte de la dégradation naturelle constatée lors des inspections régulières ou de l'auscultation qui se décline ainsi :

- 1 653,0 millions de dollars pour les chaussées ayant atteint une durée de vie résiduelle¹⁴ nulle ou de moins de trois ans :
 - 1 119,0 millions de dollars pour le vieillissement naturel de 1 176 kilomètres de chaussées qui ont franchi cette année le seuil de déficience majeure, entraînant ainsi des besoins d'intervention plus importants et coûteux;
 - 534,0 millions de dollars pour le vieillissement naturel de 1 058 kilomètres de chaussées qui ont atteint cette année une durée de vie résiduelle de moins de trois ans, soit le seuil afin de considérer qu'un segment de chaussée présente un DMA;
- 114,6 millions de dollars pour les ponceaux;
- 10,0 millions de dollars pour les ponts du réseau municipal et 8,8 millions de dollars pour les structures du réseau supérieur.

Nouveaux constats

Une hausse de 1 065,8 millions de dollars résulte principalement des éléments suivants :

- Augmentation globale de 434,0 millions de dollars en raison de la mise à jour du besoin d'intervention et de la révision à la hausse des coûts de travaux de réfection de chaussées;
- 394,4 millions de dollars pour les structures du réseau supérieur et 54,9 millions de dollars pour les ponts du réseau municipal à la suite de mises à jour des plans de travail et de nouvelles structures déficientes depuis cinq ans;
- 182,5 millions de dollars pour les ponceaux liés à la révision à la hausse des gabarits de coûts de travaux et l'ajout de nouveaux ponceaux à l'inventaire qui étaient en mauvais état lors de l'inspection.

Résorption

La résorption de 1 358,8 millions de dollars découle des travaux effectués sur les infrastructures déficientes :

- 686,0 millions de dollars des travaux de réfection réalisés sur des chaussées, qui visent à corriger leurs déficiences;
- 454,4 millions de dollars pour les structures du réseau supérieur et 64,1 millions de dollars pour les ponts du réseau municipal à la suite d'interventions visant la réfection, la reconstruction et la correction de déficiences;
- 154,3 millions de dollars en interventions réalisées sur les ponceaux.

¹⁴ La durée de vie résiduelle d'une chaussée indique le nombre d'années restantes avant qu'elle atteigne le seuil de déficience majeure selon un des quatre indicateurs utilisés lors de l'auscultation. Ces indicateurs sont décrits à l'annexe 1.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Inspection et mise à jour des données

En raison des délais de collecte, de traitement et d'analyse des données à l'égard des inspections et des travaux réalisés sur les infrastructures routières sous la responsabilité du MTQ, le PAGI 2022-2023 a été préparé sur la base des données des bilans de 2020. Ce report permet ainsi au MTQ de présenter un bilan de l'état et du DMA aligné sur les dernières données certifiées d'inspections et arrimé aux stratégies d'interventions mises en œuvre durant la même période.

Chaussées du réseau supérieur

Le MTQ ausculte 83 % des chaussées principales revêtues, soit 25 819 kilomètres des 31 091 kilomètres du réseau supérieur québécois. La portion des chaussées non auscultées concerne principalement les routes de gravier ainsi que les bretelles d'accès.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Le programme d'inspection permet d'avoir un portrait complet de l'état de l'ensemble des structures sous la responsabilité du MTQ. Ce suivi est fait au moyen de différents types d'inspections et à des fréquences qui varient selon l'âge et le niveau de dégradation de la structure.

Ponceaux de moins de trois mètres

Les ponceaux sont inspectés selon la méthodologie établie par le programme d'inspection des ponceaux. Ces inspections permettent de connaître l'état des ponceaux se situant sous les routes composant le réseau routier sous la gestion du MTQ. La fréquence d'inspection d'un ponceau est déterminée selon son état, ses caractéristiques et l'importance du lien routier.

Méthodologie

Chaussées du réseau supérieur

L'évaluation du DMA et de l'IEG repose sur des données d'inspection réalisées au cours de l'année 2020. L'extrapolation pour le DMA et l'IEG s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

Indice d'état

Depuis plus de 15 ans, le MTQ procède à l'auscultation des chaussées principales revêtues, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base de différents indicateurs d'état de la condition de surface.

Jusqu'en 2019, l'IRI était le seul indicateur utilisé pour décrire la condition de la chaussée. Cet indicateur était employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales. C'était l'indicateur utilisé par le MTQ pour évaluer sa performance au plan stratégique.

ANNEXE 1

(suite)

Depuis 2019, quatre indicateurs ont été combinés pour créer un nouvel indicateur intégré aux fins de l'IEG soit : l'IRI, l'indice d'orniérage, l'indice de fissuration ainsi que la vulnérabilité aux effets du gel de la chaussée. Un segment de route peut, en effet, offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'IEG peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d'indices permet de mieux relier l'état des infrastructures aux besoins d'investissements nécessaires pour permettre l'atteinte d'un état jugé satisfaisant ou mieux.

C'est sur ce nouvel indicateur que le MTQ établit ses cibles de performance en fonction du pourcentage du réseau routier en bon état. Le MTQ en rend compte dans son rapport annuel de gestion et en publie le suivi à l'intérieur de son *Bilan annuel d'état du réseau routier*. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur des quatre indicateurs est en dessous du seuil départageant un état jugé comme étant bon d'un état requérant une intervention.

Déficit de maintien d'actifs

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais et en très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées. Ces chaussées ont ainsi atteint un état de déficience majeure ou, pour certaines, leur durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois ans.

Structures (réseau supérieur et ponts du réseau municipal)

Indice d'état

Depuis plusieurs années, le MTQ utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'IEG, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit très bon (A), bon (B) et satisfaisant (C), tandis que les ouvrages considérés comme étant « à réparer » se répartissent selon les indices d'état mauvais (D) et très mauvais (E).

Au MTQ, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces indicateurs permet de sélectionner les interventions les plus intéressantes et avantageuses.

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en nombres, ce qui en facilite l'interprétation. Cette façon de faire a cependant l'inconvénient d'attribuer le même poids à chacun des ouvrages, quelle qu'en soit l'envergure. Une autre façon de présenter l'information, et qui apparaît au tableau précédent, est en pourcentage de la valeur des structures. Cette façon a l'avantage de mettre en relation le besoin d'investissements au regard de l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande valeur ont une forte influence sur le portrait global de l'IEG des structures.

ANNEXE 1

(suite)

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau routier supérieur et des ponts du réseau municipal correspond à la somme des travaux requis depuis plus de cinq ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis et pour lesquelles le MTQ a planifié réaliser des travaux majeurs, tels que le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, les tunnels Ville-Marie et Viger, le pont de l'Île-aux-Tourtes, le pont de l'Île-d'Orléans et le pont Honoré-Mercier. Le MTQ continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTQ pour répondre à des besoins ciblés comme :

- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
 - Structures nécessitant un remplacement;
 - Structures nécessitant des travaux majeurs;
 - Structures nécessitant des réparations;
 - Structures ne nécessitant aucune intervention;
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le *Bilan de l'état des structures* présente l'information pour les structures du réseau supérieur et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTQ. On retrouve également, à l'intérieur du *Rapport annuel de gestion du ministère des Transports*, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du Plan stratégique 2019-2023. Par ailleurs, le MTQ présente, sur son site Internet, les rapports d'inspection générale de ses structures.

Ponceaux de moins de trois mètres

Indice d'état

Le MTQ inspecte les ponceaux selon 18 éléments qui sont répartis en quatre catégories, soit les éléments structuraux, les éléments hydrauliques, l'état du remblai et de la chaussée ainsi que l'état des autres éléments (ex. : mur de tête).

Ces inspections permettent d'attribuer à chaque ponceau un IEP. L'IEP permet de déterminer l'IEG associé à ces infrastructures.

Les ponceaux classés A, B ou C sont considérés comme étant en bon état et ne nécessitent aucune intervention majeure à court terme. Certains d'entre eux peuvent nécessiter des travaux d'entretien ou de réparation mineurs afin d'assurer leur bon fonctionnement et de prolonger leur durée de vie utile. Les ponceaux en mauvais état, appartenant aux classes d'état D et E, nécessitent des réparations, des réhabilitations ou des reconstructions.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture représente le coût des interventions de maintien d'actifs nécessaire pour rétablir en bon état les ponceaux considérés en mauvais et très mauvais état (IEG de D et E).

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les différentes sociétés de transport en commun sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient à chacune des sociétés de transport en commun d'évaluer, de documenter et de mettre à jour les données relatives à l'état de ses infrastructures, et ce, afin de soutenir une gestion optimale axée sur leurs priorités.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun se compose d'immeubles tels que des terminus et des abribus, de garages nécessaires à l'entretien mécanique des équipements, de gares ainsi que d'immeubles administratifs et de services.

Les ouvrages de génie civil incluent les infrastructures liées à l'exploitation du métro, soit les stations, les tunnels et les structures auxiliaires, les voies réservées aux autobus ainsi que les stationnements et les terrains nécessaires à la gestion adéquate du parc de véhicules. Ceux-ci incluent également les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de trains, soit les voies ferrées, les ponts, les ponceaux, les tunnels et les murs.

Finalement, les équipements comprennent les voitures de métro, dont les nouvelles voitures AZUR, conçues à la fine pointe de la technologie et alliant une meilleure fiabilité, une capacité accrue et un confort amélioré. Les équipements liés à l'exploitation du réseau de trains, soit les locomotives et les voitures de passagers sont également sous la responsabilité des sociétés de transport en commun. L'inventaire des équipements en transport collectif est complété par un parc d'autobus offrant un service de transport collectif de qualité, des véhicules d'intervention et tous les autres équipements essentiels à la continuité des services.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN**Inventaire des infrastructures¹
Par type et par catégorie d'infrastructure**

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles							
Gares	22	51	50	(1)	1 222 073 m ²	1 220 253 m ²	(1 820)
Garages et ateliers	34	42	44	2	1 386 945 m ²	1 447 027 m ²	60 082
Terminus	17	61	61	0	390 506 m ²	411 604 m ²	21 098
Administratifs et services	45	136	17	(119)	125 637 m ²	125 779 m ²	142
Abribus, abris de protection et stations tempérées	14	4 943	5 001	58	48 341 m ²	53 584 m ²	5 243
Ouvrages de génie civil							
Métro							
Stations	45	68	68	0	249 701 m ²	249 701 m ²	0
Tunnels	43	92	92	0	67 km	67 km	0
Structures auxiliaires ²	43	ND	119	s. o.	ND	ND	s. o.
Trains							
Voies ferrées	9	s. o.	s. o.	s. o.	44 km	55 km	11
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	29	215	214	(1)	s. o.	s. o.	s. o.
Voies réservées	13	s. o.	s. o.	s. o.	438 km	428 km	(10)
Stationnements incitatifs	14	46	47	1	625 096 m ²	625 096 m ²	0
Équipements							
Voitures de métro							
MR-73	45	423	360	(63)	s. o.	s. o.	s. o.
AZUR	4	513	612	99	s. o.	s. o.	s. o.
Autobus							
Standards	8	3 572	3 701	129	s. o.	s. o.	s. o.
Articulés	10	468	465	(3)	s. o.	s. o.	s. o.
Minibus	6	136	137	1	s. o.	s. o.	s. o.
Trains							
Locomotives	17	41	41	0	s. o.	s. o.	s. o.
Voitures passagers	14	206	206	0	s. o.	s. o.	s. o.
Automotrices électriques	s. o.	58	0	(58)	s. o.	s. o.	s. o.
Véhicules d'intervention	6	750	754	4	s. o.	s. o.	s. o.
Autres ³	12	465	79	(386)	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Les résultats sont basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2021.

² Les structures auxiliaires correspondent aux infrastructures qui renferment les équipements électriques et mécaniques du métro.

³ La catégorie « autres » inclut les éléments suivants : plateformes élévatoires, balais mécaniques et laveurs, chariots élévateurs, laveuses à planchers, voitures électriques et nacelles.

Variation à l'inventaire

L'augmentation du nombre d'infrastructures de la catégorie « abribus, abris de protection et stations tempérées » résulte de la mise à jour de l'inventaire des abribus qui sont sous la responsabilité d'exo.

La diminution du nombre d'infrastructures de la catégorie « administratifs et services » s'explique par le reclassement des 119 structures auxiliaires avec les ouvrages de génie civil du métro.

La catégorie « automotrices électriques » a été retirée de l'inventaire du PAGI 2022-2023 puisque ces types de véhicules étaient utilisés pour l'exploitation de la ligne Deux-Montagnes d'exo qui a été fermée.

La diminution du nombre d'équipements de la catégorie « autres » résulte du retrait des équipements fixes présentés au PAGI 2021-2022 puisque ceux-ci ne sont pas inclus dans le présent inventaire. Il s'agit principalement des équipements de levage et d'entretien des garages et des ateliers.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Portrait de l'état des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
Immeubles						
Gares	2	26	42	70	30	0
Garages et ateliers	16	19	23	58	23	19
Terminus	27	27	29	83	11	6
Administratifs et services	31	25	19	75	0	25
Abribus, abris de protection et stations tempérées	28	33	29	90	8	2
Ouvrages de génie civil						
Métro						
Stations	20	37	22	79	12	9
Tunnels	95	4	1	100	0	0
Structures auxiliaires	5	5	29	39	32	29
Trains						
Voies ferrées	23	77	0	100	0	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	38	24	19	81	16	3
Voies réservées	24	56	19	99	1	0
Stationnements incitatifs	29	49	22	100	0	0
Équipements						
Voitures de métro						
MR-73	0	0	0	0	100	0
AZUR	100	0	0	100	0	0
Autobus						
Standards	39	29	26	94	3	3
Articulés	0	24	19	43	55	2
Minibus	39	23	28	90	8	2
Trains						
Locomotives	44	7	49	100	0	0
Voitures passagers	78	0	22	100	0	0
Véhicules d'intervention	9	13	22	44	55	1
Autres	22	20	11	53	33	14
Total – Infrastructures²	42	21	17	80	14	6

¹ Les résultats sont basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2021.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

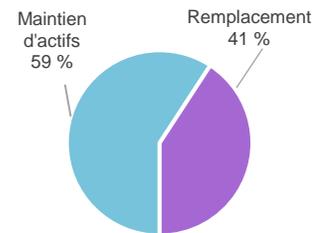
Objectifs

- Assurer une offre de services sécuritaire de qualité répondant aux normes en vigueur;
- Maintenir en bon état (IEG de A, B ou C) les infrastructures par des interventions en continu de remplacement et de réfection d'équipement, de matériel roulant et d'infrastructures ayant atteint leur fin de vie utile.

Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Transport collectif	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 521,7	59
Remplacement	1 048,3	41
Total	2 570,0	100



Stratégie d'investissement

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun est majoritairement en bon état (IEG de A, B ou C). Cette situation illustre les efforts qui sont consentis par les sociétés, supportées par les programmes d'aide du MTQ, pour maintenir et développer des infrastructures qui assurent un service de qualité et efficient répondant aux besoins de la population.

Conséquemment, afin d'assurer des services sécuritaires, fiables et rapides et contrer la dégradation du parc d'infrastructures, des investissements de près de 2,6 milliards de dollars sont prévus pour le maintien et le remplacement des infrastructures en fin de vie utile.

Concrètement, les principaux projets d'investissement prévus en maintien du parc visent :

- Le remplacement des équipements fixes du métro, dont les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de contrôle des trains;
- La réfection générale des composantes critiques des ouvrages de génie civil du métro, telles que les systèmes électriques, mécaniques et structuraux;
- La reconstruction et la mise à niveau d'immeubles, tels que le complexe Crémazie de la STM, le centre d'exploitation du RTL à Saint-Hubert et les gares de L'Île-Perrot d'exo;
- Le remplacement de matériel roulant, dont des voitures de passagers et des locomotives du réseau de trains, des voitures de métro et des autobus.

Enfin, considérant l'importance relative de la valeur de remplacement des infrastructures du métro, la réalisation de travaux de maintien d'actifs importants sera nécessaire afin de contrer leur dégradation et les maintenir ou les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C).

L'ÉTAT DE SITUATION

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Investissements inscrits au PQI

Par type d'investissement

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Sociétés de transport en commun						
2020-2021						
Réel	146,9	–	235,4	382,3	680,3	1 062,6
Prévu	93,9	–	174,1	268,0	1 428,3	1 696,3
Écart	53,0	–	61,3	114,3	(748,0)	(633,7)
2021-2022						
Probable ¹	666,3	–	248,9	915,2	1 744,9	2 660,1
2022-2023						
Prévu	274,1	–	116,4	390,5	627,7	1 018,2

¹ L'année 2021-2022 inclut le versement par anticipation d'une aide financière de 1 120,0 millions de dollars à des programmes de maintien et de bonification des infrastructures, ainsi que des travaux préparatoires pour un projet majeur sous la responsabilité de la STM.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en maintien du parc en 2020-2021 totalisent 382,3 millions de dollars, soit 114,3 millions de dollars de plus que ceux prévus initialement. Cet écart est principalement attribuable aux projets suivants :

- Complexe Crémazie de la STM – Montréal – Reconstruction;
- Métro de Montréal, voitures de métro AZUR – Remplacement.

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2020-2021 totalisent 680,3 millions de dollars, soit 748,0 millions de dollars de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique principalement par le fait que les devancements des investissements annoncés, en mai 2020, dans le cadre de la relance économique se sont peu concrétisés en 2020-2021 et par la réalisation moins rapide qu'anticipée de projets tel que le projet « Service rapide par bus intégré sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval – Aménagement et construction ». Cependant, certains projets se sont réalisés plus rapidement que prévu, tel que le projet « Réseau de train de banlieue d'exo, voitures passagers (type 2000) – Région métropolitaine de Montréal – Acquisition ».

Maintien du parc

À l'égard des sommes allouées par le MTQ pour soutenir les sociétés de transport en commun, les investissements probables en 2021-2022 et prévus en 2022-2023 totalisent respectivement 915,2 millions de dollars et 390,5 millions de dollars et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Métro de Montréal, voitures de métro AZUR – Remplacement;
- La poursuite des programmes de réfection du métro de Montréal :
 - Programme Réno-Infrastructures (réfection de stations, de structures auxiliaires, du tunnel, des garages et des ateliers);
 - Programme Réno-Systèmes (remplacement ou mise à niveau des équipements liés à l'exploitation, incluant, entre autres, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de voies tels que des supports de rails et des barres de guidage).

Les investissements probables en 2021-2022 incluent des aides financières versées par anticipation à la STM de 1 120,0 millions de dollars dont 543,0 millions de dollars en maintien d'actifs.

Bonification du parc

Les investissements probables en 2021-2022 et prévus en 2022-2023 totalisent respectivement 1 744,9 millions de dollars et 627,7 millions de dollars et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Service rapide par bus intégré sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval – Aménagement et construction;
- Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (travaux préparatoires) – Construction;
- Métro de Montréal, programme Accessibilité des stations (phase I) – Bonification;
- Garage Côte-Vertu de la STM – Montréal – Construction;
- Métro de Montréal, ligne bleue de la station Saint-Michel à Anjou (travaux préparatoires) – Prolongement;
- Centre de transport Bellechasse de la STM – Montréal – Construction.

Les investissements probables en 2021-2022 incluent des aides financières versées par anticipation à la STM de 1 120,0 millions de dollars dont 577,0 millions de dollars en bonification du parc.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Évolution de l'état des infrastructures
Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles						
Gares	31	30	(1)	2	0	(2)
Garages et ateliers	22	23	1	24	19	(5)
Terminus	10	11	1	7	6	(1)
Administratifs et services	29	0	(29)	28	25	(3)
Abribus, abris de protection et stations tempérées	3	8	5	0	2	2
Ouvrages de génie civil						
Métro						
Stations	21	12	(9)	22	9	(13)
Tunnels	0	0	0	0	0	0
Structures auxiliaires	ND	32	s. o.	ND	29	s. o.
Trains						
Voies ferrées	0	0	0	0	0	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	16	16	0	9	3	(6)
Voies réservées	3	1	(2)	0	0	0
Stationnements incitatifs	2	0	(2)	0	0	0
Équipements						
Voitures de métro						
MR-73	100	100	0	0	0	0
AZUR	0	0	0	0	0	0
Autobus						
Standards	4	3	(1)	3	3	0
Articulés	55	55	0	2	2	0
Minibus	2	8	6	2	2	0
Trains						
Locomotives	0	0	0	0	0	0
Voitures passagers	0	0	0	0	0	0
Automotrices électriques	100	s. o.	s. o.	0	s. o.	s. o.
Véhicules d'intervention	55	55	0	1	1	0
Autres	6	33	27	2	14	12
Total – Infrastructures¹	18	14	(4)	11	6	(5)

¹ Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

Les principales infrastructures pour lesquelles une amélioration de l'état est constatée sont les immeubles administratifs et de services ainsi que les stations de métro :

- L'amélioration de l'état des immeubles administratifs et de services est due au transfert des structures auxiliaires, qui sont en majorité en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E), dans l'inventaire des ouvrages de génie civil;
- La méthode d'évaluation de l'état des stations de métro, qui est basée sur la durée de vie théorique des composantes, est progressivement remplacée par une méthode basée sur les nouvelles inspections réalisées. À la suite de celles-ci, il a été constaté que la majorité des infrastructures inspectées étaient en bon état (IEG de A, B ou C), ce qui a contribué à améliorer l'état global des stations de métro.

La dégradation de l'état des équipements de la catégorie « autres » s'explique par le retrait des équipements fixes qui étaient en majorité en bon état (IEG de A, B ou C).

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Programmes d'aide financière du ministère des Transports répondant aux besoins des sociétés de transport en commun

Le MTQ administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Le principal objectif de ces programmes d'aide financière est de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services. Ces programmes visent à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Les sociétés de transport en commun bénéficient, notamment, des programmes de subvention suivants :

- **PAGTCP – Volet immobilisation** : les objectifs ciblés de ce programme consistent à maintenir en bon état les actifs existants, à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à développer de nouveaux services;
- **Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la SOFIL** : ce programme, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, vise la réalisation de projets d'immobilisation en matière de transport en commun. Les sources de financement proviennent d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des revenus des droits d'immatriculation sur les véhicules automobiles de forte cylindrée et des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre;
- **PAFFITC** : ce programme découle de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun conclue le 29 juin 2016. Ce programme vise à soutenir les investissements permettant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant l'élaboration d'études en appui aux projets d'expansion de réseaux dont la réalisation est planifiée à plus long terme;
- **PAGITC** : ce programme découle de la signature de l'EBI avec le gouvernement du Canada et vise à soutenir les projets de nouvelles constructions, d'expansion, d'amélioration et de remise en état d'infrastructures de transport en commun ainsi que des projets de transport actif.

ANNEXE 1

(suite)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Inspection et mise à jour des données

L'inventaire des infrastructures en transport collectif intègre la majorité des infrastructures détenues par les sociétés de transport en commun, soit l'ARTM, exo, la STM, le RTC, le RTL, la STL, la STO, la STLévis, la STTR, la STS (Saguenay) et la STS (Sherbrooke).

Le MTQ n'étant pas propriétaire des infrastructures en transport collectif, l'inventaire repose sur les données disponibles fournies par les sociétés de transport en commun. Au regard des lignes directrices gouvernementales, le MTQ effectue, en collaboration avec l'ensemble des sociétés de transport en commun, la collecte et le traitement des données pour établir et tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures appartenant à ces sociétés. Cette approche vise à planifier les investissements à réaliser par le gouvernement du Québec en soutien aux sociétés de transport en commun, et ce, au cours des dix prochaines années, tout en respectant les responsabilités respectives rattachées à la propriété des infrastructures concernées.

Méthodologie

Les pourcentages d'indice d'état (A / B / C / D / E) sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

VISION

Une société d'État performante et innovante, chef de file en transport maritime.

ORIENTATION

Offrir des services fiables par le biais d'une flotte et d'un parc d'infrastructures terrestres performants et sécuritaires.

RESPONSABILITÉS

La STQ, qui est sous la responsabilité du ministre des Transports, doit s'assurer que les infrastructures dont elle est propriétaire lui permettent d'atteindre les objectifs mentionnés dans le présent document. Pour y arriver, la STQ doit leur accorder les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de respecter les exigences réglementaires applicables;
- Réaliser les travaux permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations afin de répondre à de nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie utile.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La STQ est responsable du maintien des services de deux dessertes et 12 traverses¹⁵, dont neuf sont exploitées par elle. Elles sont principalement localisées le long du fleuve Saint-Laurent, entre Sorel-Tracy et la Basse-Côte-Nord.

Outre le bâtiment de son siège social, la STQ possède des infrastructures qui comprennent 22 navires (15 traversiers, trois embarcations de passagers et quatre embarcations de travail), des immeubles (gares, bâtiments de service, passerelles piétonnières, entrepôts, ateliers), des quais, des embarcadères ainsi que d'autres ouvrages de génie civil (aires d'attente, voies d'accès, stationnements, empièvements).

¹⁵ Traverse : chemin suivi par un traversier sur un cours d'eau.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inventaire des infrastructures¹
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2021-2022	2022-2023		2021-2022	2022-2023	
Immeubles	22	85	85	0	9 005 m ²	9 005 m ²	0
Ouvrages de génie civil							
Quais	37	26	26	0	65 022 m ²	65 022 m ²	0
Embarcadères	18	20	20	0	3 604 m ²	3 604 m ²	0
Autres	33	22	22	0	161 298 m ²	161 298 m ²	0
Équipements							
Navires	26	22	22	0	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données de novembre 2021.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, la seule variation observée à l'inventaire de la STQ concerne l'âge des infrastructures de la catégorie des « autres » ouvrages de génie civil qui a légèrement diminué en passant de 35 ans à 33 ans à la suite de la reconstruction des aires d'attente des véhicules à Sorel-Tracy et à Saint-Ignace-de-Loyola.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles	86	8	5	99	1	0	-	-	-
Ouvrages de génie civil									
Quais	8	13	3	24	63	13	79,6	37,6	117,2
Embarcadères	36	0	64	100	0	0	-	-	-
Autres	83	17	0	100	0	0	-	-	-
Équipements									
Navires	54	20	15	89	11	0	10,0	-	10,0
Total – Infrastructures	52	17	14	83	15	2	89,6	37,6	127,2

¹ Données de novembre 2021.

² Les pourcentages sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

Objectifs

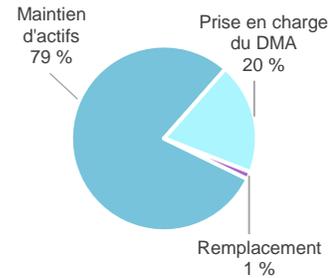
Au cours des prochaines années, les objectifs de la STQ relatifs à la gestion de ses infrastructures sont liés à l'objectif opérationnel de maintenir à 99,5 % la prestation du nombre des traversées prévues, soit :

- D'ici au 31 mars 2025, atteindre une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de :
 - 35 % pour les quais;
 - 92 % pour les navires;
- D'ici au 31 mars 2026, réaliser au moins 38,3 millions de dollars de travaux visant la résorption du DMA pour les catégories d'infrastructures suivantes :
 - 28,3 millions de dollars pour les quais;
 - 10,0 millions de dollars pour les navires.

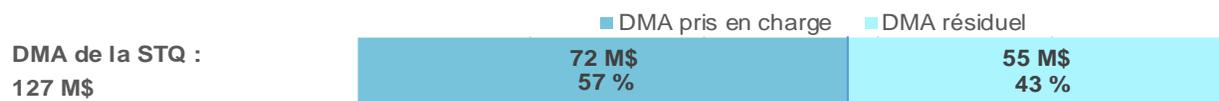
Investissements en maintien du parc au PQI 2022-2032

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	STQ	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	293,7	79
Prise en charge du DMA	71,9	20
Remplacement	4,8	1
Total	370,4	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Stratégie d'investissement

Pour assurer la pérennité de ses actifs et maintenir leur performance, la STQ doit mettre à jour et en œuvre ses plans d'investissement en tenant compte des principales étapes du cycle de vie, notamment la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien, la réhabilitation et le remplacement. Les décisions prises à tout moment durant ce cycle peuvent avoir une incidence sur la durée de vie résiduelle des actifs de la STQ. Cela est particulièrement important étant donné que plusieurs infrastructures sont vieillissantes et requièrent des investissements pour contrer leur dégradation ainsi que pour demeurer fonctionnelles.

Plus concrètement pour le plan d'investissement des navires, il est important de planifier à long terme pour optimiser les interventions qui requièrent une mise en cale sèche et assurer la continuité du service. Ainsi, les travaux planifiés en fonction du cycle de vie incluent :

- Des interventions de mi-vie lorsqu'un navire atteint un âge d'environ 30 ans;
- L'inspection et l'entretien en profondeur de chacun des navires sur une période de cinq ans qui visent des travaux tels que :
 - La remise en état des composantes de structure du navire;
 - La réfection des composantes mécaniques (moteurs, propulseurs), électriques (systèmes de distribution de puissance), électroniques (radars, systèmes de communication) et autres systèmes (détection et suppression d'incendie, équipements et systèmes de sauvetage).

Ces travaux permettent l'obtention des certifications requises pour le maintien des opérations des navires.

Un programme d'inspection (terrestre et sous-marine) des quais et des embarcadères est en place afin de déterminer des travaux de réfection ciblés sur des composantes essentielles pour les maintenir fonctionnels et prolonger leur durée de vie utile. En procédant ainsi, la STQ dispose d'un délai supplémentaire pour planifier les projets de reconstruction de ces quais et embarcadères, lesquels permettront à terme de les rétablir dans un très bon état (IEG de A) et de répondre aux besoins liés à l'évolution de l'offre de services. À titre d'exemple, le projet de maintien d'actifs actuellement en planification aux quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive permet de prolonger la durée de vie utile de ces infrastructures en prévision d'un projet majeur de reconstruction.

De plus, pour certaines catégories d'infrastructures, et plus particulièrement pour les navires, des interventions imprévues à la planification initiale peuvent être requises pour corriger des bris imprévus de composantes ou pour répondre à de nouvelles normes. Lorsque possible, celles-ci sont réalisées au cours des périodes de maintien planifiées au plan d'investissement.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société des traversiers du Québec						
2020-2021						
Réel	1,7	3,4	–	5,1	6,6	11,7
Prévu	12,8	10,0	0,5	23,3	17,4	40,7
Écart	(11,1)	(6,6)	(0,5)	(18,2)	(10,8)	(29,0)
2021-2022						
Probable	18,6	23,6	0,5	42,7	12,6	55,3
2022-2023						
Prévu	16,9	15,3	4,8	37,0	9,9	46,9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en 2020-2021 pour le maintien du parc d'infrastructures de la STQ totalisent 5,1 millions de dollars alors que les investissements prévus étaient de 23,3 millions de dollars. Cet écart de 18,2 millions de dollars résulte de la réalisation moins rapide qu'anticipée de certains projets, dont celui relatif à la réfection et au réaménagement du NM *Joseph-Savard* qui a eu un effet à la baisse d'environ 10,5 millions de dollars sur les investissements réalisés.

Maintien du parc

Les investissements probables en maintien du parc de 42,7 millions de dollars en 2021-2022 ont permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Réfection et réaménagement du NM *Joseph-Savard* – Traverse L'Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive;
- Travaux de maintien d'actifs du NM *Armand-Imbeau*;
- Reconstruction du quai de Saint-Augustin de la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord).

Les investissements prévus en 2022-2023 s'élèvent à 37,0 millions de dollars. Ces investissements permettront la poursuite ou la réalisation des projets suivants :

- Reconstruction de la jetée (composante du quai) côté est à Matane;
- Reconstruction du quai de Saint-Augustin de la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord);
- Maintien d'actifs aux quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive;
- Remplacement du moteur du NM *Radisson*.

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2020-2021 pour des projets de bonification du parc ont atteint 6,6 millions de dollars alors que pour 2021-2022, les investissements probables sont de 12,6 millions de dollars. Ces sommes ont permis de réaliser ou de poursuivre les projets suivants :

- Construction d'un navire de transport de marchandises à la traverse de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord), soit le NM *Rivière Saint-Augustin*;
- Construction d'un bâtiment multifonctionnel à Chevery;
- Amélioration de la fluidité de la circulation à la traverse reliant Sorel-Tracy à Saint-Ignace-de-Loyola.

Les investissements prévus en 2022-2023 pour des projets de bonification du parc, totalisant 9,9 millions de dollars, permettront la réalisation de nouveaux projets ou la poursuite des projets en cours, dont l'ajout d'un navire de relève pour certaines traverses de l'est du Québec.

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2021-2022	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2022-2023
	2021- 2022	2022- 2023		2021- 2022	2022- 2023						
Immeubles	5	1	(4)	1	0	(1)	-	-	-	-	-
Ouvrages de génie civil											
Quais	60	63	3	13	13	0	93,1	22,3	1,8	-	117,2
Embarcadères	39	0	(39)	0	0	0	11,4	-	(11,4)	-	-
Autres	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Équipements											
Navires	11	11	0	0	0	0	25,0	-	7,8	(22,8)	10,0
Total – Infrastructures	18	15	(3)	2	2	0	129,5	22,3	(1,8)	(22,8)	127,2

¹ Les pourcentages sont pondérés selon la valeur de remplacement des infrastructures.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Évolution de l'état

La proportion des immeubles de la STQ en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a connu une variation à la baisse de 5 %. Cette amélioration de l'état s'explique par la réalisation d'inspections en cours d'année qui a permis de préciser l'IEG de certains immeubles.

Pour les embarcadères, on observe une amélioration importante de 39 % de la proportion évaluée en mauvais état (IEG de D). Cette dernière est attribuable à une transition progressive de la méthodologie d'évaluation utilisée. L'évaluation était basée sur une courbe théorique de dégradation alors qu'à terme, l'état de tous les embarcadères sera déterminé en fonction des inspections réalisées. Le cycle d'inspection des embarcadères, permettant l'application de la nouvelle méthodologie, a débuté en 2021 et se poursuivra en 2022. Les analyses réalisées ont établi que les embarcadères qui étaient dans un mauvais état (IEG de D) sont dans les faits dans un état de satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C), considérant que le niveau de dégradation et de déféctuosité de ceux-ci n'a pas ou peu d'incidence sur le maintien des services et la sécurité des usagers.

Pour les quais, la variation à la hausse de 3 % de la proportion évaluée en mauvais état (IEG de D) est attribuable au fait qu'un des quais est passé en 2021 d'un état satisfaisant (IEG de C) à un mauvais état (IEG de D) en raison de la constatation d'une dégradation liée à son âge.

La proportion des navires en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable en comparaison avec l'an dernier. Des projets en cours de réalisation contribueront à réduire la proportion de navires en mauvais état d'ici les deux prochaines années.

Évolution du DMA

La diminution nette du DMA de 2,3 millions de dollars s'explique principalement par les éléments suivants :

- L'augmentation du DMA de 22,3 millions de dollars découlant de la dégradation naturelle due au vieillissement des quais, dont plusieurs se rapprochent de leur fin de vie utile ou l'ont dépassée;
- L'augmentation du DMA de 7,8 millions de dollars à la suite de la hausse des coûts des travaux de réfection du NM *Joseph-Savard* et du NM *Radisson* ainsi que du projet de remplacement du VCA *L'Esprit de Pakuashipi*;
- Une majoration de 1,8 million de dollars du DMA des quais qui tient compte de la hausse des coûts des travaux observée dans les dernières années;
- Une diminution du DMA des embarcadères de 11,4 millions de dollars à la suite des inspections réalisées ayant permis d'exclure certaines interventions qui ne sont plus requises;
- Les travaux de réfection de mi-vie réalisés sur le NM *Joseph-Savard* qui ont permis une résorption de 22,8 millions de dollars du DMA.

ANNEXE 1

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

Inspection et mise à jour des données

Un calendrier d'inspection en continu a été établi, ciblant les composantes critiques des immeubles et des ouvrages de génie civil essentiels afin de rendre le service requis. L'objectif est de conserver un portrait à jour de l'état des infrastructures de manière à soutenir les décisions à leur égard.

Pour les navires, un programme d'inspections et de suivis périodiques de l'entière des composantes est exigé en fonction des obligations législatives et normatives imposées, notamment par la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* ainsi que par les règlements statutaires des sociétés de classification. À la suite de ces inspections, chaque navire obtient les approbations statutaires périodiques exigées afin de maintenir la certification requise à l'accomplissement de sa mission.

Méthodologie

L'âge moyen des quais et des embarcadères représente l'âge apparent, qui prend en considération l'âge chronologique de l'infrastructure ainsi que les travaux réalisés sur celle-ci, le cas échéant, afin d'assurer sa capacité à rendre le service jusqu'à la fin de sa vie utile.

Pour ce qui est des navires, des immeubles et des ouvrages de génie civil, l'âge moyen de ces infrastructures correspond à leur âge réel.

La méthode d'évaluation de l'état des immeubles et des « autres » ouvrages de génie civil est basée sur la détermination d'un IEG établi à la suite d'une inspection technique.

Pour les quais, la méthode d'évaluation de l'IEG est basée sur un modèle de dégradation théorique en fonction de leur âge apparent.

Pour les embarcadères, la détermination de l'IEG passe graduellement d'une méthodologie basée sur un modèle de dégradation théorique en fonction de leur âge apparent à une méthode basée sur l'analyse des rapports d'inspection détaillés.

Avec les années, les indices d'état seront tous appuyés par des rapports d'inspection et le modèle de la courbe de dégradation sera graduellement délaissé.

Pour les navires, la méthode d'évaluation de l'état prend en compte leur indice de vétusté physique ainsi que leur âge afin de mieux refléter la réalité. Cette méthode permet de soutenir des décisions d'investissement éclairées à leur égard.

